



**REPUBLIQUE DU NIGER**

**COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DE LA  
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**SECRETARIAT EXECUTIF**

**ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF INTEGRE D'APPUI  
CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL AU NIGER**

---

Décembre 2010

# TABLE DES MATIERES

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....	4
<i>LISTE DES ANNEXES</i> .....	4
<i>Résumé Exécutif</i> .....	5
1. Généralités .....	8
1.1. JUSTIFICATION ET OBJECTIF DE L'ETUDE.....	8
1.2. CONTEXTE DE L'ETUDE .....	9
1.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET CALENDRIER DE L'ETUDE .....	11
2. DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF ACTUEL D'APPUI CONSEIL.....	14
2.1 ANALYSE DES TEXTES QUI REGISSENT LA MISSION D'APPUI CONSEIL .....	15
2.2 ANALYSE DE L'OFFRE EN APPUI CONSEIL .....	16
2.3 Les Ressources investies dans le dispositif d'appui conseil .....	25
2.4 ANALYSE DE LA FORMULATION DE LA DEMANDE EN APPUI CONSEIL .....	26
2.5 PERFORMANCES DU SYSTEME D'APPUI CONSEIL ACTUEL.....	29
2.6 PRINCIPALES VISIONS ET ORIENTATIONS TIREES DU DIAGNOSTIC ET DES MUTATIONS DU CONTEXTE ACTUEL .....	31
3. PROPOSITION DU NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL .....	34
3.1 OBJECTIFS DU NOUVEAU DISPOSITIF .....	35
3.2 RESULTATS ATTENDUS ET PRINCIPALES ACTIVITES A MENER .....	35
3.3 RELATIONS ENTRE ACTEURS ET MODES D'INTERVENTION AU SEIN DU DISPOSITIF .....	59
4. PLAN DE MISE EN OEUVRE .....	61
4.1 PRINCIPALES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF .....	63
4.2 RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES A REALISER PENDANT LA PHASE INITIALE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF .....	64
5. COUTS DU DISPOSITIF .....	70
6. FINANCEMENT DU DISPOSITIF .....	71
7. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS .....	71
8. ARRANGEMENTS FINANCIERS .....	73
REFERENCES .....	74
ANNEXES.....	76

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

AGRHYMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agro Hydro Météorologie
ANPIP	Association Nigérienne de Promotion de l'Irrigation Privée
BC	Banque céréalière
BI	Boutique d'Intrants
CA	Centrale d'Approvisionnement
CCA	Cellule Crises Alimentaires
CDA	Chef de District Agricole
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Champ Ecole Paysan
CERRA	Centre Régional de la Recherche Agronomique
CFJA	Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs
CIB	Cellule d'Intervention de Base
CPR	Centres de Promotion Rurale
CPT	Centres de Perfectionnement Technique
C U	Communauté Urbaine
DAC/POR	Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organismes Ruraux
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DG GR	Direction Générale du Génie Rural
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDA	Direction Régionale du Développement Agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
INS	Institut National des Statistiques
MDA	Ministère du Développement Agricole
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PDR1	Projet du Développement Rural Intégré
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP2	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée Phase 2
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PNRA	Programme National de la Recherche Agronomique
PRSAA	Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
RGAC	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
SCA	Service Communal de l'Agriculture
SD GR	Service Départemental du Génie Rural
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SNRA	Système National de la Recherche Agronomique
SRP/D	Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de Développement
STD	Service Technique Déconcentré
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCC	Union Nigérienne de Crédit et de Coopération

## **LISTE DES TABLEAUX**

<a href="#">Tableau 1 : Différentes phase de l'étude .....</a>	13
<a href="#">Tableau 2 : Configuration des OP au Niger .....</a>	21
<a href="#">Tableau 3 : Personnel nécessaire aux services publics.....</a>	50
<a href="#">Tableau 4 : Moyens logistiques nécessaires aux services publics.....</a>	51
<a href="#">Tableau 5 : Equipements informatiques nécessaires aux services publics .....</a>	51
<a href="#">Tableau 6: Mobiliers et équipements de bureau nécessaires aux services publics.....</a>	52
<a href="#">Tableau 7 : Communes proposées pour la phase pilote .....</a>	56
<a href="#">Tableau 8: Coût de la phase pilote du dispositif d'appui conseil sur 15 mois .....</a>	56
<a href="#">Tableau 9 : Répartition des communes par type d'appui conseil et par région .....</a>	63
<a href="#">TABLEAU 10 : Chronogramme des activités à mener au cours de la phase initiale du dispositif d'appui conseil .....</a>	66
<a href="#">Tableau 11: Coûts globaux de la phase initiale du dispositif (2011-2015).....</a>	70

---

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : REPARTITION DES COMMUNES PAR TYPE D'APPUI CONSEIL

Annexe 2 : COUTS DETAILLES DU DISPOSITIF PENDANT LA PHASE INITIALE (5 ans)

## Résumé Exécutif

Le Niger a adopté en janvier 2002 une **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)** précisée pour le secteur rural par une **Stratégie de Développement Rural (SDR)** qui a été adoptée en novembre 2003. La SRP a été révisée en 2007 et a été rebaptisée SDRP (Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté).

Au cours de cette révision, huit (8) priorités de l'action publique dans le domaine du développement rural pour la période 2007-2009 ont été dégagées, parmi lesquelles, la mise en place d'un **dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural**. En effet, le dispositif actuel d'appui conseil au développement rural au Niger, essentiellement composé par des structures étatiques dominantes du point de vue de l'occupation de l'espace et des ONG et Privés, est très peu fonctionnel du fait de plusieurs contraintes.

La mise en place du nouveau dispositif participe à l'atteinte des objectifs de la SDR à travers les programmes **3** « Organisations professionnelles et structuration des filières », **6** Recherche - Formation-Vulgarisation », **7** « Renforcement des institutions publiques du secteur rural » et **9** « Réduction de la vulnérabilité des ménages ».

Le dispositif d'appui constitue une des composantes du Programme National d'Investissements Agricoles Prioritaires de la SDR (PNIA-P /SDR), rattaché au pilier 4 du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD, adopté par le Business Meeting les 14 et 15 décembre 2010.

Avec l'appui technique et financier de la FAO, de l'Union Européenne et du Programme d'Actions Communautaires, et sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la SDR, une étude a été menée sur la mise en place d'un nouveau dispositif d'appui conseil au Niger.

Démarrée en avril 2008, l'étude devait s'achever janvier 2009. Mais pour diverses raisons, le processus a été plus long et n'a pu être bouclé qu'en janvier 2011.

La méthodologie adoptée pour réaliser cette étude a consisté à faire dans un premier temps l'analyse diagnostique du système d'appui conseil actuel suivant une approche participative, basée sur la revue documentaire et des entretiens interviews avec des personnes ressources au niveau des services publics et projets, des ONG, des privés assurant l'appui-conseil ; des structures de recherche ainsi que des rencontres avec des bénéficiaires, notamment les organisations de producteurs des différents sous secteurs et filières du secteur rural. Dans un second temps, une proposition d'un nouveau dispositif a été élaborée.

A chacune de ces deux étapes, les résultats ont été soumis à i) l'appréciation d'un comité ad hoc technique de suivi et de validation, créé par Arrêté n° 0002/CIP/SDR du 3 mars 2008 et ii) des ateliers paysans organisés pour recueillir les observations des paysans, en tant que générateurs de la demande, commanditaires des prestations de service d'appui conseil et évaluateurs de la qualité des services fournis.

Sur la base de ces deux consultations, les documents (diagnostic et proposition du nouveau dispositif) ainsi qu'un plan de mise en œuvre ont été soumis pour enrichissement à des ateliers régionaux ayant regroupé les responsables régionaux des services du Développement Rural, des représentants des Chambres régionales d'Agriculture, des ONG et des privés.

L'analyse diagnostique montre que dans la situation actuelle, en dehors de quelques projets, le paysan, d'une manière générale, ne bénéficie pratiquement plus de services d'appui conseil. Le dispositif actuel donne l'impression d'un « vide » sur le terrain. Le système public qui est le principal acteur en nombre est immobile, peu fonctionnel alors que les interventions des prestataires non publics (ONG, OP) sont timides et peu structurées. Les interventions en appui conseil sont dominées par le transfert de technologies non

*accompagné de l'amélioration du capital humain, du capital social et des outils de communication pour le développement*

*Au niveau des services d'appui conseil de l'Etat il n'existe pas de programmes élaborés d'appui conseil. Les agents des districts agricoles et des communes procèdent par des interventions ponctuelles souvent à la demande d'un projet, d'une ONG ou de quelques producteurs privés. Le ratio d'encadrement se situe dans la moyenne des pays en développement : 1 agent d'appui conseil pour 2.000 à 2.500 paysans.*

*Les producteurs et leurs organisations ou associations sont surtout les bénéficiaires de l'appui conseil. Très peu de leurs structures interviennent comme prestataires de services en appui conseil malgré la multiplicité de leurs formes d'organisation.*

*Il n'existe pas de cadre formel fonctionnel permettant aux services de l'Etat d'assurer pleinement leur rôle de coordonnateurs de toutes les actions de développement agricole et de systèmes formels d'échange et de partage des informations et expériences entre les ONG elles mêmes et entre les ONG et les services de l'Etat. Il en résulte un déficit de circulation de l'information, des duplications de certaines actions, l'éparpillement des interventions avec un impact réduit, des actions parfois divergentes et un manque d'harmonisation des coûts pour les mêmes acquisitions ou prestations de service.*

*La liaison recherche développement, qui doit être bâtie sur des mécanismes triangulaires liant les structures de recherche, les producteurs et les prestataires d'appui conseil, n'est conçue que sur un partenariat recherche-appui conseil qui a cessé de fonctionner régulièrement depuis la fin du Projet de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture (PRSA).*

*Le dispositif actuel est peu connecté au processus de décentralisation tant sur le plan institutionnel que sur le plan opérationnel. L'appui conseil est ainsi une activité diffuse dans la routine et le quotidien de la plupart des agents départementaux et communaux.*

*Partant des enseignements de cette analyse diagnostique, l'appui conseil au développement rural doit i) être pluraliste favorisant une plus grande insertion et présence des acteurs non étatiques ; ii) rompre avec la planification descendante 'top down', iii) prendre en compte les spécificités de la demande en fonction des capacités des populations, iv) tenir compte de l'équité) et v) s'orienter, entres autres, vers l'accès au marché.*

*Sur cette base, la stratégie d'intervention retenue repose sur un dispositif d'appui conseil capable de faire face d'une part aux besoins d'exploitants agricoles s'investissant dans des filières organisées orientées vers le marché et d'autre part aux besoins de producteurs pauvres très peu structurés dont l'activité dominante est une activité d'auto subsistance avec un revenu monétaire très faible.*

*La mise en place effective du dispositif d'appui conseil sera un processus à court, moyen et long terme qui peut se décomposer en i) **une phase initiale** de cinq (5) ans au cours de laquelle il est prévu la réalisation des différentes études préliminaires, l'expérimentation du dispositif dans neuf (9) communes pilotes avant sa généralisation aux 255 communes que compte le Niger, l'élaboration et le démarrage de la mise en œuvre de plans stratégiques de la recherche et de la formation ainsi que la mise en place des investissements matériels et logistiques requis, ii) **une phase de croisière** de 5 ans qui correspond à la période de généralisation du dispositif d'appui conseil et iii) **une phase de consolidation** de 3 ans au cours de laquelle seront effectués les ajustements nécessaires afin de corriger les insuffisances constatées au cours des deux premières phases.*

*Le nouveau dispositif se basera sur les structures étatiques existantes dont les capacités seront renforcées, mais une place de choix sera faite aux acteurs non étatiques, notamment les OP, les ONG et les privés.*

*Il sera mis en œuvre dans le cadre institutionnel défini par la SDR, dans contexte de décentralisation et de déconcentration.*

*Les coûts globaux du dispositif d'appui conseil ont été estimés pour la phase initiale (2011- 2015) à **16 594 255 000 F CFA**, comprenant l'expérimentation d'une phase pilote de quinze (15 mois) dans neuf (9) communes. Ces ressources proviendront du budget de l'Etat, du budget des collectivités, des partenaires techniques et financiers notamment en ce qui concerne la mise en place des investissements, et des contributions des organisations paysannes.*

*Deux organes animeront la mise en œuvre du nouveau dispositif : un organe d'orientation et de décision, le Comité Technique de Suivi et un organe d'exécution, l'Equipe d'appui technique rattachée au SE-SDR.*

# 1. Généralités

## 1.1. JUSTIFICATION ET OBJECTIF DE L'ETUDE

### 1.1.1. Justification

Le Niger a adopté en janvier 2002 une **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)**. Bâtie autour de quatre axes principaux, la SRP assigne au secteur rural une place centrale et un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique du pays.

Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SRP pour le secteur rural par une **Stratégie de Développement Rural (SDR)** qui a été adoptée en novembre 2003. Le plan d'action de la SDR a été adopté par le Gouvernement par Décret 2006-291/PRN MHE/LCD du 5 octobre 2006. La SDR constitue dorénavant le cadre stratégique, opérationnel et budgétaire unique pour l'intervention publique dans le secteur rural.

Après quatre années de mise en œuvre de la SRP, le processus de sa révision a été engagé en octobre 2006 afin d'évaluer les progrès réalisés, relever les insuffisances et apprécier la pertinence des choix opérés par rapport à l'atteinte de l'objectif de développement des secteurs productifs, particulièrement le secteur rural.

Pour ce faire, des groupes thématiques ont été installés, dont un groupe Développement rural et sécurité alimentaire. A l'issue du processus de révision le groupe thématique « Secteur rural », a dégagé huit (8) priorités de l'action publique dans le domaine du développement rural pour la période 2007-2009, parmi lesquelles, la mise en place d'un **dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural**. Ce dispositif d'appui conseil s'insère dans le programme 6 « Recherche - Formation – Vulgarisation », particulièrement pour le développement de l'appui conseil aux acteurs ruraux, et le programme 7 « Renforcement des institutions publiques du secteur rural ».

En effet, le dispositif actuel d'appui conseil au développement rural au Niger, essentiellement composé par des structures étatiques dominantes du point de vue de l'occupation de l'espace et des ONG et Privés, est très peu fonctionnel du fait de plusieurs contraintes. Elles sont principalement relatives à l'inadaptation de l'organisation institutionnelle des services publics de vulgarisation, de leurs insuffisances en termes de ressources humaines, logistiques, matérielles et financières. Les contraintes portent aussi sur les difficultés des ONG et privés à s'insérer convenablement dans le dispositif du fait du caractère relativement récent de leur présence face à une conception administrative dominante de la vulgarisation considérée comme un service essentiellement public et sur la modicité de leurs ressources notamment humaines.

Avec l'appui technique et financier de la FAO, de l'Union Européenne et du Programme d'Actions Communautaires, et sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la SDR, une étude a été menée sur la mise en place d'un nouveau dispositif d'appui conseil au Niger.

Le présent document est une synthèse de produits de cette étude. Il comprend trois parties principales : la première présente la synthèse de l'analyse diagnostique du système d'appui conseil actuel, la seconde porte sur la proposition d'un dispositif amélioré et la troisième sur le plan de mise en œuvre du nouveau dispositif, incluant la conduite d'une phase test.

### 1.1.2. Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif de : (i) proposer une méthodologie d'appui-conseil orientée vers une réponse à la demande paysanne accordant une place importante au renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ; (ii) proposer des options pour un dispositif institutionnel et organisationnel d'appui-conseil au développement rural déconcentré jusqu'au niveau communal s'appuyant sur les services étatiques et les acteurs non étatiques tels que les ONG, le secteur privé ; (iii) proposer un système de mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement du dispositif.



## 1.2. CONTEXTE DE L'ETUDE

### 1.2.1. Contexte géographique

La République du Niger couvre une superficie de 1.267.000 Km<sup>2</sup>. Les deux tiers du territoire sont situés dans la zone saharienne et sont donc désertiques. C'est un pays enclavé situé dans la marge Sud du Sahara et au cœur du Sahel Ouest Africain, il est limité à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso, au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Est par le Tchad, au Nord par l'Algérie et la Libye. Ses frontières les plus proches de la mer sont éloignées de 700 km du Golfe de Guinée.

Le Niger est caractérisé par : (i) un climat rigoureux; (ii) des sols pauvres en voie de dégradation et de désertification; (iii) une forte pression démographique (taux moyen annuel de croissance de la population de 3,3%); et (iv) de faibles indicateurs sociaux. Les trois quarts de la population vivent dans la partie méridionale, soit 25% de la superficie du territoire.

### 1.2.2. Contexte socio économique

En 2006, la population du pays était estimée à environ 13 millions d'habitants dont 48,6% ont moins de 15 ans et 83% habitent en zone rurale.

La situation du Niger est caractérisée par un Produit Intérieur Brut (PIB) d'environ 141.800 F CFA et une faible croissance économique. De 2002 à 2006, ce taux de croissance a connu une amélioration significative et se situe en moyenne à 4,9% par an (SRP/D, 2006).

Le secteur rural constitue le premier secteur d'activités économiques du pays. Il occupe 83,7% de la population totale du pays estimée à 13,475 millions d'habitants en 2007. Les contributions du secteur rural à la formation du PIB et aux recettes d'exportation du pays se situent respectivement à hauteur de 41% (2005) et de 44% (2003). L'exploitation rationnelle des opportunités économiques existantes, une meilleure gestion des ressources naturelles, et l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, en intégrant la prise en compte du genre et la promotion d'une bonne gouvernance favoriseraient une croissance durable en milieu rural, et permettraient une amélioration du volume et de la qualité de la production paysanne.

La balance commerciale des produits agrosylvopastoraux et alimentaires reste lourdement déficitaire et contribue pour 28% au déficit de la balance commerciale totale : les importations s'élèvent à 73 milliards F CFA tandis que les exportations atteignent seulement 48 milliards F CFA. En effet, les importations de produits alimentaires, essentiellement constituées de riz, d'huile, de sucre, de produits laitiers et de farine de blé, représentent 33% des dépenses d'importation du pays. Ces denrées proviennent essentiellement de l'extérieur de la zone CEDEAO, à l'exception de l'huile de palme. Les intrants agricoles (engrais, insecticides, matériel d'irrigation, etc.) représentent quant à eux une faible part des importations totales, environ 2%.

Même si le pays a connu deux campagnes agricoles satisfaisantes en 2005/2006 et 2006/2007, il n'en demeure pas moins chaque année, environ 10 à 30% de la population est déficitaire en céréales. Certaines années, les conditions alimentaires se détériorent de manière encore plus significative, comme en 2004-2005. Pourtant le pays dispose d'importantes filières porteuses comme le niébé, l'arachide, le bétail sur pied et des filières émergentes comme l'oignon, le sésame, le souchet, le poivron, la gomme arabique, la viande, le lait et produits dérivés. Les organisations socioprofessionnelles ont un grand rôle à jouer dans le cadre de la promotion de ces filières. Le réseau national des chambres d'agriculture récemment mis en place en 2003 pourrait servir de cadre de concertation à côté de la chambre de commerce qui représente plus les intérêts des grands opérateurs de filières que ceux des petits producteurs.

Selon les nouveaux seuils de pauvreté qui ont été déterminés au Niger en 2007/8, une personne 'pauvre' dans le sens monétaire est une personne qui vit dans un ménage où la consommation annuelle par tête est inférieure à **150.933 F CFA** (équivalents à environ 339 US\$) par personne et par an en milieu urbain et de **110.348 F CFA** (environ 248 US\$) par personne et par an en milieu rural.

Sur ces bases, l'incidence de la pauvreté rurale au Niger en 2007 -2008 est estimée à environ **60% (59.5%) de la population**, ce qui représente un léger recul par rapport au taux de 62% en 2005. Néanmoins, à cause de la forte croissance démographique, le nombre de personnes pauvres continue d'augmenter pour atteindre **8 millions** (par rapport à 7.8 millions en 2005).

En milieu rural, presque deux tiers de la population est en situation de pauvreté (64%) contre un tiers de la population en milieu urbain (37%).

Il y a aussi de fortes variations de la pauvreté par région. Ces variations régionales suivent également ce modèle : les régions majoritairement rurales de Maradi (79,7 %), de Tillabéry (68,9 %) et de Dosso (67,3 %) ont l'incidence de pauvreté la plus élevée alors que dans les régions majoritairement urbaines de Niamey, cette incidence n'atteint que 27.1 %.

D'après l'évaluation faite des OMD, le taux brut de scolarisation était de 52% en 2005 mais avec de fortes disparités selon le milieu et selon le sexe. Quant à l'analphabétisme, il touche 71,3% des adultes. Le taux de mortalité infanto juvénile est de 198‰ (INS, 2006). Environ 50% des enfants souffrent de malnutrition chronique et 30% souffrent de malnutrition sévère. L'espérance de vie à la naissance est de 55,8 ans en 2005.

Entre 61 et 64% des dépenses totales des ménages sont consacrées aux denrées alimentaires de base et environ 50% aux céréales. Les céréales (le millet et le sorgho) sont également les sources principales de la consommation en calories et représentent plus de 75 % de la consommation alimentaire. De plus, bien que la majorité des ménages soit engagée dans des activités agricoles, la plupart d'entre eux sont des acheteurs nets de denrées alimentaires et sont donc touchés par l'envolée de leur prix.

### **1.2.3. Contexte politico-administratif et territorial**

Dès son accession à l'indépendance, le Niger s'est engagé dans une quête permanente de modèle politico-administratif adapté aux objectifs majeurs de gestion et de développement de son territoire. Des réformes structurelles ont été opérées de façon progressive et ont toutes mis en exergue la nécessaire complémentarité entre la décentralisation et la déconcentration pour une administration territoriale efficace. Cet impératif est du reste réaffirmé à date par la Constitution du 25 novembre 2010 qui dispose que l'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration.

Ainsi aux termes de ces réformes et du corpus juridique qui les encadre, il y a eu l'émergence des espaces des libertés publiques et l'éclosion subséquente tous azimuts des acteurs non étatiques, mais aussi et surtout la réorganisation de la carte administrative du Niger qui comprend aujourd'hui huit(8) régions, trente six (36) départements et deux cent cinquante cinq (255) communes dont deux cent quatorze (214) communes rurales, trente sept (37) communes urbaines et quatre (4) communes à statut particulier ou <sup>1</sup>villes. Les régions et les départements sont des circonscriptions administratives et des cadres par excellence de déconcentration des services et de représentation territoriale de l'Etat.

Plus spécifiquement, les départements constituent les échelons opérationnels de mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles et d'encadrement des collectivités territoriales.

---

<sup>1</sup> La loi n° 2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et à l'administration du territoire de la République du Niger a créé les circonscriptions administratives et les Collectivités territoriales.

L'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant code général des Collectivités territoriales de la République du Niger dispose de la libre administration de ces collectivités territoriales, de leurs compétences et de leur régime financier.

L'Ordonnance n° 2010-55 du 17 septembre 2010 portant statut des communes à statut particulier ou villes précise l'organisation administrative de ce genre de communes ; cette organisation comprend des arrondissements communaux au nombre de 15 actuellement.

Selon les textes relatifs à l'organisation, à l'administration du territoire et le Code Général des Collectivités Territoriales<sup>2</sup>, les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public, juridiquement distinctes de l'Etat, jouissant de l'autonomie financière et de gestion, dotées de budget, de personnel, de patrimoine propres et qui s'administrent librement par des organes élus.

Dans le cadre de la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les niveaux central et local, ces collectivités territoriales bénéficient de la part de l'Etat de transfert de compétences dans des domaines aussi divers que variés<sup>3</sup>. Ce transfert s'opère par la loi et se fait avec le transfert concomitant des ressources nécessaires à la réalisation des compétences ainsi transférées.

Mais en dépit des avancées encourageantes du processus de décentralisation, avec notamment la tenue en juillet 2004 des élections municipales qui ont consacré l'effectivité de la mise en place des communes et de leurs conseils élus, le transfert des compétences se fait toujours attendre au grand dam des autorités décentralisées. Du reste, le Niger s'apprête à la suite des élections locales de janvier 2011, à renouveler le mandat de ces élus municipaux, mieux encore à approfondir sa réforme décentralisatrice avec la mise en place du palier régional et de ses organes de gestion.

Cette dynamique renforce l'armature administrative du pays et partant crée les conditions optimales d'administration et de gestion du développement du territoire. En effet, l'existence effective des collectivités territoriales et la mise en œuvre des compétences à elles dévolues, concourent en complémentarité avec les actions déployées par l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie.

Au demeurant, une charte de la déconcentration est en élaboration pour permettre non seulement à l'Etat d'optimiser sa présence territoriale mais aussi d'exercer et d'assurer aux collectivités territoriales une tutelle d'appui-conseil et d'assistance de proximité et de qualité en vue d'une prise en charge efficace et efficiente par celles-ci de leurs missions d'administration, de programmation, d'aménagement et de développement local au bénéfice des populations. La déconcentration optimale de l'Etat est d'autant indispensable que celui-ci a l'obligation constitutionnelle de veiller au développement harmonieux des collectivités territoriales.

### **1.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET CALENDRIER DE L'ETUDE**

#### **1.3.1. Méthodologie**

La méthodologie adoptée a consisté à :

- ❖ Procéder d'abord à l'analyse diagnostique du système d'appui conseil actuel suivant une approche participative.

Cette analyse diagnostique s'est appuyée sur : (i) la revue documentaire, (ii) des entretiens interviews avec des personnes ressources au niveau central, (iii) des missions de terrain : visites des services publics et projets de vulgarisation au niveau des régions, d'un échantillon de départements, de communes et des services de proximité ; des visites des ONG, des privés faisant de l'appui-conseil ; des visites des structures de recherche; des rencontres avec des bénéficiaires (organisations de producteurs des différents sous secteurs et filières du secteur rural).

---

<sup>2</sup> La loi 2008-42 susvisée et le Code général des Collectivités territoriales, donne les éléments constitutifs de la personnalité morale des collectivités territoriales.

<sup>3</sup> Le Code général des Collectivités territoriales dans son livre III a identifié 19 domaines dans lesquels l'Etat peut transférer ses compétences aux communes et régions dans le respect du double principe de la subsidiarité et de la concomitance du transfert des ressources.

Sept (7) consultants nationaux ont été mobilisés : 5 ont travaillé dans les 5 ministères (au moment du diagnostic) en charge du secteur rural et les deux autres se sont penché l'un sur les organisations paysannes et l'autre sur les ONG et associations de développement.

- ❖ Proposer un nouveau dispositif amélioré sur la base des orientations tirées du diagnostic et des mutations du contexte actuel.

Ce travail a été réalisé par trois (3) des sept (7) consultants nationaux ayant effectué le diagnostic.

A chacune de ces deux étapes, les résultats ont été soumis à :

- ✓ l'appréciation d'un comité ad' hoc technique de suivi et de validation, créé par Arrêté n° 0002/CIP/SDR du 3 mars 2008.
- ✓ des ateliers paysans organisés pour recueillir les observations des paysans, en tant que générateurs de la demande, commanditaires des prestations de service d'appui conseil et évaluateurs de la qualité des services fournis.

Ces deux séries d'ateliers paysans ont été animés en langues nationales, les premiers du 11 au 12 novembre 2008 sur l'analyse diagnostique et les seconds, du 15 au 23 Juin 2009 sur la proposition du nouveau dispositif.

Prenant en compte les résultats de ces ateliers paysans, les deux documents (diagnostic et proposition du nouveau dispositif) ainsi qu'un plan de mise en œuvre ont été soumis à des ateliers régionaux ayant regroupé en mars 2010, les Secrétaires Généraux Adjoints des régions (points focaux de la SDR), les directeurs régionaux des ministères du secteur rural, des représentants des Chambre régionales d'Agriculture, des ONG et des privés.

La démarche prévoit enfin la soumission à un atelier national des résultats de ces différentes consultations, afin de valider cette étude avant de déclencher l'étape préliminaire de mise en œuvre du nouveau dispositif, celle de sa phase pilote.

L'étude a été réalisée sous la coordination SE-SDR, sous la supervision technique d'un fonctionnaire de la FAO.

### **1.3.2. Calendrier de l'étude**

Démarrée en avril 2008, l'étude a été prévue pour se terminer en janvier 2009. Pour diverses raisons, le processus a été plus long et n'a pu être achevé qu'en janvier 2011. Entre temps, certains éléments qui ont caractérisé le contexte économique et surtout socio politique du pays ont évolué, ce qui a nécessité leur révision.

L'étude s'est déroulée ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Différentes phase de l'étude

Etape	Période
<b>Analyse diagnostique</b> Mission de terrain Réunion du comité de suivi Ateliers paysans	Avril 2008 18 juin 2008 11 – 12 novembre 2008
<b>Proposition du nouveau dispositif</b> Production du document Réunion du comité de suivi Production du 2ème draft Ateliers paysans	Mars – mai 2009 24 février 2009 15 – 23 Juin 2009
<b>Elaboration du plan de mise en œuvre du dispositif</b>	Décembre 2009
Ateliers régionaux	16 -23 mars 2010
Elaboration du document final de l'étude Réunion du comité de suivi Atelier national de validation de l'étude Mini atelier de finalisation du document de l'étude Adoption par le Comité Technique de Suivi Adoption par Arrêté du Président du CIP/SDR	Août 2010 Septembre 2010 Octobre 2010 Décembre 2010 ***** *****

## PREMIERE PARTIE

### **2. *DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF ACTUEL D'APPUI CONSEIL***

A l'instar de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, le dispositif organisationnel actuel d'amélioration des performances techniques dans le domaine du développement rural au Niger est caractérisé par une séparation entre les institutions assurant (i) la création des itinéraires techniques, (ii) celles en charge de les transférer, de former et d'informer les paysans et (iii) celles qui en bénéficient.

La génération des itinéraires techniques est assurée principalement par les acteurs du SNRA (INRAN, Université Abdou Moumouni de Niamey, le Centre de Multiplication du bétail, des centres d'élevage) et diverses institutions relevant de ministères différents (LABOCEL, Centre des semences forestières, le BEEEI) ainsi que quelques projets dans leur recherche - action.

Le transfert des itinéraires techniques est assuré par (i) des services publics d'appui conseil relevant de différents ministères et des projets sous tutelle des ministères (ii) des ONG et des acteurs privés. Les bénéficiaires sont des acteurs multiformes (organisés ou non organisés) dans le domaine des filières animales, végétales, forestières, fauniques, de la gestion des infrastructures rurales et des collectivités de base.

Cette première partie du document présente l'analyse diagnostique de ce qui est appelé diversement, d'un concept à l'autre, « vulgarisation » « appui conseil » ou « conseil agricole ». Elle a été préparée sur la base de démarche suivante :

- Examen de la cohérence et l'actualité des textes qui régissent la mission d'appui conseil en termes d'attribution et d'organisation entre les différents acteurs
- Analyse de la situation actuelle du dispositif en terme de formulation de l'offre en appui conseil : types d'acteurs, leurs dispositifs d'intervention, leurs approches méthodologiques de planification, de mise en œuvre et d'évaluation, leurs ressources humaines financières et logistiques
- Analyse de la situation actuelle de la formulation de la demande en appui conseil : types d'acteurs, mécanismes et approches de formulation de la demande, capacités des acteurs à y participer, à évaluer la qualité de l'offre en réponse à leur demande,
- Appréciation de l'impact du dispositif actuel en termes de performances.

## **2.1 ANALYSE DES TEXTES QUI REGISSENT LA MISSION D'APPUI CONSEIL**

### **2.1.1 Dispositions législatives et réglementaires**

L'appui conseil est l'une des missions la plus répandue au niveau des différents ministères chargés du secteur rural. Selon les textes réglementaires en vigueur portant attributions et organisation des différents ministères qui interviennent dans le secteur rural, les acteurs publics investis de la mission d'appui conseil sont les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique, de l'Environnement et du Développement Communautaire.

Du reste, les textes sur la décentralisation<sup>4</sup> réaffirment cette fonction d'appui -conseil et précisent les conditions de son exercice. Chaque Ministère est chargé dans son domaine d'action de mener ces activités relatives à l'appui-conseil.

Les principales fonctions que les textes attribuent aux services publics dans le domaine de l'appui conseil se résument essentiellement à : (i) la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'appui conseil, (ii) la coordination, l'harmonisation et la supervision des activités d'appui conseil de tous les acteurs (iii) la formation.

### **2.1.2 Place des acteurs non étatiques**

Les acteurs non étatiques (ONG/AD, opérateurs privés, , Organisations Paysannes et leurs unions) ne sont pas exclus de la fonction d'appui conseil au niveau des textes. Toutefois Ils ne prévoient pas explicitement

---

<sup>4</sup> Décret 2003-176/PRN/MID du 18 juillet 2003 déterminant les modalités de mise à la disposition des collectivités des STD de l'Etat,

la mission d'appui conseil comme une mission partagée avec des acteurs non étatiques. Il n'existe également pas de textes réglementaires régissant spécifiquement les activités des acteurs non étatiques

La principale référence aux ONG, sur le plan législatif et réglementaire, est l'Ordonnance 84-06 du 1er mars 1984 et ses textes modificatifs subséquents. Elle retient que les ONG sont des organisations apolitiques et sans but lucratif. Elles sont créées à l'initiative des personnes physiques ou morales autonomes vis-à-vis de l'Etat, animées d'un esprit de volontariat qu'elles mettent au service des autres et dont la vocation est l'appui au développement à travers des activités sociales et/ou économiques. Les ONG sont tenues de signer avec l'Etat un Protocole d'Accord Type (PAT), qui est un document officiel de partenariat.

### 2.1.3 Les non dits des textes

L'exercice concomitant de la fonction régalienne de supervision, de contrôle et de sanction (relative au contrôle forestier, police sanitaire, des semences, des engrais, des pesticides, des produits vétérinaires et des produits agricoles, gestion et exploitation des infrastructures rurales) et celle d'appui conseil aux populations rurales par les mêmes agents des services de l'Etat constituent une incompatibilité permise dans les textes qui allouent à la même structure ces deux fonctions antinomiques.

Les textes permettent à une diversité d'acteurs publics (ministères et projets) d'intervenir. Cela se traduit par une disparité des modes d'actions des structures, une grande dispersion en termes d'activités, de ressources humaines, financières, matérielles, logistiques et un cloisonnement favorisé par l'absence de cadres de référence, de mécanismes d'harmonisation ou de coordination. L'intervention non harmonisée des projets de développement induit une multiplicité et une dispersion des interventions sur un même sujet ou une même zone au lieu de favoriser des synergies.

L'absence de dispositions réglementaires favorisant les échanges entre services exerçant dans la même sphère d'activités entraîne un cloisonnement des services et une grande faiblesse des communications qui ne permettent pas aux fonctions de programmation, de suivi et d'évaluation qui devraient être les facteurs d'unité des différents ministères d'avoir le pouvoir et l'étendue voulus pour corriger les incohérences en termes d'approche méthodologique et d'intervention. Malgré la diversité des acteurs publics, il n'ya quasiment pas de conflits de compétences dans les textes entre les différents ministères en matière d'appui conseil.

**En conclusion, les** textes actuels appellent une revue permettant de prendre en compte les différentes mutations du contexte actuel notamment la présence de nouveaux acteurs institutionnels non étatiques comme prestataires de services en matière d'appui conseil (ONG, opérateurs privés, organisations paysannes), l'émergence dans le cadre de la décentralisation des communes qui constituent des entités administratives nouvelles par rapport au dispositif étatique classique d'appui conseil.

L'insertion des acteurs non étatiques dans le dispositif d'appui conseil revêt un caractère relativement récent. Leur épanouissement souffre encore de la conception administrative dominante de l'appui conseil considéré comme un service devant être fourni essentiellement par l'Etat. Une redéfinition et une répartition claire des rôles entre les services de l'Etat et les acteurs non étatiques en matière d'appui conseil sont nécessaires afin de prévenir les conflits de compétence et pouvoir renforcer chaque type d'acteur dans son rôle. Ainsi il faut recentrer les services publics sur leurs fonctions de planification, d'harmonisation, de supervision, de suivi évaluation et de mise en place d'un environnement incitatif à l'émergence des acteurs non publics.

La séparation des services ou des agents de l'Etat commis aux missions régaliennes de contrôle, de réglementation et sanction de ceux exerçant des missions d'appui conseil est nécessaire afin de créer le climat de confiance requis entre le client/commanditaire qu'est le paysan et le fournisseur qu'est le prestataire.

## 2.2 ANALYSE DE L'OFFRE EN APPUI CONSEIL

Evoluant d'un dispositif post indépendance entièrement exécuté par les services de l'Etat et essentiellement orienté vers les cultures de rente, le système de vulgarisation au Niger a connu, à la suite des sécheresses des années 72-73, un afflux d'interventions de projets de développement qui ont privilégié, pendant près de quinze ans, le transfert de technologies en direction des producteurs à travers



des structures étatiques de formation (Centres de perfectionnement technique, centres de promotion rurale, Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs, Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement, Centre de Formation des Volontaires de l'Élevage, Centres Pastoraux).

Les faibles résultats obtenus en termes d'impacts sur le développement du secteur rural et les difficultés de prise en charge du financement du dispositif ont contribué à faire changer d'approche au gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture (PRSAA) qui a développé l'approche Training & Visit de 1988 à 1998.

Le PRSAA a été l'un des programmes les plus importants du Niger en matière d'appui conseil. Il a constitué une rupture sur le plan méthodologique par rapport aux systèmes d'encadrement qui l'ont précédé. Il a eu des acquis relativement importants notamment sur l'introduction d'un processus participatif de programmation des activités de vulgarisation, avec un accent très prononcé mis sur la formation pour l'améliorer, l'implication de la recherche, la qualité des ressources humaines (Techniciens Spécialisés, Agents Vulgarisateurs de Base polyvalents), l'émergence des animateurs villageois, des groupes paysans de contact thématiques, les visites commentées des producteurs. Il faut noter que les thèmes de l'appui conseil concernent aussi l'agriculture, l'élevage, l'environnement et l'hydraulique.

Néanmoins, le système a souffert de limites relatives à (i) la désarticulation entre les activités de formation, de conseil et la fourniture des services en amont (approvisionnement en intrants) et en aval (appui à la commercialisation), (ii) la rigidité du système de formation en cascade avec des risques élevés de déperdition de l'information du chercheur au producteur ; (iii) l'installation de la routine dans le système, (iv) L'approche par groupe de travail ou individuelle qui a marginalisé l'alternative paysanne que constituaient les OP et réduit ainsi la participation des producteurs qu'elles représentaient dans la formulation de la demande et l'adoption de solutions communautaires notamment par rapport aux difficultés d'approvisionnement en intrants qui ont constitué des facteurs très importants de la faiblesse des taux d'adoption. (v) l'absence d'unité de commandement des agents de vulgarisation qui, bien que, menant des activités de vulgarisation pour le compte du PRSAA, relevaient hiérarchiquement de directions techniques nationales différentes induisant ainsi une multiplicité des lignes hiérarchiques.

L'évaluation réalisée par le département OED5 de la Banque Mondiale a souligné notamment que le Programme a souffert des insuffisances de la prise en charge financière de la contrepartie de l'Etat, l'insuffisance des technologies à diffuser, la pauvreté des liens recherche –vulgarisation, la participation très faible des producteurs et la culture top-down. Par ailleurs souligne l'évaluation, les programmes de formation ont été inadéquats pour corriger les déficiences techniques des agents. Ainsi la remise en cause de l'efficacité de la méthode T&V et la fin du financement par la Banque Mondiale ont mis fin au PRSAA.

A la suite du PRSAA, la plus grande rigueur dans le choix des priorités en termes d'investissement et les restrictions budgétaires imposées par les politiques d'ajustement structurel (PAS) ont amené le Gouvernement à se questionner sur l'efficacité des grosses institutions publiques de vulgarisation à l'instar du PRSAA, leurs impacts sur le développement et la durabilité de leur financement. Par ailleurs la pertinence d'un modèle unique de vulgarisation dans tout un pays malgré la spécificité des systèmes de production et des conditions sociales des bénéficiaires a remis en cause le modèle T&V développé dans près de 70 pays à travers le monde dont le Niger.

Depuis la fin du PRSAA, le dispositif national d'appui conseil s'est progressivement désintégré et la coordination des interventions, jusque là assurée, fût abandonnée.. Il se caractérise par une pluralité d'acteurs publics et l'émergence d'acteurs non publics ayant en commun une faiblesse notoire de capacités d'intervention. Une impression de désordre institutionnel et méthodologique transparaît liée à l'absence de cadre d'harmonisation des interventions.

Ainsi après le PRSAA, malgré l'émergence d'approches nouvelles et de prestataires de service nouveaux (ONG et AD), le dispositif de vulgarisation est repris par les ministères où sa mise en œuvre est confiée aux différentes directions techniques et aux projets

---

<sup>5</sup> The World Bank Operations Evaluation Department

*Dans la situation actuelle du dispositif, en dehors de quelques projets, le producteur rural, d'une manière générale, ne bénéficie pratiquement plus de services d'appui conseil. Le dispositif actuel d'appui conseil donne l'impression d'un « vide » sur le terrain. Le système public qui est le principal acteur en nombre est immobile, peu fonctionnel alors que les interventions des prestataires non publics (ONG, OP) sont timides et peu structurées. Cette situation est la résultante des évolutions majeures du dispositif qu'a connu le Niger ces vingt dernières années. Elle est caractérisée par un dispositif d'intervention dans lequel se côtoient principalement des services de l'Etat déconcentrés et des ONG.*

Les réformes du système d'appui conseil induites par les politiques macroéconomiques en particulier par la politique d'ajustement du secteur agricole intervenues au milieu des années 90 ont constitué des facteurs favorisant. La politique d'insertion des acteurs non étatiques que l'Etat corrélait à son désengagement bien qu'ayant effectivement entraîné la réduction des ressources humaines et du budget d'investissement des services publics, n'a pas eu les heureux effets escomptés.

## **2.2.1 Les acteurs prestataires de service en appui conseil**

### **2.2.1.1 Les services publics**

Une pluralité d'institutions publiques intervient selon un dispositif géographique correspondant à l'organisation administrative du pays et ne développant pas de mécanismes fonctionnels de synergie

**Les services normatifs de l'Etat** : L'Etat, finance le fonctionnement du dispositif dans le cadre des budgets alloués aux ministères en charge du secteur rural et des projets publics.

L'organisation géographique de ce dispositif d'intervention correspond à l'organisation administrative du pays. Dans chaque ministère, une multitude de directions nationales s'appuie respectivement, sur une direction régionale au niveau régional, sur une direction départementale au niveau départemental et sur un service communal ou de district au niveau communal (principalement pour les Ministères techniques comme Agriculture, Elevage, Environnement et Hydraulique).

La fonction d'appui conseil est ainsi exercée au niveau du terrain par ces mêmes services dans le cadre de l'exercice de leurs tâches quotidiennes cumulativement à leurs autres fonctions régaliennes. Les Directions départementales, régionales et centrales sont sensées apporter un appui technique aux agents de terrain. Dans le cas de l'agriculture par exemple, la Direction de la Vulgarisation et du Transfert des Technologies (DVTT) qui est la seule **nommément** investie de missions spécifiques d'appui conseil, n'a pas de correspondants institutionnels au niveau départemental et communal qui se consacrent spécifiquement à la vulgarisation.

**Les projets de développement** : La plupart des projets de développement ont en leur sein des composantes ayant un volet appui conseil. Chaque projet a mis en place sa structure propre pour l'exécution de ses activités. Dans leur majorité, les projets n'ont souvent pas un dispositif en agents d'intervention de base qui leur soient propres. Au niveau opérationnel, ils s'appuient sur les ONG, les agents des services publics, les organisations de producteurs et les associations de développement pour réaliser leurs activités d'appui conseil. Néanmoins, il ne semble pas peser sur eux une obligation hiérarchique ou fonctionnelle les obligeant à rendre compte aux services techniques déconcentrés. **Les autres institutions publiques** : des institutions publiques à caractère industriel et/ou commercial interviennent aussi dans le dispositif d'appui conseil dans des domaines spécifiques tels que les aménagements hydro-agricoles (ONAHA) ou la gestion foncière (Code rural).

**Relations entre les services publics d'appui conseil** : Les différents ministères impliqués dans l'appui conseil ne développent pas de liens fonctionnels leur permettant de partager un système d'échanges d'informations, un cadre de planification et de programmation commune des activités, des stratégies concertées d'intervention et des synergies en termes d'utilisation des ressources.

Les Directions Régionales et les Directions Départementales du secteur rural qui sont censées assurer la coordination de toutes les activités de développement dans leurs zones respectives peinent à exercer cette fonction du fait de plusieurs facteurs notamment institutionnels. Dans la plupart des cas, les projets ne sentent pas l'obligation de les associer à leurs activités tant en amont qu'en aval et de leur faire parvenir régulièrement des rapports ou comptes rendus de leurs activités. Le mutisme des textes sur les relations fonctionnelles et hiérarchiques entre les STD et les projets constituent un vide institutionnel préjudiciable à

l'exercice des missions de suivi évaluation, d'harmonisation et de planification des activités d'appui conseil de ces directions normatives. Cela est aggravé par l'insuffisance des moyens.

Ainsi le système d'intervention de l'Etat, à travers ses services, est caractérisé par l'absence d'une ligne fonctionnelle du niveau communal au niveau central en matière d'appui conseil. Par ailleurs, les différents ministères impliqués dans l'appui conseil ne développent pas de liens fonctionnels leur permettant de disposer d'un système d'échanges d'informations, d'un cadre de coordination pour la planification et la programmation commune des activités, des stratégies concertées d'intervention et des synergies en termes d'utilisation des ressources.

*Le dispositif d'appui conseil est peu connecté au processus de décentralisation (absence des structures d'appui conseil dans l'élaboration de PDC, capacités des élus en planification faible) tant sur le plan institutionnel que sur le plan opérationnel. L'appui conseil est ainsi une activité diffuse dans la routine et le quotidien de la plupart des services étatiques et communaux.*

Dans la situation actuelle du dispositif d'appui conseil, former le producteur, lui donner conseil pour les types d'intrants qu'il doit utiliser, les itinéraires techniques qu'il peut développer pour améliorer sa production, contrôler la qualité des intrants qu'il utilise, gérer et exploiter les infrastructures collectives, collecter des statistiques auprès de lui et le sanctionner sont des tâches qu'on retrouve au niveau du même agent en fonction du service qui l'utilise.

Dans le domaine de l'élevage, le même agent assure l'appui conseil (formation des producteurs, vulgarisations d'itinéraires techniques), l'inspection des viandes, les statistiques, la santé animale, la police sanitaire et participe à la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, un même agent au niveau de la base peut se retrouver chargé de contrôler l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques de collecter des statistiques participant à l'inventaire et à l'évaluation des ressources forestières, fauniques et en même temps chargé d'informer de sensibiliser de former les populations en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification.

Les relations entre services publics d'appui conseil et les autorités administratives déconcentrées : Les autorités administratives déconcentrées, dans le cadre de la tutelle administrative, qu'elles assurent instituent et organisent des instances et rencontres périodiques leur permettant de réunir les services de l'Etat pour la coordination traditionnelle de leurs activités ou la concertation sur des sujets ou des thématiques ponctuels (Cadre de Concertations Régionales (CCR) au niveau des 8 régions,) les (Comités Techniques Départementaux (COTEDEP) au niveau des 36 départements) et des (conseils communaux au niveau des 255 communes urbaines et rurales dont 4 villes).

Cependant, les échanges d'information et les synergies d'actions pour les acteurs publics du développement de chaque entité administrative qu'offrent ces instances sont limitées.

L'impact actuel de cette disposition sur la fonction d'appui conseil est très peu visible du fait de la faiblesse des moyens logistiques mobilisables par l'Autorité. Néanmoins il constitue une préoccupation des responsables des Directions Régionales et les Directions Départementales qui en ont déjà pâti.

Le dispositif d'appui conseil est très peu connecté au processus de décentralisation. La décentralisation n'a pas encore atteint au Niger un stade permettant aux collectivités et à leurs organes de participer directement ou indirectement à la planification/programmation ou au financement de l'appui conseil bien que des possibilités existent à ce niveau. Les collectivités bénéficient plutôt de l'appui des STD pour l'élaboration des Plans de développement communautaires (PDC).

### **2.2.1.2 Les acteurs non étatiques**

La plupart sont très faibles en termes de capacités d'intervention et très peu spécialisés dans l'appui conseil.

#### **a) Les Organisations Non Gouvernementales/Associations de Développement (ONG/AD)**

Sur les 783 AD/ONG existants au Niger, près de 60 % (457) interviennent dans le secteur du développement rural (agriculture, élevage, Environnement et hydraulique) soit en moyenne trois par commune. Près de 82% des ONG/AD sont représentées à l'intérieur du pays. Seule une ONG/AD sur quatre (25%) est active<sup>6</sup>.

Les ONG/AD présentent presque des structurations similaires pour exercer la mission d'appui conseil. Un segment administratif et financier responsable de la coordination et de la gestion des interventions, un (1) segment opérationnel composé d'agents recrutés ou de contractuels placés dans la zone d'intervention sur le terrain, des acteurs villageois (groupements de producteurs relais et/ou des paysans relais, animateurs, réparateurs) constituent le maillon le plus délocalisé de la chaîne. Les interventions des ONG/AD portent sur tous les domaines du développement rural avec une spécialisation quasi inexistante dans l'appui-conseil. Beaucoup d'entre elles font appel à une expertise externe (pouvant même être constituées d'agents de l'Etat) en fonction des sujets sur lesquels elles sont appelées à travailler. Elles exécutent de nombreux projets sur financement extérieur. Dans certains cas il s'agit de projets qu'elles ont élaborés elles mêmes et dont elles ont acquis les financements auprès de partenaires au développement. Dans d'autres cas, elles interviennent sous forme de véritables agences d'exécution pour la mise en œuvre de projets et programmes de l'Etat ou d'institutions internationales. Ce mode d'intervention préjudiciable au rôle régalien des STD est sous-tendu par des contrats de partenariat à caractère essentiellement lucratif.

En matière de ressources matérielles, financières et humaines, ont une très faible autonomie d'intervention, à l'exception de certaines ONG internationales et nationales (Care, SNV, ABC Ecologie, Karkara ...). Pour la plupart d'entre elles, les outils de gestion et d'administration se résument à quelques cahiers tenus de façon approximative par le Président, le Secrétaire Général ou le Trésorier Général.

Les relations entre ONG sont de nature concurrentielle en termes d'intervention et de recherche de financement. Très peu de relations synergiques sont développées.

*Les AD/ONG interviennent dans une gamme très variée d'activités :*

- *sécurité alimentaire : BC, BI, BAB,*
- *appui conseil aux producteurs : techniques culturales, semences améliorées, fertilisation, transformation, irrigation (système d'exhaure),*
- *élevage : embouche, santé animale, amélioration génétique, Boutiques d'Intrants*
- *environnement : techniques de la régénération naturelle, défrichement amélioré, lutte contre les feux de brousse, désensablement, gestion intégrée des ressources naturelles (eau, environnement), plantation des gommeras, ouverture des pares feux, récupération des terres, fixation des dunes, plantations de brises vents etc.);*
- *hydraulique : protection et gestion des ouvrages hydrauliques (hygiène et assainissement), protection contre l'ensablement, etc.*
- *organisation des producteurs en associations en ou groupements coopératifs : structuration des organisations de producteurs, accès au crédit rural ;*
- *formation des producteurs pour renforcer leurs capacités : alphabétisation, animation, sensibilisation, techniques de gestion des banques d'intrants ou céréalières, warrantage, montage, mise en œuvre, gestion et suivi évaluation des projets et programmes de développement ;*
- *décentralisation : formation des élus locaux, élaboration des PDC ;*
- *appui à l'élaboration des textes réglementaires des organisations de base ;*
- *information et sensibilisation sur le VIH-IST-SIDA, le planning familial, la scolarisation de la jeune fille, la paix et la citoyenneté,*
- *etc.*

## **b) Le secteur privé**

Il n'existe pas d'opérateurs du secteur privés structuré qui font de l'appui conseil en direction du monde rural. L'intervention des acteurs privés dans le développement rural porte beaucoup plus sur des activités à caractère commercial, (Groupements d'Intérêt Economique, Services Vétérinaires Privés de proximité,

<sup>6</sup> Selon les informations recueillies auprès des Directions Régionales de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire, ,

Auxiliaires Para vétérinaires, sociétés.), d'étude (bureaux et cabinets d'études, entreprises de BTP et d'hydraulique rurale) ou semi industriel (fabrication de matériels et équipements aratoires et de transport). L'exercice de ces professions est régi par les textes généraux réglementant le Commerce et l'Industrie, conformes à ceux de l'OHADA ratifiés par le Gouvernement.

### c) Les organisations paysannes (OP)

Les résultats de l'enquête effectuée dans le cadre du RGAC révèlent, 29 462 OP sur l'ensemble du territoire en 2007. La même source indique que Diffa, Maradi et Tahoua regroupent les quatre types d'OP (voir tableau ci-dessous). Les autres régions ont « 3 niveaux d'organisation (OP de base, unions et fédérations).

La configuration actuelle au Niger se caractérise par une grande diversité d'OP affiliées à des organisations faitières différentes et concurrentes.

La majorité d'entre elles ne sont pas opérationnelles. Sur les 29462 OP seules 10 079 soit 34,6% sont fonctionnelles. Les OP de Niamey et d'Agadez sont plus fonctionnelles que celles des autres régions avec des taux de 65,4% et 81,9% respectivement. Les taux d'OP non fonctionnelles varient entre 87% à Diffa et 18% à Agadez.

Tableau 2 : Configuration des OP au Niger

Régions	OP/base	Union	Fédération	Confédération	Total	%
Agadez	1354	46	9	0	1409	4,7%
Diffa	2019	14	0	1	2034	6,9%
Dosso	6866	114	10	0	6990	23,8%
Maradi	4549	104	7	1	3961	13,5%
Tahoua	4604	204	13	1	4822	16,4%
Tillabéri	5334	103	4	0	5441	18,5%
Zinder	3560	147	12	0	3719	12,6%
Niamey	1013	71	2	3	1086	3,6%
Total	28599	803	57	3	29462	100%

Sources : Données 2008 SRAC Maradi, Zinder et Tahoua et Tillabéri + Données 2007 RGAC pour Agadez, Diffa, Dosso et CU Niamey

Les producteurs et leurs organisations ou associations sont surtout les bénéficiaires de l'appui conseil. Très peu de leurs structures interviennent comme prestataires de services en appui conseil malgré la multiplicité de leurs formes d'organisation. La caractéristique dominante la plus partagée est la faiblesse en termes de capacités institutionnelles, humaines, financières. Leurs insuffisances en matière d'organisation et le caractère récent de leur constitution en structures faitières est un des facteurs qui expliquent leur absence en tant que prestataire à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays de la sous région.

L'expérience du **dispositif d'appui / conseil aux producteurs et productrices de Mooriben** mérite d'être souligné

Les activités d'appui/conseil font partie des missions de la **Fédération des Unions de Groupements Paysans du Niger - Mooriben**. C'est pour remplir cette fonction que Mooriben s'est dotée d'un Secrétariat exécutif qui est sa base d'appui. Les unions sont pourvues d'équipe d'animateurs/animateuses endogènes. Les boutiques d'intrants (BI) disposent de gérants qui fournissent des conseils aux utilisateurs des intrants. En outre, depuis 2007, Mooriben met en place au niveau des villages d'intervention dans les zones concernées (fleuve, agricole et agropastorale) des paysans relais, pour participer à l'auto encadrement des membres des groupements, notamment au niveau de la mise en œuvre des activités agricoles.

**Le dispositif d'auto encadrement comprend donc 4 composantes majeures : les paysans relais, les gérants des BI, les animateurs endogènes et les cadres du secrétariat exécutif.**

Le détail pour chacune de ces composantes du dispositif est donné dans la note jointe.

Fin 2013, le dispositif d'appui / conseil des unions de Mooriben devrait atteindre **presque 800 personnes**, essentiellement des producteurs et productrices désignés par leurs pairs et travaillant au sein de leurs organisations.

**Un dispositif d'appui/conseil lié à une gamme de services :** Mooriben travaille avec les unions pour mettre en place progressivement une gamme de services intégrés au niveau de chaque union. Ces services comprennent **une radio communautaire, une boutique d'intrants** (et de charrettes, charrues et motopompe à crédit), **une institution de micro finance, le warrantage, une banque céréalière centrale**. La radio communautaire et la boutique d'intrants de l'union jouent un rôle important dans la diffusion de conseils à destination des productrices et producteurs. Les différents thèmes de formation retenus doivent faire l'objet de production et de diffusion d'émissions radios afin de toucher le maximum de paysans. Ces émissions seront réalisées par les cellules de communication des unions avec la participation des animateurs endogènes, des paysans relais et des agents de l'agriculture. Les émissions seront rémunérées afin de contribuer à la prise en charge des frais liés à leur réalisation.

Pour le renforcement des capacités des ressources humaines du dispositif, notamment les animateurs, les gérants des BI et les paysans relais, des collaborations sont établies avec les services techniques déconcentrés de l'Etat.

## 2.2.2 Les relations entre services publics et acteurs non étatiques d'appui conseil

Malgré l'existence de nombreux cadres de concertation, les échanges des informations et le partage d'expériences entre les ONG elles mêmes et entre les ONG et les services de l'Etat sont limités. Les services de l'Etat se plaignent souvent de ne pas être suffisamment au courant des activités que mènent les ONG au niveau notamment du terrain. Les principales relations développées par les ONG et AD avec les services techniques de l'Etat portent sur des conventions, contrats de prestation de service pour la sollicitation d'expertise ponctuelle, de missions conjointes de terrain souvent de la part de l'ONG.

Les insuffisances majeures constatées dans les relations entre les services publics les ONG, le secteur privé résident principalement dans : (i) l'absence de cadre formel fonctionnel permettant aux services déconcentrés du secteur rural d'assurer pleinement leur rôle de coordonnateur de toutes les actions de développement rural au niveau régional et départemental. Il en résulte un déficit de circulation de l'information, des duplications de certaines actions dans une même zone alors que les besoins existent dans d'autres zones, des actions divergentes (exemple : lutte chimique dans une zone où la lutte biologique est entrain d'être menée contre le même ravageur) et un manque d'harmonisation des coûts pour les mêmes acquisitions ou prestations de service ; (ii) l'absence de mécanismes de contrôle de la qualité des services fournis par les prestataires, (iii) l'absence d'une politique de l'Etat favorisant l'émergence des prestataires privés professionnels.

## 2.2.3 Les approches et méthodes d'intervention des prestataires de service

En général, les programmes d'appui conseil sont développés sans partir de l'expression d'une demande paysanne. Le principe de fonder les programmes d'appui conseil sur l'identification des besoins des bénéficiaires est une déclaration de principe de tous les acteurs mais dont la mise en œuvre est souvent contraire. Le mode d'intervention est souvent caractérisé par du « top down ».

Au niveau des services de l'Etat, il n'existe pas de programmes élaborés d'appui conseil (exemple : les agents des districts agricoles et des communes procèdent par des interventions ponctuelles souvent à la demande d'un projet ou d'une ONG). Au niveau des projets, des programmes ciblés existent mais souvent

élaborés par les techniciens des projets eux-mêmes sur la base d'enquêtes diagnostics, d'études du milieu ou sur une thématique particulière. Les ONG suscitent souvent des dossiers ou requêtes de projet auprès des bénéficiaires à appuyer dans un créneau de financement pré identifié et négocié avec des partenaires financiers.

Ainsi les besoins d'appui identifiés en fonction des spéculations agro sylvopastorale d'une zone agro écologique donnée, sont souvent confondus à la demande des paysans vivant dans cette zone. Cette méthode constitue un raccourci qui ne permet pas aux paysans d'être les commanditaires des prestations qui leur sont fournies.

C'est une méthode, qui souvent, cible beaucoup plus les exploitants ayant un minimum requis en capacités techniques, financières ou matérielles. Cette attitude des prestataires de services (ONG, Projets) en appui conseil est souvent une stratégie d'optimisation des chances d'avoir de bons résultats dans un délai bien défini pour satisfaire le bailleur.

Beaucoup de projets comme le Projet Intrants et le PIP2 développent une approche champ école paysan dans des domaines prédéfinis comme la fertilisation des sols pour les cultures vivrières (mil, sorgho), l'amélioration des itinéraires techniques dans le domaine de l'agriculture irriguée, le warrantage, le PPILDA dans le domaine de la GRN. Les résultats ont montré qu'il s'agit de bonnes pratiques en termes de méthodes d'intervention néanmoins qui exigent aux bénéficiaires de répondre aux conditions minimales d'éligibilité pour y participer.

**Le Champ Ecole Paysan (CEP)** est un groupe structuré composé de 25 à 30 producteurs qui se rencontrent régulièrement au cours d'une saison culturale (cycle) dans leur propre champ (terrain d'apprentissage) en présence des Chercheurs et des vulgarisateurs, pour apprendre à résoudre les problèmes relatifs à la gestion de leur milieu et leurs exploitations, suivant un programme issu d'un diagnostic préalablement élaboré par eux mêmes, avec l'accompagnement d'un facilitateur et utilisant des outils et méthodes d'éducation non formelle des adultes. Cette approche est développée par le Projet Intrants FAO en collaboration avec d'autres Projets et avec l'appui de structures de recherche comme l'ICRISAT, l'INRAN pour la gestion intégrée de la fertilité des sols, la gestion des ressources naturelles, la production et la protection des cultures, particulièrement le mil, l'arachide, le niébé et les productions maraîchères.

**Le warrantage** est une technique de financement où les OP ou les individus mettent en garantie leurs productions pour bénéficier d'un crédit qui finance une activité génératrice de revenus pendant la saison sèche. Une fois le crédit remboursé grâce aux bénéfices de cette activité, la banque libère le stock de vivres et l'OP ou le paysan vend alors tout ou partie de son stock qui a entre-temps augmenté de valeur. L'argent de la vente permet l'achat d'intrants pour la campagne suivante. Les IMF et les OP portent une attention croissante au warrantage.

Dans sa situation actuelle, le dispositif d'appui conseil souffre de la culture top down ou pré requis des agents d'intervention dont la plupart ne sont en réalité que des techniciens d'agriculture, d'élevage, d'hydraulique, des eaux et forêts, n'ayant pas reçu une formation appropriée en vulgarisation agricole, encore moins de conseiller en développement rural maîtrisant les approches de planification et de diagnostic participatif nécessaires pour favoriser l'émergence d'une demande paysanne. La notion d'agent de base polyvalent développée dans le cadre du PRSAA est demeurée au stade théorique sans une politique conséquente de formation.

***Les interventions en appui conseil sont dominées par le transfert de technologies non accompagné de l'amélioration du capital humain et du capital social et des outils de communication pour le développement***

Les interventions des prestataires d'appui conseil publics et non publics sont dominées par le transfert de technologies orienté essentiellement sur des itinéraires techniques portant notamment sur (i) l'amélioration des productions agrosylvopastorales à travers les différents segments des filières (utilisation d'intrants de bonne qualité, protection des végétaux, promotion de techniques améliorées de production, de conservation, de transformation, de stockage), la santé animale, la production animale, l'amélioration génétique, la gestion des infrastructures rurales (aménagement hydro agricoles, ouvrages

d'alimentation en eau potable), l'amélioration des techniques de gestion et de protection des ressources naturelles (pêche, gestion des eaux, des sols, des forêts, des pâturages).

Les fonctions économiques et sociales de l'appui conseil à l'instar du conseil pour l'accès au marché, du conseil en gestion de la qualité des produits agrosylvopastoraux, du conseil sur la gestion des revenus et ressources de l'exploitation, de l'intermédiation financière par rapport à l'accès au crédit, du renforcement des capacités humaines des paysans, de la structuration et du fonctionnement démocratique des organisations paysannes...) ont été très peu développées.

La capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques à grande échelle souffre de la faible et mauvaise utilisation des outils de communication (audio, vidéos, radios rurales, sites WEB) pour le développement en dehors de certains acteurs (ONAHA, Projets Intrants,...). Le système d'appui conseil accuse : (i) l'absence de formation appropriée des agents pour fournir de tels services, (ii) le manque de facilités requises telles l'accès à l'internet et autres outils, (iii) la très faible insertion du privé dans le domaine de la communication pour le développement. En dehors de l'élaboration et la diffusion de répertoires de prestataires privés de service dans certains cas, le vide est quasi-total pour les questions d'opportunités de marchés (lieux, prix...).

L'analyse des principaux thèmes diffusés ces dernières années révèle le classicisme de l'offre en appui conseil qui porte, entre autres, la marque de faiblesse (i) du renouvellement des itinéraires techniques par le Système National de Recherche Agricole (SNRA), (ii) des ressources humaines du dispositif en termes d'outils méthodologiques appropriés pour renforcer le capital humain et social des bénéficiaires (iii) de la carence des méthodes utilisés en termes de prise en compte du savoir faire paysan. Elle est très sectorielle reprenant souvent ce qui a été développé depuis près de vingt ans en termes de transfert de technologies.

L'approche et la thématique développées, bien qu'elles puissent être utiles aux producteurs ayant les ressources requises pour répondre aux exigences d'éligibilité des prestataires en appui conseil, ne fournit pas de réponses à l'amélioration des conditions de l'exploitation familiale des paysans pauvres, des groupes vulnérables (femmes, jeunes). Elle exclut, de fait, les ménages classés comme les plus pauvres constituant près de 70% des ménages au niveau des villages<sup>7</sup>.

Il s'agit notamment des ménages dépendant uniquement de la production agricole, des ménages dépendant de la vente de bois, paille et d'autres cueillettes, des ménages dirigés par les veufs ou veuves, des ménages n'ayant pas accès à la terre. Ces approches rejoignent la méthode Training and Visit (T&V) (Benor and Harrison 1977) qui, au départ, a permis de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau des bénéficiaires, mais par la suite, comme souligné par Anderson, Feder et ganguly (2006)<sup>8</sup> s'est avérée non durable après l'arrêt du financement par le bailleur.

### ***Une connexion du dispositif d'appui conseil- Recherche en dormance***

La connexion entre la source d'innovation que constituent le SNRA et les prestataires de service est occasionnelle. Les cadres formels de concertation entre l'INRAN et les autres partenaires et les Comités régionaux de recherches agronomiques (CORRA) ne fonctionnent plus. Les instances de recherche/développement à l'image du CERRA/INRAN de Maradi ne fonctionnent pas. La liaison recherche développement, qui doit être bâtie sur des mécanismes triangulaires liant les structures de recherche, les producteurs et les prestataires d'appui conseil, n'est conçue que sur un partenariat recherche-appui conseil qui a cessé de fonctionner régulièrement depuis la fin du PRSAA. Ainsi, aussi bien la recherche que le dispositif d'appui conseil, ne fondent plus l'élaboration de leurs programmes sur des diagnostics participatifs partagés avec les communautés de base à l'exception de quelques rares sollicitations de projets de développement.

La participation des producteurs notamment ruraux aux programmes de recherche est quasi inexistante. En constitue une illustration (i) l'absence de mécanismes de participation des producteurs à la gouvernance de la recherche, (ii) l'absence de mécanismes participatifs impliquant les producteurs à toutes les phases du processus de recherche pour la génération de technologies et d'innovations ainsi

<sup>7</sup> Dispositif National de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire (DNP-GCA) : Enquête sur la conjoncture et la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages, Janvier 2007, 97p.

<sup>8</sup> [www.gtz.de/de/dokumente/en-extension-reader-2005.pdf](http://www.gtz.de/de/dokumente/en-extension-reader-2005.pdf).



qu'à leur utilisation à plus grande échelle, (iii) l'absence d'approches plus systématiques des analyses d'impact socio-économique des technologies générées en particulier sur les exploitations agricoles familiales, (iv) la quasi inexistence de cadres de concertation Recherche développement incluant les producteurs, (v) l'absence de projets R&D agricoles régis par la demande soumis par les bénéficiaires et mettant l'accent sur la résolution des contraintes relatives à la production pour les petits producteurs et à l'augmentation de leur revenus.

Le Système National de Recherches Agricoles (SNRA) qui doit être un des principaux dispositifs de génération de connaissances souffre de contraintes institutionnelles financières et matérielles. Les charges de fonctionnement des instituts de recherche absorbent les maigres budgets que l'Etat met à leur disposition et ne permettent pas la conduite de programmes de recherche. Contrairement à un certain nombre de pays de la sous région, le SNRA souffre de l'inexistence d'un plan stratégique et d'instruments de financements des programmes de recherche ( fonds compétitif ) privilégiant principalement les critères de réponse à la demande paysanne et d'orientation vers le marché.

## 2.3 Les Ressources investies dans le dispositif d'appui conseil

La situation des ressources humaines, logistiques et financières développées ci-dessous a été faite au démarrage de l'étude, c'est-à-dire en avril 2008. Elle n'a pas fondamentalement changé au cours des deux dernières années.

### 2.3.1 Les Ressources humaines

L'une des plus grandes faiblesses du dispositif actuel réside beaucoup plus dans la qualité des ressources humaines que dans la quantité, bien que le facteur quantitatif soit souvent évoqué comme contrainte majeure. A titre illustratif, la situation du personnel dans les cinq (5) ministères en charge du secteur rural se présente comme suit :

**Agriculture** : Près de 567 agents participent aux missions d'appui conseil sur l'ensemble du pays dont 340 agents relevant de services dont la mission essentielle est d'appui conseil (Direction de la Vulgarisation et de celle de l'action Coopérative) soit près de 59%.

**Elevage**: Près de 1200 agents dont près de 25% (308) sont entre le niveau central et la CUN. Près d'un (1) cadre supérieur pour 44 324 UBT.

**Environnement** : près de 82% (453 agents sur 553) des effectifs font de l'appui conseil en même temps que la police forestière.

**Hydraulique** : Sur les 375 agents en activité, 149 sont concernés directement par l'exercice de la mission d'appui conseil, soit 40%. L'échelon départemental (niveau le plus déconcentré du Ministère de l'Hydraulique) manque cruellement de cadres en quantité et à moindre mesure en qualité.

**Développement communautaire AT** : près de 251 cadres sur un personnel de 369 agents soit 20% de personnel d'exécution ou auxiliaire

***Globalement, le ratio d'encadrement se situe dans la moyenne des pays en développement: 1 agent d'appui conseil pour 2000 à 2500 paysans.***

L'amélioration des capacités des ressources humaines notamment par la formation des agents en cours d'emploi (stages de formation et/ou de perfectionnement, recyclages, etc.) et par l'évaluation des performances est quasi inexistante. Le risque de sclérose des cadres techniques confinés dans la routine et l'inactivité, ainsi que le vieillissement de bon nombre d'agents de base dont le nombre d'années d'expérience tourne autour de 18,5 ans en moyenne, constituent des facteurs limitant la qualité des ressources humaines.

Les Ministères ne disposent pas de véritable programme-cadre de formation des agents ni de plans de gestion stratégique des ressources humaines offrant aux agents des plans de carrières liés à la formation. Les actions de formation dont bénéficient sporadiquement certains agents dans le cadre de projets

spécifiques ou au gré des ONG pour des besoins ponctuels, ne sauraient compenser l'absence de politiques et programmes cohérents de formation aux fins de mise à niveau et de renforcement des capacités existantes.

### **2.3.2 Les moyens logistiques**

Pour l'essentiel, il n'existe souvent pas de logistiques propres aux services d'appui conseil. Les moyens logistiques existants des services sont partagés entre plusieurs fonctions. Les véhicules des services régionaux et départementaux sont souvent des vestiges retrocédés par des projets en fin d'activités. En dehors des ressources que lui octroient des ONG ou des projets dans le cadre de contrats portant sur des activités ponctuelles, le manque de moyens logistiques de l'agent du district réduit ses activités à un rayon de déplacement piéton.

### **2.3.3 Les ressources financières**

Le niveau opérationnel de l'appui conseil qui est celui du district ou de la commune constitue le maillon le plus dépourvu en ressources financières. Les agents de l'Etat, situés à ce niveau, ne bénéficient pas de crédits de fonctionnement qui leur soient proprement délégués donc dépendent de la répartition des maigres ressources de fonctionnement de la Direction régionale. Ce budget de fonctionnement est partagé entre le niveau régional, les niveaux départementaux qui à leur tour doivent servir les services des communes.

Au niveau du Ministère du Développement Agricole : le taux d'exécution du budget de fonctionnement par rapport aux prévisions, au niveau des 5 directions centrales, n'a pas dépassé 35 à 40% ces trois dernières années. Ainsi les directions centrales ont bénéficié de 1 à 4 000 000 F CFA. Au niveau régional, avec un taux d'exécution de près de 50%, le volume moyen du budget de fonctionnement par région a été de près de 3 000 000 F CFA.

Au niveau du ministère de l'Elevage et des Industries Animales le budget de fonctionnement global tourne autour de 240 000 000 FCA avec un taux d'exécution de 35 à 45%. De ces crédits les directions régionales reçoivent une dotation moyenne annuelle de 1000 000 F CFA.

Au niveau du Ministère de l'Hydraulique, le niveau moyen du budget de fonctionnement par direction régionale et direction nationale avoisine 1 à 1,5 millions de F CFA. Les directions départementales ne sont pas dotées

Au niveau du Ministère de l'Environnement et de La lutte Contre la désertification, l'allocation budgétaire moyenne annuelle par région tourne entre 1 000 000 et 1 200 000 F CFA.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire constitue l'un des ministères ayant le plus de ressources de fonctionnement au niveau de ses structures régionales, près de 11 000 000 F CFA par région avec un taux d'exécution de 35 à 45 % soit près de 4000 000 F CFA

Il faut souligner que d'une manière générale, la part du financement public consacrée au personnel d'appui conseil à la base évoluant sur le terrain, notamment à l'amélioration de ses qualifications, a été souvent plus faible que la part revenant au personnel central. Cela explique, entre autres, l'efficacité très relative des dépenses publiques en matière d'appui conseil (Beynon, 1998).

## **2.4 ANALYSE DE LA FORMULATION DE LA DEMANDE EN APPUI CONSEIL**

### **2.4.1 Les acteurs**

La majorité des acteurs de la demande sont les producteurs et leurs organisations, les associations de gestion des ressources naturelles associations de gestion des infrastructures rurales, élus locaux.

***L'on est ainsi en face d'acteurs multiformes, faiblement structurés, n'ayant pas les capacités de formuler la demande.***

Le recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC), a relevé un niveau d'affiliation des OP aux structures faïtières très faible avec 86% des OP qui agissent de manière isolée (seulement 11,6% des OP de

base qui se retrouvent au sein des unions). Ce faible niveau de développement institutionnel résulte d'une création conjoncturelle des OP par les promoteurs pour des activités ponctuelles dans le cadre des objectifs de leurs projets. On peut aussi relever que les OP de base sont de taille relativement petite (42 adhérents en moyenne par OP de base).

Les fédérations et unions du niveau régional sont au nombre de 31. Hormis quelques rares cas qui commencent à prouver de réelles capacités dans les régions, ces structures manquent cruellement de capacités d'intervention. Certaines sont dans un **total dénuement** et ne survivent que de l'appui des projets et ONG de la place. Au niveau des régions, les réseaux et cadres de concertations spécifiques aux OP sont quasi inexistantes en dehors de quelques initiatives dans le secteur de l'élevage à Maradi, Zinder et Diffa et autour de la filière souchet à Maradi. C'est surtout à travers les représentations régionales de certaines structures nationales que les OP organisent leurs concertations de manière ponctuelle et sur des questions spécifiques.

Les fédérations d'envergure nationale, les réseaux et cadres de concertation du niveau national sont d'un nombre réduit. Les structures établies à Niamey sont assez visibles et parviennent à développer de nombreux petits projets en direction de leur base. Elles disposent d'un minimum de personnel et de matériel administratif pour assurer leurs missions et elles participent effectivement à la défense des intérêts professionnels à l'occasion des différents forums et rencontres. Les chambres régionales d'agriculture, sensées jouer pleinement ce rôle, manquent de moyens et sont quasi inexistantes sur le terrain.

## 2.4.2 Les approches et méthodes développées

***Les prestataires de service déterminent généralement les besoins des paysans selon une vision classique d'encadrement.***

La détermination des besoins des populations est effectuée souvent par les prestataires à travers leurs propres mécanismes qui sont principalement : (i) des enquêtes diagnostiques, (ii) des réunions avec les producteurs, (iii) des ateliers dits participatifs mais dirigés par les prestataires de service, (iv) des projets élaborés par les ONG et considérés comme besoins des producteurs, (v) des réunions avec les responsables des OP.

En dehors de quelques projets qui ciblent un appui conseil spécialisé (PIP2, Projets Intrants), la demande n'est pas formulée par les producteurs, La démarche du dispositif n'est pas bâtie sur une approche où les paysans jouent un rôle central d'acteurs producteurs de la demande. En termes de programmation, en dehors de quelques projets ou ONG, on ne trouve pas de programme d'appui conseil élaboré pour une durée déterminée. Souvent les demandes sont orientées et répondent aux sollicitations d'un partenaire financier qui met des moyens à disposition. Les principales causes sont relatives à :

- L'insuffisance d'expérience la faible structuration des OP (72% des OP ont entre 0 et 5 ans et 86% ne sont membres d'aucune faîtière)
- les faibles capacités techniques des OP liées à leur manque de formation en planification participative nécessaire à l'élaboration de la demande en langue locale
- la multiplication des petites OP n'étant membres d'aucun cadre fédérateur avec comme corollaire l'absence de cadres et de mécanismes de concertation permettant d'asseoir des dispositifs d'intervention commune ;
- la faiblesse des mécanismes de financement de l'élaboration de la demande (traduction des initiatives des OP en projets à l'instar de l'expérience PIP2) ;
- la culture des prestataires de service souvent contraire à l'approche d'un appui conseil tiré par la demande liée souvent à l'absence de formation aux méthodes participatives d'élaboration de la demande.

***Une faible habitude d'évaluation participative***

Au niveau des projets et ONG qui élaborent des programmes d'appui conseil, les bénéficiaires ne participent pas aux différentes phases de cette activité de planification. Les indicateurs de performance devant permettre aux bénéficiaires de conduire leurs propres évaluations sont inexistantes. La notion d'évaluation par les bénéficiaires leur est presque inconnue. Dans de telles conditions, aucun dispositif ne permet d'apprécier la qualité des services reçus par les bénéficiaires..

### **2.4.3 Les capacités des OP à participer à la formulation de la demande**

La participation des OP au dispositif d'appui conseil qui devrait être une priorité souffre, au-delà de l'absence de mécanismes permettant leur participation, de leur quasi absence de capacités en planification participative, en élaboration d'initiatives paysannes propres. Cela s'explique par l'orientation imprimée, jusqu'à présent, au dispositif public d'appui conseil. La vision du dispositif n'est pas bâtie sur une approche où les producteurs jouent un rôle central d'acteurs d'émanation de la demande qui doit être à la base de l'élaboration des programmes de recherche comme de vulgarisation. Ainsi le premier maillon du schéma d'intervention en appui conseil est biaisé par la faiblesse de la composante paysanne qui n'a pas bénéficié d'un programme d'appui qui lui soit propre pour renforcer sa structuration, ses capacités d'intervention.

Il est largement admis (Abaru, Nyakuni et Shone 2006 ; de Zutter, Cabero et Wiener 2006 ; Rondot et Collion 2001 ; Wennink et Heemskerl 2006a, 2006b, 2007) que pour améliorer les conditions de vie des populations rurales, la sécurité alimentaire au niveau du ménage et entraîner les communautés rurales de base dans un processus de développement, il est essentiel d'organiser les paysans, les femmes et les jeunes ruraux au sein d'organisations de producteurs. Pour que ces OP connaissent le succès, leurs membres doivent acquérir, par la formation, l'information et la communication les compétences et mécanismes nécessaires pour traduire leur demande en projets, se doter de mécanismes et d'outils de financement de leurs projets, de capacités de contracter avec divers prestataires de service en appui conseil et de capacités de les évaluer.

### **2.4.4 Des besoins nouveaux d'appui conseil en matière de renforcement du capital humain et du capital social non pris en compte**

L'agriculture est essentiellement à dominante familiale. L'exploitation consiste en une multitude d'activités comprenant des cultures céréalières (maïs, mil, sorgho, riz...), d'oléo-protéagineux (niébé, arachide, sésame...), de fruits et légumes, l'élevage de ruminants (ovins, bovins, caprins) et de volaille, la pêche, l'aquaculture, la cueillette, mais aussi d'autres activités non-agricoles telles que le commerce, l'artisanat utilitaire, la pratique de métiers divers surtout en saison sèche.

Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de nouveaux acteurs pratiquant une Agriculture plus tournée vers le marché, comme c'est le cas des éleveurs périurbains produisant du lait, des œufs, de la viande, les producteurs de fruits et de légumes. Toutefois la première catégorie de producteurs qui constitue de loin la plus importante correspond généralement à celle dont l'objectif prioritaire de production est orienté vers l'autoconsommation. Pour ces producteurs et productrices en agriculture de « subsistance », les conseils techniques pour la maîtrise des innovations constituent le besoin le plus important. Cela inclut à la fois l'information sur l'existence de l'innovation, le renforcement des capacités des producteurs pour son utilisation, l'accès aux ressources nécessaires pour utiliser l'innovation technique.

Au niveau des exploitations tournées vers le marché, les questions de productivité, de qualité des produits et de rentabilité globale de l'exploitation constituent une préoccupation majeure. Ces acteurs sont également préoccupés par le renforcement des capacités en matière de mobilisation des financements (élaboration de projets, recherche de financement...).

Pour les organisations professionnelles de producteurs, le renforcement des capacités institutionnelles (structuration, fonctionnement, démocratie interne,) stratégiques (dialogue sur les politiques, participation aux instances de planification du développement au niveau régional, national et international, prise en charge financière de leurs projets d'initiatives), de prestation de service en direction notamment de leurs membres pour améliorer la maîtrise de l'amont et de l'aval de la production. L'importance de l'une ou l'autre de ces besoins varie en fonction de la nature de l'organisation (OP de base ou organisation faîtière).

## 2.5 PERFORMANCES DU SYSTEME D'APPUI CONSEIL ACTUEL

Deux aspects méritent d'être examinés pour apprécier l'impact du dispositif actuel d'appui conseil: (i) au niveau des bénéficiaires : la prise de conscience des bénéficiaires - l'amélioration de leurs connaissances, (ii) l'adoption des technologies - l'amélioration de la productivité.

### 2.5.1 La prise de conscience des bénéficiaires et l'amélioration de leurs connaissances

**Une dynamique de concertation au sein des communautés de base a été créée par le dispositif.** Quelques paysans consultés sur la qualité des services de vulgarisation, lors de la mission de terrain, ont attesté que l'un des points positifs de l'intervention des services d'appui conseil est la création d'une dynamique de concertation au sein des communautés rurales pour l'amélioration des productions et pour régler d'autres types de problèmes communs. Les consultations au sein des communautés sont devenues aujourd'hui instantanées dès qu'il y a un sujet d'intérêt commun à traiter. Les communautés ont mis en place différents types d'organisations pour les questions liées à leur développement.

***Les capacités des paysans en termes de planification, de participation à l'élaboration des stratégies, programmes et projets demeurent toujours très faibles.***

Le mouvement coopératif au Niger malgré son ancienneté n'a pas répondu aux préoccupations des producteurs ruraux, à savoir renforcer leur compétence dans la gestion économique et financière, la planification, la programmation et la négociation. Le paysage actuel est caractérisé par l'émergence forte d'un mouvement paysan désarticulé par la concurrence en matière de recherche d'opportunités individuelles. Il est relativement jeune et très peu structuré pour se positionner en interlocuteur de l'Etat et des acteurs non étatiques et des partenaires financiers et jouer son rôle dans l'appui conseil et la recherche (72% des OP sont entre 0 et 5 ans et 86% ne sont membres d'aucune faîtière).

Par ailleurs le faible niveau d'instruction des populations notamment rurales et le manque de transparence des structures de gestion et de coordination ont amoindri les performances et l'efficacité des associations paysannes dans la prise de conscience, l'amélioration des connaissances et la participation des populations.

### 2.5.2 Adoption des technologies pour améliorer la productivité

***Des technologies maîtrisées mais faiblement adoptées par les producteurs.*** Le Niger fait partie de la zone du sahel où l'environnement agro climatique est fortement caractérisé par de nombreux aléas qui influencent les productions agrosylvopastorales : (i) la dégradation continue de l'environnement réduit progressivement et considérablement le potentiel de terres cultivables et la productivité des parcours pastoraux; (ii) la diminution des précipitations annuelles et leur mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace ; (iii) les attaques acridiennes et celles d'autres ennemis des cultures font parties des maux récurrents qui minent l'agriculture nigérienne ; (iv) l'envahissement des parcours par des espèces végétales peu appréciées, (v) l'érosion éolienne et hydrique.

Face à ces défis de la nature, la Recherche agricole au Niger, malgré ses difficultés actuelles, a pu proposer des solutions alternatives adaptées. Entre autres exemples, on peut rappeler que pour les productions végétales, on dispose de variétés à haut potentiel de rendement adaptées au contexte de production. Pour les productions animales, la sélection de races ovines et bovines a permis de caractériser des races rustiques plus productives et des méthodes d'amélioration de santé et d'alimentation animale, susceptibles d'accroître les performances en production animale. Dans le domaine de la pisciculture, les techniques de pisciculture ont été maîtrisées, notamment par l'identification d'espèces rustiques et adaptées aux plans d'eau artificiels.

Néanmoins l'une des principales caractérisations de l'agriculture nigérienne est sa faible modernisation. En outre, les pressions sur les ressources ligneuses sont de plus en plus fortes, en raison notamment d'une demande accrue en bois-énergie. La faune est dans l'ensemble menacée : la modification perpétuelle de son habitat a contraint les effectifs à se replier sur des biotopes de sécurisation, essentiellement localisés

dans les franges soudaniennes du pays ou dans des zones difficiles d'accès. L'ampleur de la dégradation de l'environnement et la faible capacité d'accueil des différentes unités écologiques accentuent les conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles.

Les problèmes fonciers se posent du fait à la fois de cette crise dans laquelle se trouvent les opérateurs ruraux et de la coexistence de plusieurs systèmes juridiques en la matière. L'insécurité foncière des producteurs est un facteur limitant l'investissement dans des systèmes d'exploitation plus intensifs et plus durables. La conjonction de ces facteurs a conduit à une baisse croissante de la fertilité des sols, un doublement des superficies cultivées en 25 ans, à une remontée des cultures vers les terres marginales du Nord au-delà de la limite septentrionale définie par les textes réglementaires et à une diminution des espaces sylvo-pastoraux. Ainsi, les ressources naturelles (sol, eau, végétation, etc.) subissent de plein fouet les effets cumulés des sécheresses récurrentes et des activités humaines.

Les investissements importants consentis dans le secteur rural (projets d'amélioration de la productivité, projets institutionnels de renforcement des capacités des services publics d'appui conseil, vulgarisation agricole, résultats des recherches effectuées par les institutions etc.) n'ont pas su inverser la tendance. Ainsi l'on constate que les jeunes ruraux gagnés par le désespoir abandonnent de plus en plus les campagnes au profit des grands centres urbains ou des pays de la sous région (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana etc.) à la recherche de conditions de vie meilleures.

- **Des atouts importants existent néanmoins pour le secteur rural au Niger**

Amélioration de la productivité : L'augmentation des productions agro-sylvo-pastorales est possible au Niger par un appui institutionnel adéquat aux besoins en services des producteurs, une amélioration des incitations en matière d'investissement privé dans le domaine de l'agriculture.

L'utilisation des variétés résistantes à la sécheresse et hautement productives dans le domaine des céréales et des cultures horticoles développées par des instituts internationaux de recherche comme ICRISAT combinée à une gestion améliorée des eaux et de la fertilité des sols peut induire des accroissements substantiels de la production.

La production animale peut être améliorée par la vulgarisation de races animales sélectionnées, par un appui renforcé aux services vétérinaires, une amélioration de l'alimentation, un ensemencement des parcours pastoraux, une adaptation des productions aux zones agro écologiques et une meilleure organisation des marchés à bétail,

Le développement de la petite irrigation a révélé un bon potentiel de développement qui a permis l'augmentation et la diversification des productions et la création d'opportunités de marchés aux producteurs en saison sèche. L'évolution du mouvement paysan offre des opportunités de renforcer les capacités des organisations de producteurs pour leur permettre de profiter des économies internes d'échelle en termes d'acquisition groupée d'intrants, de mise en valeur des terres aménagées, de négociation de meilleurs prix pour écouler la production et de constitution de forces de proposition et de lobbying dans les questions de politique agricole et rurale

Environnement: les techniques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles à faible coût commencent à être adoptées au Niger. Ainsi la culture intégrée céréales-arbres, la foresterie communautaire, les différentes méthodes de réhabilitation et de préservation des terres commencent à être répandues et mises en œuvre par les paysans eux-mêmes. Ces techniques à faible coût permettent une amélioration des revenus due à l'augmentation des pâturages, de la production agricole et la commercialisation des produits forestiers comme les produits forestiers non ligneux et le bois de chauffe.

Accès au marché : L'accès au marché constitue la dynamique transversale qui peut tirer l'augmentation de la production et une plus grande adoption des technologies. La proximité du Niger par rapport aux marchés agricoles des pays comme le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Bénin constitue une grosse opportunité dont l'exploitation faible actuellement nécessite : (i) un renforcement des capacités des paysans à mieux comprendre ces marchés, à développer des plans de production et de mise en marché stratégiques et adaptés, (ii) un développement des partenariats entre les producteurs et les intermédiaires au niveau de ces marchés, (iii) un soutien aux investissements privés dans le domaine du transport, du stockage, (iv) le développement de l'information commerciale.

Les bonnes pratiques de certains projets en matière d'appui conseil portant sur (i) le développement de la fertilisation au poquet à travers les champs écoles Paysans, (ii) le conseil de gestion à l'exploitation développé en agriculture irriguée qui a facilité l'insertion des acteurs privés dans le conseil agricole et rural (iii) le warrantage qui a permis notamment dans certaines zones de production de céréales pluviales de faciliter l'accès aux intrants des producteurs sans brader les récoltes, (iv) les boutiques d'intrants coopératives qui ont facilité l'approvisionnement en intrants et l'accès au matériel agricole aux petits producteurs.

Le potentiel important que recèle (i) Le marché sous-régional où le Niger peut développer ses avantages comparatifs dans le secteur de l'élevage ovin, bovin et camelin, des productions végétales (mil, sorgho, niébé, etc.) et du maraîchage (oignon, ail, poivron, etc.), (ii) le marché mondial qui offre des débouchés pour certains produits typiques de l'écosystème sahélien (souchet, sésame, gomme arabique, etc.).

## **2.6 PRINCIPALES VISIONS ET ORIENTATIONS TIREES DU DIAGNOSTIC ET DES MUTATIONS DU CONTEXTE ACTUEL**

### **2.6.1 Nouvelle vision de l'appui conseil**

Un regard historique sur l'impact de l'appui conseil montre qu'il a permis à l'agriculture de réaliser des performances importantes en matière d'amélioration de la productivité ayant engendré des retours sur investissements intéressants qui vont de 5% à 50% (Evenson 97) dans les pays en développement. Néanmoins en dépit de ces appréciations favorables, les services d'appui conseil sont critiqués pour leur faible efficacité, leur manque d'équité et leur léthargie actuelle. Le dispositif d'appui conseil actuel ne saurait continuer dans la routine qui le caractérise du fait de la nécessité de s'adapter aux différentes mutations qui interpellent le développement du secteur rural dont principalement :

- La nécessité de repenser et de redéfinir, dans l'appui conseil, le rôle des services publics qui ne sont pas efficaces dans les fonctions qu'ils remplissent actuellement et dont la multiplicité n'est pas soutenable par le budget de l'Etat qui est sous pression par rapport aux interpellations multiples ;
- L'agriculture au Niger est en mutation intégrant de plus en plus un aspect commercial orienté vers le marché qui induit des changements dans les besoins d'appui conseil des producteurs en terme de gestion de la qualité, d'informations commerciales, de concertation et d'intégration sous régionale et régionale ;
- Les nouveaux itinéraires techniques développés pour améliorer l'activité agrosylvopastorales portent, dans le contexte actuel d'agriculture orientée vers le marché, souvent, sur une utilisation plus efficace et spécifique des intrants adaptée aux différentes spéculations agricoles. Les capacités d'apprentissage actuelles des paysans affectées par l'âge et le taux d'analphabétisme élevé appellent des efforts importants pour faire émerger de jeunes exploitants et pour développer la formation des paysans ;
- L'appui conseil est contraint d'évoluer vers un mandat plus large au-delà du secteur agricole prenant en compte l'agenda de réduction de la pauvreté et de la gestion des ressources naturelles ;
- Les évolutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et l'augmentation progressive du nombre de lettrés en milieu rural parmi les jeunes offrent de nouvelles options pour faire parvenir l'information aux producteurs soit directement ou indirectement par le biais des agents d'appui conseil ou d'autres moyens intermédiaires ;
- La nécessité d'insérer le dispositif d'appui conseil dans les orientations de la Stratégie Nationale du Développement Rural (SDR) qui ont retenu de : (i) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural, (ii) promouvoir l'initiative privée et la responsabilisation des acteurs, (iii) améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR, (iv) de veiller à l'équité entre les bénéficiaires de l'action publique (les producteurs les plus pauvres).

**Le nouveau dispositif d'appui conseil devrait se caractériser ainsi :**

- pluraliste (favorisant une plus grande insertion et présence des acteurs non étatiques et leur donnant des rôles complémentaires à ceux des services publics),
- répondant à une demande paysanne (non directive et émanant de l'expression d'une demande structurée venant de la base, prenant en compte les spécificités des bénéficiaires de l'appui conseil (producteurs et notamment des petits producteurs pauvres, gestionnaires et exploitants des infrastructures rurales)
- basé sur une forte participation des bénéficiaires tant dans la demande, la programmation, la mise en œuvre (participation des OP, l'évaluation avec des organisations paysannes mieux structurées, renforcées pour jouer le rôle de commanditaires et d'évaluateurs), que dans le financement.
- orienté aussi vers l'accès au marché : tenant compte des besoins multiformes liés à l'accès au marché (information, gestion de la qualité, accès aux ressources, formation).

## **2.6.2 Principales orientations découlant du diagnostic**

Les principaux enseignements tirés de l'analyse diagnostique, en termes d'améliorations, orientent vers la définition d'un nouveau dispositif d'appui conseil vers les principaux axes de travail ci-après :

- ❖ Revoir le cadre réglementaire d'exercice de l'appui conseil
  - Redéfinir les rôles entre les acteurs publics et acteurs non publics en recentrant les services de l'Etat sur des missions d'harmonisation, de coordination, de suivi évaluation, de contrôle et de formation par rapport aux acteurs non publics qui bénéficieront d'un environnement plus favorable pour s'intégrer dans les missions d'appui conseil
  - définir les relations entre acteurs publics, et entre acteurs publics et non publics
- ❖ Améliorer le processus de formulation de la demande:
  - Définir le rôle central des paysans dans le dispositif et comment ils doivent l'exercer
  - Définir le processus de structuration, de renforcement des capacités de planification participative des OP pour en faire les commanditaires et les évaluateurs des prestations publiques et non publiques
  - Définir les processus de financement de l'élaboration de la demande.
- ❖ Améliorer la qualité de l'offre
  - Séparer l'exécution de l'appui conseil de celles des autres activités régaliennes de l'Etat (contrôle, réglementation,) Rompre avec l'agent de l'Etat de la commune ou du district agricole, poste forestier, CIB qui assure toutes les tâches et avec l'agent d'appui conseil polyvalent (théorique) pour aller vers un dispositif public pluridisciplinaire au niveau du terrain dont les missions seront recentrées comme souligné plus haut
  - Renforcer les capacités techniques des prestataires publics et non publics dans leurs missions respectives dans le cadre de l'appui conseil:
    - formation méthodologique: Propositions pour l'implication des structures de formation agricole et rurale dans le dispositif et vice versa ;
    - Meilleur accès aux connaissances générées par la Recherche: Propositions relatives à l'amélioration de l'interface Recherche –Appui Conseil- Bénéficiaires et à l'implication du SNRAA dans le dispositif d'appui-conseil
  - Utiliser les outils techniques et méthodologiques (bonnes pratiques éprouvées dans le pays) et instruments de communication pour le développement du secteur rural



- Définir les profils de ressources humaines requises au niveau des services publics et non publics en fonction de leurs nouveaux rôles respectifs
  - Définir les ressources logistiques, matérielles nécessaires et de fonctionnement
- ❖ Proposer des alternatives pour le dispositif institutionnel
- Un dispositif public fort pluridisciplinaire (non pas pluri ministériel) au niveau de la base (communes et départements), à proximité du demandeur, allégé au niveau central et qui ne sera pas en compétition avec les acteurs non publics mais qui va les appuyer, les suivre, les évaluer et les orienter. **Il fera l'appui conseil dans les zones où la présence des acteurs non publics est faible ou inexistante**
  - Des propositions alternatives par rapport à la forme d'institution à mettre en place (structure administrative, parapublique, agence, société ....)
- ❖ Proposer des mécanismes de financement pérenne pour le dispositif
- Proposer des alternatives de financement faisant participer les bénéficiaires, et les acteurs non publics (privés, ONG)
  - Définir les mécanismes de participation des paysans au fonctionnement des institutions qui seront mises en place
  - Placer les Organisations faïtières paysannes au niveau du dispositif
- ❖ Définir un projet de phase test du dispositif notamment à la base à mener dans 3 régions dans trois 9 communes choisies dans chaque région sur une période de 15 mois.

### **3. PROPOSITION DU NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL**

Le dispositif d'appui conseil constitue un élément des atteintes des objectifs visés par les Programmes 3, 6,7 et 9 de la Stratégie de Développement Rural du pays (SDR). A ce titre, il doit prendre en compte les orientations nationales ci-après : (i) renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural, (ii) promotion de l'initiative privée et responsabilisation des acteurs, (iii) équité entre les bénéficiaires de l'action publique, notamment en faveur des plus pauvres.

### 3.1 OBJECTIFS DU NOUVEAU DISPOSITIF

#### 3.1.1 Objectif global

Le nouveau dispositif contribue à l'atteinte de l'objectif de la SDR à savoir « **la réduction de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015, en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles** ».

Plus particulièrement, il participe à l'atteinte des objectifs visés à travers :

- ❖ **le programme 3** : « Organisations professionnelles et structuration des filières »
- ❖ **le programme 6** : « Recherche - Formation-Vulgarisation »
- ❖ **le programme 7** : « Renforcement des institutions publiques du secteur rural »
- ❖ **et le programme 9** : « Réduction de la vulnérabilité des ménages »

Le dispositif d'appui constitue une des composantes du Programme National d'Investissements Agricoles Prioritaires de la SDR (PNIA-P /SDR), rattaché au pilier 4 du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD, adopté par le Business Meeting les 14 et 15 décembre 2010.

#### 3.1.2 Objectif spécifique

De manière spécifique, la mise en place du nouveau dispositif d'appui conseil vise **à assurer l'accompagnement et l'encadrement de proximité des acteurs ruraux en vue de l'amélioration de leur sécurité alimentaire et de leurs revenus.**

### 3.2 RESULTATS ATTENDUS ET PRINCIPALES ACTIVITES A MENER

#### Résultat 1 : La formulation de la demande en appui conseil est améliorée

**Activité 1** : *Renforcer les capacités de participation des producteurs et de leurs organisations*

La multiplication des OP et des fédérations et réseaux ne doit pas constituer un frein à la participation des producteurs au dialogue politique économique et social notamment à la planification et à l'évaluation des activités d'appui conseil et de recherche agricole.

Néanmoins, des efforts importants de concertation, de mise en commun et de partage sont nécessaires. La validation de l'analyse diagnostique du dispositif d'appui conseil à travers des ateliers paysans a révélé que des capacités d'analyse existent au niveau du mouvement paysan notamment au niveau central, mais elles sont faibles et difficiles à mettre en commun autour des problématiques de développement courant.

Les liens institutionnels en termes de cadres d'échanges et de partage entre les OP au sein d'une même commune ou district et des mêmes départements et région n'existent pratiquement pas et rendent impossibles une compréhension partagée de la problématique de développement rural en général, et une appropriation d'un nouveau système d'appui conseil en particulier. Par ailleurs la représentation des

producteurs au niveau des instances de dialogue politique et sociale au niveau des régions et départements manque de continuité.

En guise d'exemple, il a été difficile, au cours des ateliers de sensibilisation et d'amélioration de la participation des OP à la conception du dispositif d'appui conseil organisés par le consultant leader paysan, de retrouver les représentants des OP qui ont participé aux ateliers de validation du diagnostic.

Par ailleurs, à l'échelon national, chaque faïtière paysanne a élaboré sa propre stratégie d'intervention et est engagée sur sa voie spécifique pour la développer parfois en concurrence avec les autres notamment en termes de compétition auprès des partenaires techniques et financiers. La plupart des faïtières paysannes se positionnent aussi bien en prestataires qu'en demandeurs de service d'appui conseil.

Face à cette situation pour garantir une pleine participation des OP à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui conseil, des mesures préalables sont requises. Il s'agit notamment :

- a) d'organiser des ateliers centraux et régionaux, départementaux et communaux de mise en commun des différentes faïtières et d'harmonisation de leurs démarches dans le cadre de la participation à la conception et la mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui conseil ;
- b) de préparer un cahier de charges et un protocole d'accord sur les instances et modalités inclusives d'organiser la concertation entre les différents OP au niveau de la commune, du département, de la région, et au niveau national pour participer au processus d'appropriation et de mise en œuvre du dispositif d'appui conseil ;
- c) de préparer des termes de référence pour la réalisation d'une étude de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations et réseaux et de ses modalités de mise en œuvre ;
- d) de préparer les termes de référence d'un programme de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations pour leur participation aux services agricoles ;
- e) de faire mener et valider ensemble l'étude de ce programme de renforcement des capacités ;
- f) de définir le cahier de charges d'une cellule d'appui technique qui leur apportera l'assistance technique requise dans le cadre de la préparation et de la participation au dialogue politique, économique et social sur le secteur rural.

Cette étape est fondamentale pour le succès de la mise en place du dispositif. Sa mise en œuvre devrait se faire sous l'égide de la Chambre d'Agriculture.

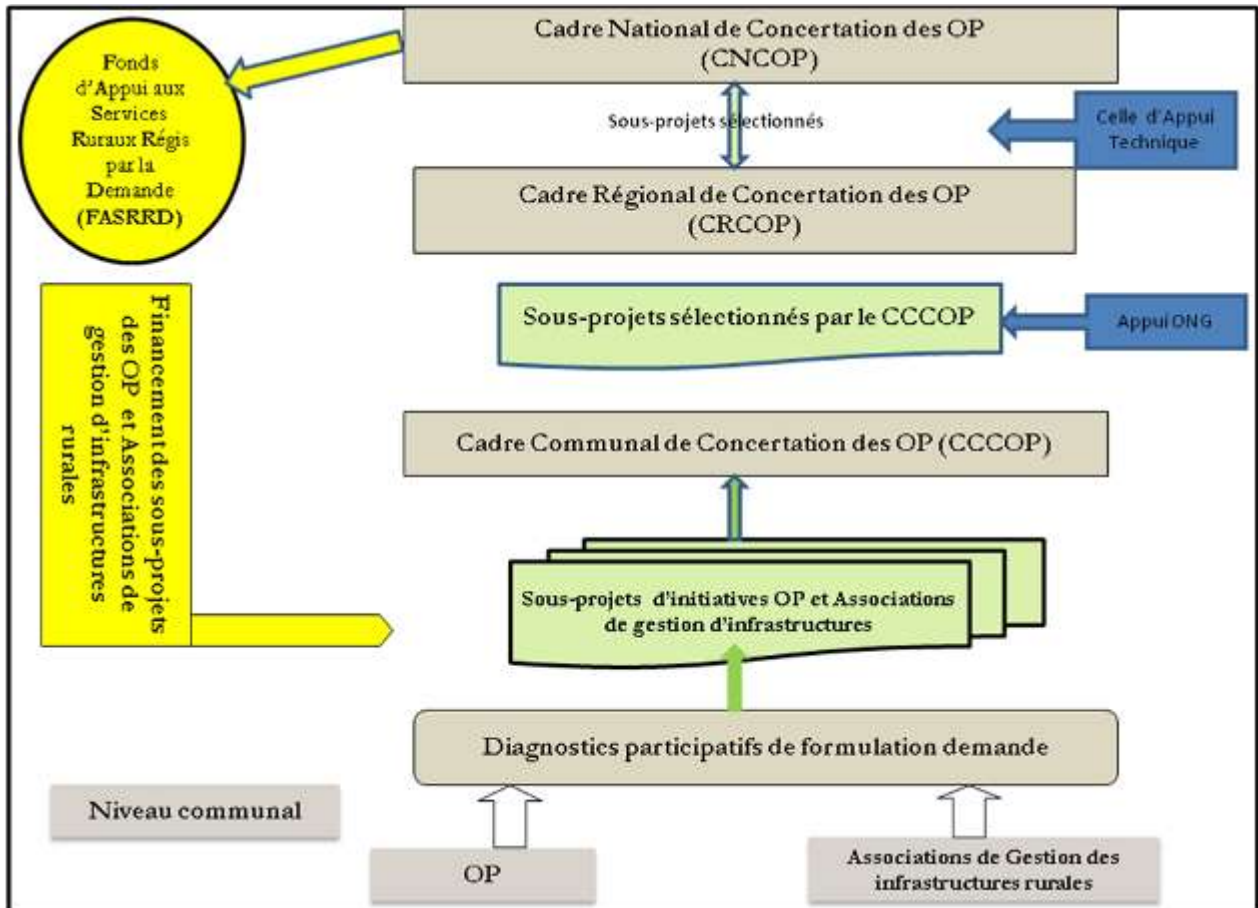
**Activité 2 : Mettre en place un Mécanisme financier par un Fonds d'Appui des Services Régis par la Demande (FASRD)**

Un mécanisme financier d'appui à l'amélioration de la formulation de la demande constituera le principal instrument de ce programme pour renforcer les capacités des OP. Ce mécanisme sera un Fonds d'Appui aux Services Ruraux régis par la Demande (FASRD). Ce fonds devra être accessible aux producteurs au niveau communal pour financer leurs priorités traduites en sous projets en matière d'appui conseil. Il servira, par ailleurs, à appuyer les besoins de fonctionnement des Cadres Communaux de Concertation des OP (CCCOP) et la réalisation de diagnostics participatifs au niveau des communes.

Ainsi, toute OP dont le sous projet sélectionné par le CCCOP de sa commune sera retenu comme éligible au financement par le comité d'approbation des prêts du FASRD, recevra le financement accordé par une structure bancaire ou de microcrédit où il aura domicilié un compte.

Un manuel de procédures sera établi par le Cadre de Concertation National des OP (CNCOP) pour définir les conditions de participation, d'accès et d'utilisation des ressources mises à la disposition de l'OP. Tout ce processus depuis la conception des sous projets des OP jusqu'à la sélection des sous projets au niveau du cadre communal de concertation des OP (CCCOP) et du CNCOP sera facilité par une ONG sélectionnée sur appel d'offres.

### Mécanisme institutionnel et financement par le Fonds d'Appui des Services Régis par la Demande (FASRD)



### Activité 3 : Développer des mécanismes et outils d'aide à la formulation de la demande

Il est largement admis (Abaru, Nyakuni et Shone 2006 ; de Zutter, Cabero et Wiener 2006 ; Rondot et Collion 2001 ; Wennink et Heemskerl 2006a, 2006b, 2007) que pour améliorer les conditions de vie des populations rurales, la sécurité alimentaire au niveau du ménage et entraîner les communautés rurales de base dans un processus de développement, il est essentiel d'organiser les paysans, les femmes et les jeunes ruraux au sein d'organisations de producteurs. Pour que ces OP connaissent le succès, leurs membres doivent acquérir, par la formation, l'information et la communication, les compétences et mécanismes nécessaires à traduire leur demande en projets, se doter de mécanismes et d'outils de financement de leurs projets, de capacités de contracter avec divers prestataires de service en appui conseil et de capacités de les évaluer.

Mettre en place des mécanismes organisationnels permettant aux producteurs de se concerter, de coordonner leurs besoins et de les traduire en projets d'initiatives paysannes : la demande des petits producteurs ruraux peut revêtir un caractère multiforme inhérent à la diversité, entre autres, des systèmes de production, des types de spéculation, du niveau d'accès aux ressources et à l'information, des capacités humaines, institutionnelles, matérielles et financières des producteurs. Ainsi le risque d'émiettement de la demande est constant et peut constituer un facteur limitant par rapport à la qualité de la réponse à y

apporter. Il est évident qu'une approche communautaire de formulation de la demande est plus pragmatique notamment pour un pays comme le Niger où la dominante est l'exploitation familiale. Faire émerger les demandes spécifiques des différents producteurs relevant d'une même commune appelle à la mise en œuvre d'un certain nombre de mécanismes institutionnels favorisant la concertation, la coordination, le développement de synergies entre les producteurs. Il s'agira de mettre en place des cadres de concertation et d'échanges des producteurs et non pas des structures.

Les instances de concertation à mettre en place seront :

- au niveau de chaque commune un cadre communal de concertation des OP (CCCOP),
- au niveau de chaque département un cadre départemental de concertation des OP (CDCOP)
- au niveau de chaque région un cadre régional de concertation des OP (CRCOP)
- au niveau national un cadre national de concertation des OP (CNCOP). Ces cadres de concertation vont mettre ensemble respectivement les représentants des OP de base.

Ces cadres de concertation constitueront au niveau de chaque commune : (i) un forum de rencontres, d'échanges pour s'accorder sur des priorités des communes, (ii) d'examen et de sélection des projets d'initiatives des OP qui traduisent leurs priorités émanant des diagnostics participatifs, (iii) de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets d'initiatives des OP sur la base de critères définis entre par eux-mêmes dans le cadre d'un manuel de procédures. L'élaboration du manuel de procédures sera confiée à un prestataire de service par le cadre national de concertation des OP (CNCOP) qui le fera adopter par un processus de validation au niveau des CRCOP et des CCCOP.

Une ou des ONG seront recrutées par le CNCOP pour : (i) appuyer la mise en place des CCCOP et des CRCOP, (ii) former les représentants des OP siégeant dans les CCCOP et CRCOP à l'examen et à la sélection des projets d'initiatives paysannes, (iii) réaliser une base de données actualisable des prestataires de services en appui conseil, en fonction dans chaque département. Ces cadres de concertation seront composés respectivement de deux organes : une assemblée générale regroupant les représentants des OP et un bureau de séance élu. Cette démarche de mise en commun de la multitude d'OP de base pour la concertation capitalisera les acquis du Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2 (PIP2) dont (i) les groupements des irrigants ont eu les mêmes fonctions de commanditaire de l'appui conseil au bénéfice de leurs membres<sup>9</sup> et les Groupements de service conseil (GSC) ont eu à assurer l'appui technique au fonctionnement des Groupements dans le cadre des Unités d'appui conseil (UAC)

Compte tenu du fait que ce processus est une démarche innovatrice participative et décentralisée, sa mise en œuvre peut être conduite sous l'égide du RECA dans le cadre de l'appui de la coopération danoise par une phase test sur une des deux régions. Une évaluation sera réalisée au terme de la phase test. Elle permettra de tirer et de diffuser les leçons apprises en termes de performances à réaliser, d'indicateurs à atteindre pour la formulation de la demande et de procédures de suivi évaluation.

Former les responsables des OP au niveau local, régional et national : Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation des responsables d'organisations de producteurs. Les contenus de formation devront permettre aux leaders paysans d'acquérir une meilleure compréhension du contexte international, des enjeux nationaux de développement agricole et rural, des contraintes à l'amélioration des performances des filières et de l'environnement socio-économique des exploitations familiales. Les formations proposées leur permettront également de développer leurs capacités de formulation de proposition et de négociation avec les autres acteurs du développement agricole et rural

Former les producteurs à l'utilisation des outils de diagnostic et d'évaluation participatifs : Le point de départ du processus d'élaboration de la demande est le diagnostic participatif dont l'un des principaux facteurs de succès est la participation des producteurs et autres bénéficiaires de l'appui conseil. Le principe sera de rompre avec ce qu'on a classiquement appelé participation des populations qui consiste à les

---

<sup>9</sup> Ministère Développement Agricole. 2007. *Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2 : Approche d'appui conseil à la mise en valeur des petits périmètres irrigués financés par le PIP2 au Niger*. 37pp.

inviter à des séances de restitution de travaux déjà effectués par les structures de recherche ou d'appui conseil. La démarche sera de faire des populations les principaux animateurs du diagnostic participatif qui seront appuyés par les services publics et les prestataires de services non publics. A cet effet, la priorité est de former les représentants des producteurs à la maîtrise des outils de planification participative tels que le diagnostic participatif et l'évaluation par les bénéficiaires afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles. Dans le cadre de la mise en place du dispositif, un programme d'appui sera conçu à cet effet. Ce programme permettra de former les leaders choisis par les producteurs eux-mêmes mais en faisant attention à bien inclure les représentants des femmes et des jeunes.

Améliorer l'accès à l'information des producteurs et de leurs organisations : Il s'agira de permettre aux OP de développer des programmes de communication à l'attention de l'ensemble de la population agricole et rurale pour lui apporter les informations requises en termes de mécanismes de participation et d'obtention des services agricoles requis, d'accès aux ressources, et aux informations relatives à la vie des associations paysannes. Les activités spécifiques de ce volet consisteront en : (i) l'élaboration et la diffusion d'outils de communication (affiches, manuels pédagogiques, produits radiophoniques et audiovisuels, sketches, etc.) ; (ii) la mise en place d'un réseau de centres de services et d'échange pour les OP ; (iii) l'organisation d'événements médiatiques ; (iv) l'organisation de consultations régulières entre les organisations faïtières et les producteurs à la base, y compris ceux non affiliés à une OP particulière.

Mettre en place une cellule d'appui technique aux OP : Il s'agira d'appuyer le cadre National de Concertation des OP au niveau du RECA en le dotant d'une cellule d'appui technique. Il s'agit d'une équipe légère de trois (3) cadres techniques et administratifs qui sera chargé : (i) d'assurer le rôle de pourvoyeur d'informations stratégiques utiles aux responsables pour avoir une bonne participation au dialogue politique économique et social, (ii) d'animation technique du CNCOP, (iii) de suivi évaluation de la mise en œuvre du programme du CNCOP. (iv) de gestion administrative du CNCOP. Le RECA, en bénéficiant d'un appui complémentaire par rapport aux dispositions qu'il a déjà prises dans le domaine de l'appui technique peut organiser tous les mécanismes de concertation.

L'ensemble de ces mécanismes institutionnels d'appui à la formulation de la demande est en relation avec le Programme 3 de la SDR notamment le sous programme 3.2 « renforcement et structuration des organisations professionnelles ».

## **Résultat 2 : L'offre en appui conseil est diversifiée et améliorée**

L'un des enseignements majeurs de l'analyse diagnostique du dispositif d'appui conseil est que, dans la situation actuelle, le producteur rural, d'une manière générale, bénéficie faiblement des services d'appui conseil. Le dispositif national d'appui conseil s'est progressivement désintégré d'appui aux producteurs. Comme on l'a notifié ci haut, il se caractérise par une pluralité d'acteurs publics et l'émergence d'acteurs non publics ayant en commun une faiblesse notoire de capacités d'intervention. Tout ceci donnant une impression de désordre institutionnel et méthodologique lié à une absence de cadre d'harmonisation des interventions.

La situation actuelle du secteur rural d'une manière générale et du secteur agricole en particulier, au Niger nécessite une offre en services agricoles et ruraux permettant de contribuer à :

- une amélioration de la structuration et le renforcement des capacités des acteurs ruraux ;
- une amélioration des itinéraires techniques de production, de transformation et de conservation des produits agricoles animaux, forestiers et halieutiques avec une meilleure inclusion du genre ;
- une amélioration de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures rurales ;
- un meilleur accès des produits agricoles au marché ;
- l'appui à l'émergence du micro entrepreneuriat rural

L'amélioration de l'offre d'appui conseil sera articulée autour des principales activités ci-après :

- une redéfinition et une répartition des rôles entre les différents acteurs ;
- le soutien à l'émergence d'un réseau pluriel de prestataires de services d'appui conseil

- la mise en place d'une organisation institutionnelle et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil spécialisé sur les filières et activités économiques rentables et les zones périurbaines
- la mise en place d'un dispositif institutionnel et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil au bénéfice des groupes pauvres et vulnérables ;
- la mise en place de structures communes aux deux formes d'appui conseil aux niveaux départemental et régional
- le renforcement des capacités des prestataires publics et non publics dans leurs missions respectives.

**Activité 1 : Redéfinir et répartir les rôles entre les différents acteurs**

Il s'agit, partant des leçons apprises de l'analyse diagnostique, de redéfinir les rôles entre les acteurs publics que sont les services de l'Etat et les acteurs non publics que sont les ONG, le secteur privé et les associations paysannes prestataires de services.

- Des services publics dont les rôles dans l'appui conseil ont été recentrés

Les services de l'Etat seront recentrés sur trois fonctions principales :

- a. le pilotage stratégique et méthodologique du système national de conseil agricole et rural.
- b. le soutien à l'émergence d'un réseau pluriel de prestataires de services d'appui conseil
- c. la mise en œuvre de l'appui conseil provisoirement au niveau des zones où les prestataires non publics ne sont pas encore installés.

**La fonction de pilotage stratégique et méthodologique** du système national d'appui conseil comportera des missions (i) de coordination et d'harmonisation, (ii) d'appui aux bénéficiaires pour la gestion de la qualité des services d'appui conseil reçus.

La mission de coordination et d'harmonisation : l'appui conseil au développement rural est une activité qui doit être planifiée et évaluée dans le cadre plus global de la politique de développement rural dont l'élaboration est une mission régalienne de l'Etat. Il doit être harmonisé avec les autres dimensions de la politique de développement rural notamment la formation agricole et rurale, la recherche agricole et la politique en matière de renforcement des capacités des organisations de producteurs. A cet effet, les services de l'Etat assureront la coordination de l'ensemble des activités des prestataires de service en matière d'appui conseil par :

- la conception et la mise à jour d'un programme national d'appui conseil émanant de la demande paysanne depuis la base et intégrant l'ensemble des appuis des acteurs non publics
- la mise en place de cadres harmonisés de rencontres et d'échanges entre les acteurs d'appui conseil au niveau des communes, départements et des régions
- la mise en place d'un système d'informations et de communication permettant la collecte, le traitement et la diffusion de données et d'indicateurs propres aux activités d'appui conseil. Ce système s'appuiera sur un dispositif de collecte d'informations touchant les acteurs impliqués dans le dispositif (services publics et acteurs non publics)

La mission d'appui aux bénéficiaires pour gérer la qualité des services d'appui conseil qu'ils reçoivent: Il s'agit pour les services publics de veiller à ce que les producteurs et les usagers des infrastructures communautaires de base bénéficient de services d'appui conseil de bonne qualité. A cet effet ils assureront :

- le suivi des prestations en appui conseil que reçoivent les populations et l'évaluation de leurs qualités et impacts. Ce rôle fonde la nécessité de dessaisir l'Etat progressivement de l'exercice direct de l'appui conseil au bénéfice des prestataires non publics dont il faut encourager l'installation
- un appui technique aux prestataires de service non étatiques en termes de renforcement des capacités humaines par la formation

**Activité 2 : Promouvoir l'émergence d'un réseau pluriel de prestataires de services d'appui conseil**



L'analyse de la situation actuelle au Niger a révélé que la majeure partie des services d'appui conseil que reçoivent actuellement les producteurs et usagers des ressources naturelles et des infrastructures rurales est beaucoup plus du fait des acteurs non étatiques (ONG, associations). Les agents de l'Etat victimes de l'indigence paralysante dont souffrent les structures publiques en termes de moyens financiers et logistiques développent souvent des stratégies personnelles en travaillant comme contractuels des ONG ou des privés. L'émergence d'un réseau pluriel d'acteurs, bien que faible, est un fait déjà établi qu'il faut améliorer en les soutenant par des actions portant sur (i) l'environnement réglementaire, (ii) les mesures incitatives d'appui technique pour améliorer la qualité des prestations de service de ces acteurs.

*Mesures d'amélioration relatives à l'environnement réglementaire* : L'insertion des acteurs non étatiques revêt un caractère relativement récent. Leur épanouissement souffre encore de la conception administrative dominante de l'appui conseil considéré comme un service devant être fourni essentiellement par l'Etat. Les mesures nécessaires pour assainir l'environnement seront relatives à :

- l'élaboration de textes réglementaires (décrets, arrêtés..) recentrant les services de l'Etat sur les fonctions de pilotage stratégique et méthodologique du système national d'appui conseil (planification, coordination, suivi évaluation, études d'impact, gestion de la qualité des services d'appui conseil) et intégrant les acteurs non étatiques comme prestataires de services reconnus dans le dispositif ;
- une redéfinition des relations entre les acteurs non publics et les services de l'Etat en matière d'échanges et d'interventions afin de lever les conflits de compétence entre acteurs ;
- une définition de dispositions conditionnelles obligeant toutes les ONG et autres acteurs privés bénéficiant d'une exonération en termes de facilités d'installation : (i) à s'inscrire dans les programmes d'appui conseil définis, (ii) à fournir régulièrement des informations sur leurs activités aux services de l'Etat qui sont chargés de la fonction de pilotage stratégique et méthodologique du système national d'appui conseil.

*Un diagnostic institutionnel facilitant la sélection des acteurs en appui conseil* : Face à la multitude de prestataires de services se disant capables de répondre à la demande des producteurs en appui conseil il est nécessaire d'établir des répertoires de prestataires non publics agréés par les bénéficiaires aux niveaux local, régional et national selon leurs capacités à fournir les services demandés par les organisations de producteurs. Ces répertoires seront mis à jour annuellement. Des critères d'éligibilité et des procédures pour l'intervention des prestataires seront définis pour la fourniture de prestations de services. Un manuel de procédures des OP définira avec détails les critères d'éligibilité et les procédures d'agrément des prestataires et de leur contrôle.

*Les mesures incitatives d'appui aux acteurs non étatiques pour favoriser leur émergence et améliorer la qualité de leurs prestations* : les prestations actuelles de bon nombre des ONG et associations privées souffrent des insuffisances de la qualité des ressources humaines utilisées par ces institutions en termes de formation aux différents outils et approches méthodologiques en appui conseil. Pour garantir aux bénéficiaires une bonne qualité de service, le nouveau dispositif d'appui conseil comprendra dans son financement un important volet de formation destiné à renforcer les compétences des ONG et prestataires privés qui seront sélectionnés par les bénéficiaires.

**La mission provisoire d'appui conseil en l'absence d'acteurs non publics dans les zones dépourvus d'acteurs non publics** : Par rapport au principe d'équité, l'Etat a l'obligation de veiller à ce que tous les producteurs puissent accéder, in fine, aux services agricoles et ruraux. Compte tenu des faiblesses actuelles en termes de capacités humaines et organisationnelles des acteurs non étatiques à se substituer à l'Etat pour apporter les services d'appui conseil sur l'ensemble des communes du pays, la stratégie à adopter sera de faire exercer aux agents de l'Etat la fonction d'appui conseil dans les zones non couvertes par les autres acteurs.

**Activité 3** : Mettre en place un dispositif d'appui conseil adapté à la décentralisation et à la nouvelle stratégie d'intervention

Le cadre institutionnel doit être bâti en tenant compte de l'évolution de la participation paysanne au dispositif, des rôles redéfinis des différents acteurs prestataires de services, de la nécessité d'un partenariat public-privé, de la recherche de liens avec la décentralisation et des possibilités financières de l'Etat en matière de développement rural d'une manière générale et d'appui conseil en particulier.

Le premier souci à résoudre dans le dispositif institutionnel est de savoir quel dispositif au niveau du terrain où s'exécute réellement l'appui conseil ? Comment lier les dispositifs de terrain à la décentralisation ? La présentation du dispositif au niveau central bien que suscitant souvent beaucoup de passions dépendra des logiques organisationnelles qu'induisent les dispositifs de terrain.

Le Niger s'est engagé dans un processus de décentralisation administrative qui lui a permis de subdiviser le territoire national en huit (8) régions, qui comprennent 36 départements, 3 communautés urbaines, 52 communes urbaines et 214 communes rurales. La commune s'avère comme étant le niveau le plus pertinent et le plus opérationnel pour l'implantation des dispositifs de base de l'appui conseil compte tenu du fait qu'il est impossible en ressources de mettre un dispositif au niveau des villages. Le dispositif devra correspondre aux spécificités agro écologiques des communes et intégrer les systèmes de production. Cela signifie que le profil et le nombre d'acteurs par commune n'a pas besoin d'être uniforme.

**La stratégie d'intervention** reposera sur la réponse à la demande qui sera délivrée en fonction de deux types de services : (i) un service d'appui conseil public (où les services publics seront très présents) touchant les besoins des groupes les plus pauvres et vulnérables et financé par l'Etat (ii) et un service d'appui conseil spécialisé sur les filières et activités économiques rentables (faisant intervenir le secteur privé) tenant compte des spécificités de la zone. Ce deuxième type d'appui conseil exigera une participation financière des bénéficiaires.

Ces deux types de services correspondent à deux formes d'orientation: (i) des zones où les revenus des populations sont très faibles et caractérisées par une agriculture souvent vivrière et des activités rurales (élevage, vente de bois ) de subsistance (ii) des zones où les activités agricoles portent sur des filières à orientation commerciale significative permettant aux producteurs de disposer de revenus appréciables et de créer des micro entreprises rurales.

Au Niger, l'économie rurale est caractérisée par une grande diversité de spéculations agricoles et rurales, correspondant aux potentialités du milieu des différentes régions du pays. Elle repose essentiellement sur des structures de production de type familial et des techniques traditionnelles et peu productives.

Chaque zone agro climatique se distingue par des types d'exploitations agricoles, pastorales, agro-pastorales ou agro-sylvo-pastorales spécifiques. L'essentiel de la production agro sylvo pastorale est destinée à assurer la sécurité alimentaire des ménages. Il s'agit de la presque totalité de la production des céréales (mil, riz, blé, maïs), de légumes et fruits et de lait. Le surplus commercialisable pour ces produits est très faible.

La production agricole commercialisée concerne surtout le niébé, l'oignon, le poivron, le souchet, le sésame, la viande, le bétail sur pied, les cuirs et peaux et la gomme arabique. Cinq filières prioritaires (le niébé, l'oignon, le sésame, le souchet et la gomme arabique, bétail viandes) ont été identifiées dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) comme présentant des avantages comparatifs par le biais de l'Étude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale, Programme du Cadre Intégré (EDIC). Le dispositif d'appui conseil sera organisé en rapport avec ces deux formes d'orientation qui appellent des conseils agricoles spécifiques avec des modes de participation des bénéficiaires différents.

- ❖ **Mettre en place une organisation institutionnelle et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil spécialisé sur les filières, les activités économiques rentables, la gestion et exploitation des infrastructures collectives et sur les zones périurbaines**

La particularité de ce dispositif d'appui conseil est l'existence de revenus monétaires permettant une participation des bénéficiaires à la fourniture de services aussi bien en tant que commanditaires que prestataires de services à travers leurs différentes formes d'associations professionnelles.

**Un appui conseil contractualisé** : Le dispositif privilégiera un appui conseil contractualisé faisant intervenir comme prestataires de services essentiellement les ONG, les associations à caractère privé. Les projets étatiques de développement intervenant dans ces zones seront orientés vers cette méthodologie du faire-faire qu'ils accompagneront nécessairement de programmes d'appui à l'émergence et au renforcement des capacités de ces acteurs non étatiques. Le rôle des prestataires de services en appui conseil (ONG, Associations ou groupements) sera d'apporter les conseils spécialisés dont ont besoin les acteurs des différentes filières notamment relatifs aux aspects : (i) itinéraires techniques de production, transformation, stockage, conditionnement, (ii) accès aux intrants et au marché (informations économiques et commerciales), (iii) conseils spécialisés de gestion.

Les prestations de services se feront selon une approche contractuelle des interventions régie par des contrats entre les bénéficiaires et les prestataires non publics sur la base d'un cahier de charges exprimant la demande des bénéficiaires, les modalités d'intervention du prestataire de service, la participation des bénéficiaires à la rémunération et des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances sous la supervision du projet (s'il ya un projet d'appui) ou de la structure d'appui conseil de l'Etat. La prestation de service sera rémunérée par les bénéficiaires dans le cadre des ressources financières allouées par le FASRD ou par un service financier décentralisé.

**Un appui conseil à la carte** : L'objectif étant de professionnaliser les acteurs de ces filières à orientation significative vers le marché, l'appui conseil à apporter à leur demande au niveau des différents segments de leurs filières, doit s'accompagner d'un conseil de gestion qui développe des outils d'orientation, de décision permettant un accès plus compétitif aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Ces outils nécessitent de la part des prestataires de services une stratégie d'intervention qui fait appel à des équipes pluridisciplinaires avec des compétences en matière de structuration des interprofessions des filières et renforcement des capacités, production (agronomique, vétérinaire, zootechnique,) de protection de l'environnement, de technologie post production, de connaissances des marchés, des facteurs de production, des prix dans les diverses régions du pays.

Eu égard à la diversité des compétences requises, l'approche à développer par les prestataires de service en appui conseil devra privilégier (i) l'utilisation de compétences privées (consultants individuels, Groupements privés de services conseils (comme dans le PIP2), les techniciens retraités, les jeunes diplômés, (ii) la formation des formateurs : former des formateurs paysans qui transmettront leurs connaissances aux animateurs paysans et aux artisans choisis par les associations paysannes pour faire de l'appui conseil afin de créer un dispositif paysan durable d'appui conseil.

Les élus des communes et des régions pourront disposer de conseils à la carte dans des domaines de compétence qui les intéressent dont entre autres le renforcement des capacités dans les domaines de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans, programmes et projets régionaux, communaux et locaux de développement communautaires, de la bonne gouvernance locale ainsi que dans l'utilisation des instruments financiers, de l'appropriation des ouvrages communautaires...

**Capitalisation des expériences intéressantes du pays** : Diverses expériences ont été développées par différents projets au Niger en matière d'appui conseil spécialisé dont les plus connues sont le conseil de gestion avec le PIP2, le PPILDA, le PADL Diffa et les Champs Ecoles avec les projets Intrants, Dosso Mazaada, PVDT, ASAPI, PADAZ. Le dispositif capitalisera des expériences intéressantes des projets<sup>10</sup> PIP2, PAC1, FIDA, PPEAP dans la région d'Agadez dans le domaine de la conservation des produits maraichers (oignon tomate), PPILDA dans la région de Maradi (souchet, sésame), PADER dans la région de Dosso (gomme arabique), ASAPI, PIP2, PADAZ dans la région de Zinder (maraîchage, faire faire), le PADL N'Guigmi, PAC1, (Pêche, gomme arabique, bétail viande).

---

<sup>10</sup> Cf annexe 3 pour les différents projets

### **La démarche de conseil de gestion du PIP2**

*Le PIP2 a mis en place un dispositif d'appui conseil dans sa zone d'intervention. Ce dispositif est basé sur 29 structures privées dénommées « Groupements de Services Conseils (GSC) » dans les zones dites de concentration de l'irrigation (ZCI). Dans chaque ZCI, sont délimitées des Unités d'Appui Conseil (UAC) pour lesquelles sont mises en place des équipes pluridisciplinaires dites Equipes d'Appui Conseil (EAC). Ces équipes assurent un service permanent de proximité, suivant un cahier de charge. Il s'agit de Chef du District Agricole, de brigadiers phytosanitaires, des artisans plombiers et fabricants, les réparateurs de motopompes, de paysans pilotes (PIP 2, 2007).*

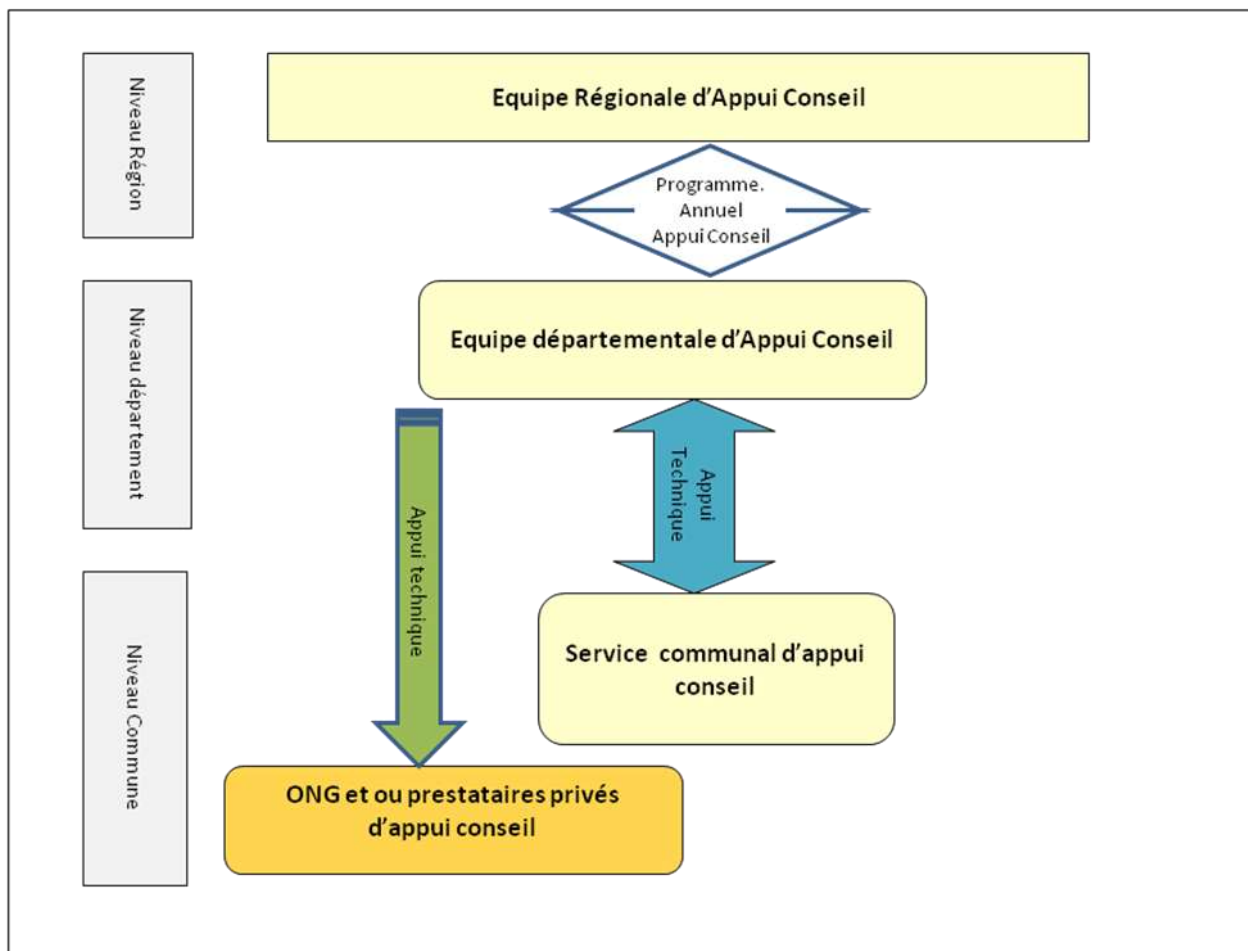
*Les services sont fournis aux producteurs à travers des contrats ou conventions signées avec des opérateurs privés (animateurs locaux, ONG, des Groupements d'Intérêts Economiques) et des services techniques de l'Etat. Dans la plupart des cas, le projet procède à un renforcement des capacités de ces acteurs.*

### **Expériences de la Coopérative de Services (CPS), « Moa Alfaray Huwo » en matière de conseil de gestion aux Organisations Paysannes Rizicoles**

*Le but de la CPS est de servir de dispositif d'appui pérenne aux coopératives de production de riz et à leurs membres afin de leur permettre d'améliorer leurs performances techniques, économiques, financières et organisationnelles. La CPS fait de l'autopromotion de ses membres une priorité. Elle appuie 18 coopératives rizicoles le long de la vallée du fleuve, auxquelles elle assure les principaux services suivants : i) appui technique rapproché en gestion comptabilité et les différentes vérifications ; ii) appui technique rapproché en gestion de l'eau, iii) approvisionnement en intrants*

**Moins de présence des services publics** : Eu égard à leur recentrage au profit des acteurs non étatiques, les services de l'Etat chargés de l'appui conseil seront moins présents quantitativement au niveau de ces zones mais pas totalement absents du fait qu'ils y ont un rôle à jouer en matière de :

- pilotage stratégique et méthodologique à travers :
  - la conception et la mise à jour d'un programme d'appui conseil de la zone agro-écologique émanant de la demande paysanne en collaboration avec les acteurs non étatiques et les autres services de l'Etat des communes que couvre la zone agro écologique ;
  - la mise en place de cadres harmonisés de rencontres et d'échanges entre les acteurs d'appui conseil au niveau des communes et des régions ;
  - la mise en place d'un système d'informations et de communication permettant la collecte, le traitement et la diffusion d'informations, de données et d'indicateurs propres aux activités d'appui conseil. Ce système s'appuiera sur un dispositif de collecte d'informations touchant les acteurs impliqués dans le dispositif (services publics et acteurs non publics : ONG, associations paysannes, secteur privé).
- supervision et l'amélioration de la qualité des services d'appui conseil reçus par les bénéficiaires par :
  - Le suivi et l'évaluation de la qualité des réalisations en matière d'appui conseil des prestataires de services au bénéfice des populations
  - L'assistance technique en matière de renforcement des capacités humaines par la participation à la formation des agents et animateurs utilisés par les prestataires de service.
- exercice de l'appui conseil en l'absence d'acteurs non publics dans les zones requises



### **Organisation du dispositif à la base**

Les filières et activités économiques agrosylvopastorales à orientation commerciale significative se localisent sur près de 108 communes (cf. Annexe 1) productrices de riz sur des aménagements hydro agricoles, disposant d'importants marchés à bétail, exportant de l'oignon ou tirant grand profit de la gomme arabique<sup>11</sup>.

Les acteurs non étatiques : Ils sont relativement nombreux dans les zones en question<sup>12</sup> mais sont de capacités et d'expériences très différentes. Un diagnostic institutionnel annualisé permettra au niveau de chaque zone de les recenser et d'identifier leurs expériences et capacités humaines, techniques, institutionnelles et financières.

Le répertoire ainsi obtenu permettra aux cadres communaux de concertation des OP en relation avec les commissions développement rural constituées d'élus des communes d'agréer ceux qui présentent des compétences réelles afin de les faire intervenir comme prestataires d'appui conseil au niveau des sous projets des OP dans le cadre de contrats directs.

Le dispositif d'appui conseil valorisera par ailleurs, plusieurs acteurs qui ont contribué à la réussite de certains projets. Il s'agit notamment :

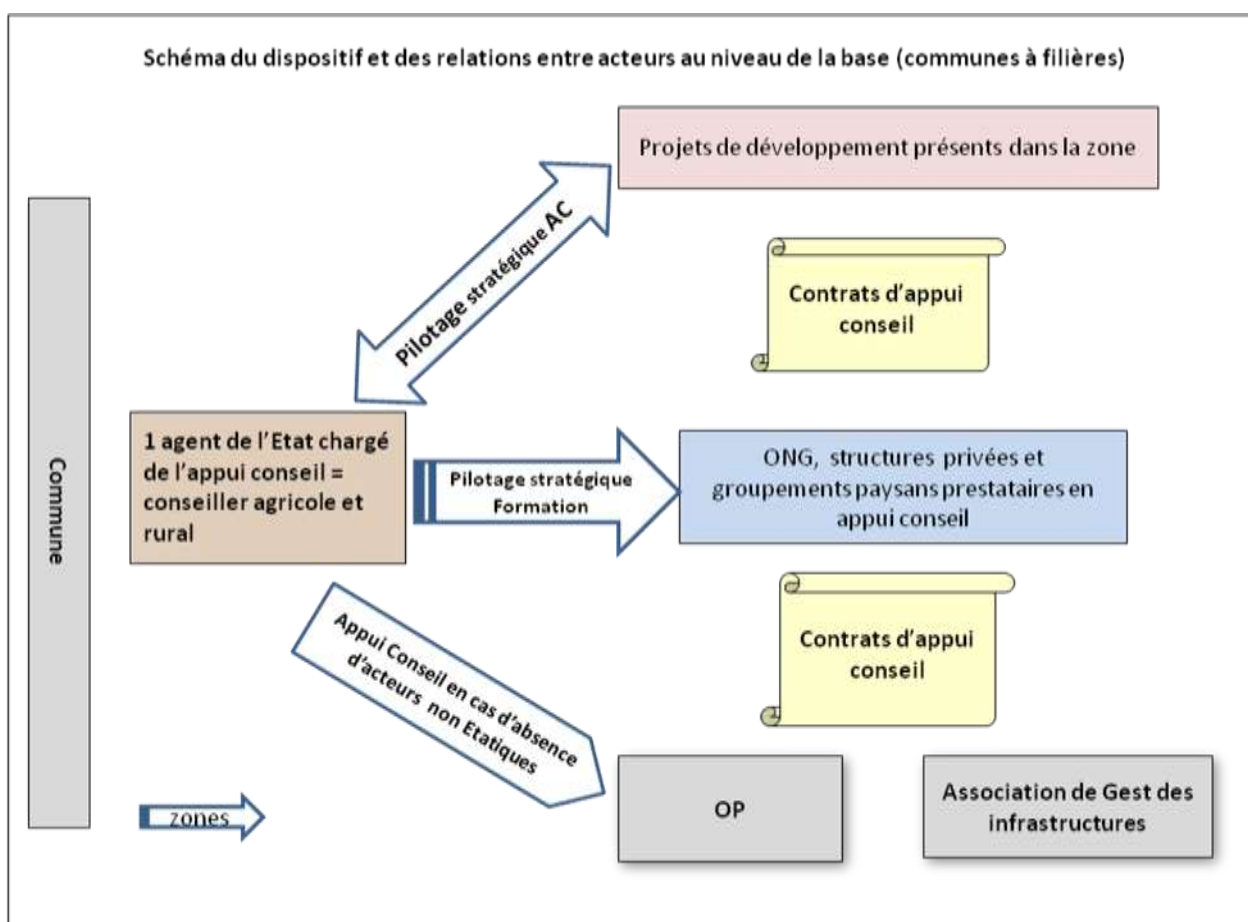
- des animateurs villageois formés par les anciens projets de vulgarisation agricole dans les CPR (PCN, PDR Maradi, Projet Badaguichiri, PDR Dosso, Projet 3M)
- des groupements paysans de service pour l'encadrement des champs de diversités (PPILDA)

<sup>12</sup> Voir détails en annexe 3

- des Groupements de Service Conseil (PIP2)
- le CPS (Coopérative de Service)
- les techniciens retraités, les jeunes diplômés
- les ONG qui ont contracté avec ces différents projets et ayant contribué à certains succès en appui conseil.

Les services de l'Etat : Sur le plan des ressources humaines, un (1) agent de l'Etat sera implanté dans chaque commune. Son profil et sa formation devront être en adéquation avec la teneur et les exigences des missions de pilotage stratégique et méthodologique, de supervision et d'amélioration de la qualité des services d'appui conseil reçus par les bénéficiaires et de participation à l'appui conseil en l'absence d'acteurs non publics dans les zones requises. A ce titre, il devra être de la catégorie A (Bac + 4).

### Schéma du dispositif et des relations entre acteurs au niveau de la base (communes)



#### ❖ Mettre en place un dispositif institutionnel et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil au bénéfice des groupes pauvres et vulnérables

Au Niger, face aux risques climatiques et économiques, les producteurs pauvres privilégient une production de subsistance pour résister à la vulnérabilité qui constitue le principal facteur déterminant de leurs stratégies.

C'est pourquoi les productions vivrières (céréales de base, productions animales, cultures de case) constituent les principaux produits de leurs exploitations familiales. Le mil et le sorgho sont les principales céréales produites et occupent environ 99% des superficies totales cultivées pour les céréales. Des stratégies de réduction des risques mises en œuvre par les producteurs comportent aussi la diversification

vers d'autres productions, qui sont souvent destinées à la mise en marché: (légumineuses pluviales, cultures maraîchères, cueillette...).

Néanmoins, la forte croissance démographique accélère la surexploitation des sols, réduit les superficies cultivées entraînant un rendement de plus en plus décroissant. Il en résulte une extension sur des terres moins aptes à la culture pluviale et une réduction des forêts et des aires de pâturage avec des conséquences sur l'élevage de transhumance et une augmentation des risques de conflit entre éleveurs et agriculteurs.

Une offre de services agricoles spécifique aux populations des zones caractérisées par cette situation de pauvreté et de vulnérabilité sera développée en tenant compte de leurs faibles capacités de participation au dialogue politique et économique, et de structuration en organisations professionnelles.

La réponse à la demande paysanne en appui conseil au niveau de ces zones procèdera par des approches ayant été éprouvées pour résoudre : (i) la faible productivité agro sylvopastorale, (ii) les insuffisances en matière de structuration autour des filières leur permettant de mieux accéder aux facteurs de production (intrants, crédit) , (iii) la faible promotion d'activités génératrices de revenus pouvant contribuer à l'amélioration de leur situation monétaire. Les expériences positives de plusieurs projets comme le Projet Intrants serviront d'exemples notamment à travers :

- les champs écoles paysans accompagnés d'activités génératrices de revenus qui vont permettre de promouvoir des techniques améliorées de production (fertilisation au poquet, lutte intégrée contre les déprédateurs de cultures..) et de transformation.
- les centres de services agricoles et ruraux qui vont comprendre (i) des boutiques d'intrants coopératives qui ont facilité l'accès aux intrants agricoles et zootechniques (engrais, pesticides, produits vétérinaires), aux matériels agricoles (location de matériels agricoles aux producteurs), (ii) des outils et moyens d'information et de communication (radios rurales, systèmes GSM d'information sur les marchés, vidéothèques,..)
- le warrantage qui représente près de 25 à 30% du portefeuille de crédit des institutions financières rurales, qui a permis aux producteurs d'accéder au crédit pour mener des activités génératrices de revenus avec des gains nets de près de 8%, de disposer de bonnes semences à temps, de valoriser leurs excédents de production agricole (augmentation de 25% sur la valeur du stock de départ) commercialisable. Des magasins de stockage pour le warrantage et les formations afférentes seront mis en place

Le nombre de champs écoles, de centres de services agricoles et dispositifs de warrantage sera déterminé en fonction de la demande

**Le Champ Ecole Paysan (CEP)** est un groupe structuré composé de 25 à 30 producteurs qui se rencontrent régulièrement au cours d'une saison culturale (cycle) dans leur propre champ (terrain d'apprentissage) en présence des Chercheurs et des vulgarisateurs, pour apprendre à résoudre les problèmes relatifs à la gestion de leur milieu et leurs exploitations, suivant un programme issu d'un diagnostic préalablement élaboré par eux mêmes, avec l'accompagnement d'un facilitateur et utilisant des outils et méthodes d'éducation non formelle des adultes. Cette approche est développée par le Projet Intrants FAO en collaboration avec d'autres Projets et avec l'appui de structures de recherche comme l'ICRISAT, l'INRAN pour la gestion intégrée de la fertilité des sols, la gestion des ressources naturelles, la production et la protection des cultures, particulièrement le mil, l'arachide, le niébé et les productions maraîchères.

**Le warrantage** est une technique de financement où les OP ou les individus mettent en garantie leurs productions pour bénéficier d'un crédit qui finance une activité génératrice de revenus pendant la saison sèche. Une fois le crédit remboursé grâce aux bénéfices de cette activité, la banque libère le stock de vivres et l'OP ou le paysan vend alors tout ou partie de son stock qui a entre-temps augmenté de valeur. L'argent de la vente permet l'achat d'intrants pour la campagne suivante. Les IMF et les OP portent une attention croissante au warrantage.

L'appui conseil que le dispositif mettra en place concernera 158 communes (cf. détail en annexe1) sur les huit régions. Le secteur public sera plus présent dans le dispositif du fait qu'il s'agit de zones et de catégories d'agriculteurs pauvres, qui sont actuellement moins attractifs, mais qui, au nom de l'équité doivent recevoir des services d'appui conseil. L'Etat interviendra par la mise en place d'un dispositif

d'appui conseil plus fourni en ressources humaines et financières du fait de la plus faible structuration des populations et de la plus difficile implication des acteurs privés en appui conseil.

Les services de l'Etat, en plus de leurs rôles de pilotage stratégique, auront en charge de fournir directement l'appui conseil aux populations. Toutefois l'Etat encouragera, par ailleurs, l'installation des prestataires non étatiques en leur confiant progressivement les tâches d'appui conseil dans des cadres contractuels et en renforçant leurs capacités en matière d'itinéraires techniques d'amélioration de la productivité en relation avec la recherche.

### **Le projet de sécurisation de l'économie pastorale (PASEP)**

*La particularité du projet réside dans le fait que la mise en œuvre de l'essentiel des activités est confiée à des prestataires de service spécialisés notamment l'exécution des activités relatives à l'information/communication et à l'appui conseil ainsi qu'aux appuis à la mise en œuvre du Code rural.*

*La stratégie de l'appui conseil du projet est de privilégier le renforcement du rôle des organisations professionnelles et du secteur privé qui peuvent fournir directement des services et des facteurs de production aux éleveurs pour que ces derniers puissent être capables d'adapter leurs activités aux changements qui affectent leur environnement.*

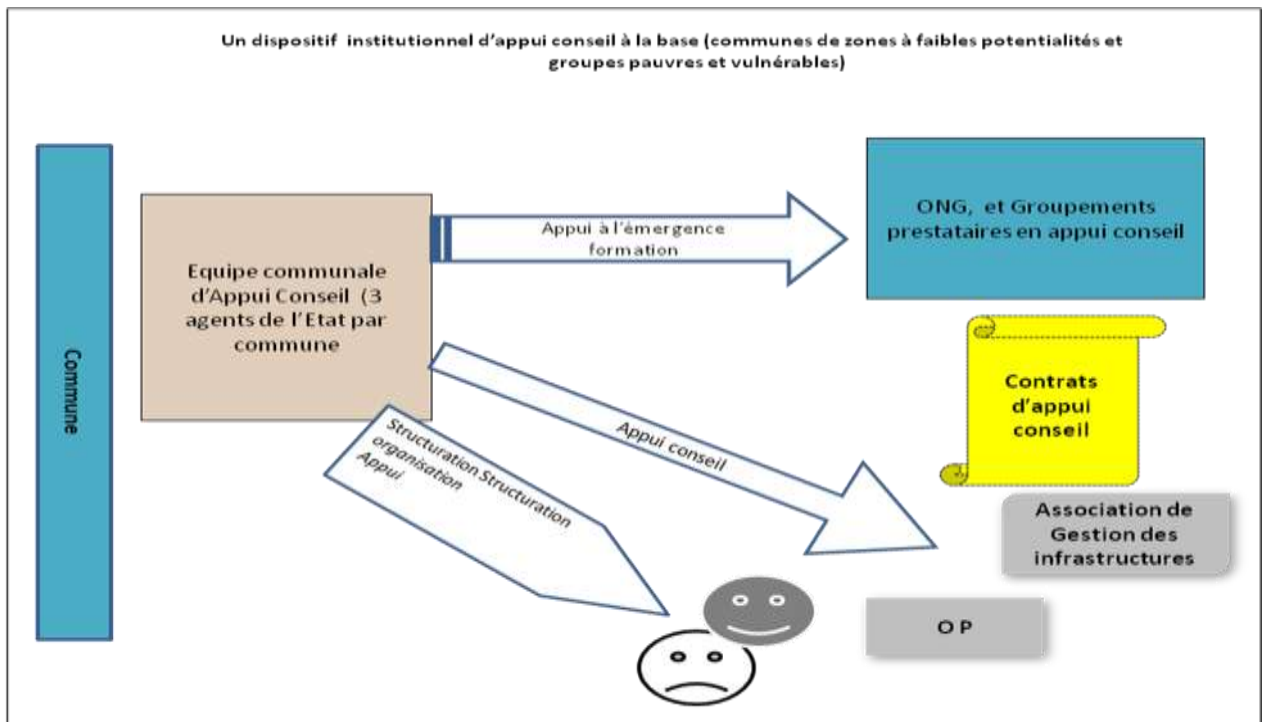
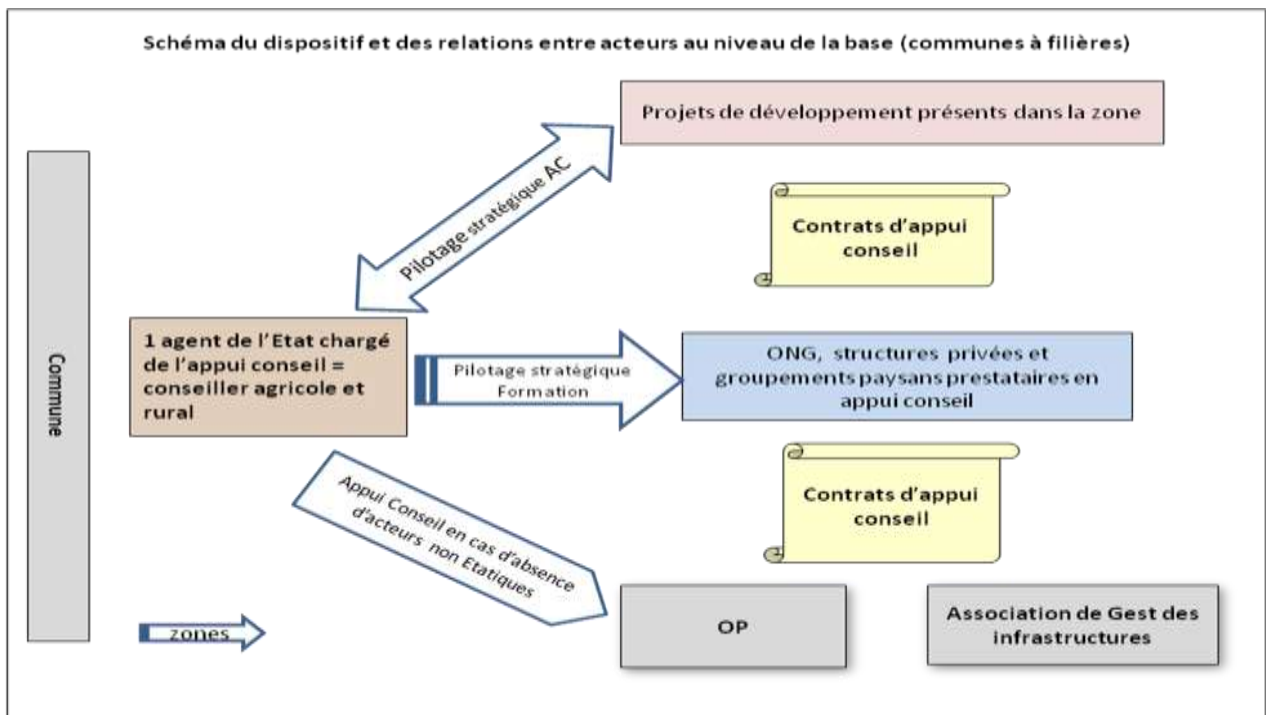
*La promotion des opérateurs privés concerne les professionnels de la santé animale, qui sont aidés pour constituer des réseaux d'auxiliaires d'élevage issus des communautés d'éleveurs, les commerçants et les autres acteurs et investisseurs de la filière élevage dont les activités se focalisent sur les appuis techniques notamment en gestion des opérations de transformation.*

**Au niveau de la commune :** Le dispositif de l'Etat sera une Equipe pluridisciplinaire de 3 agents par commune dont les profils seront définis en fonction des priorités et spécificités agro écologiques de la zone. L'un des 3 agents sera le chef d'équipe (coordination, contrôle de qualité, appui technique). Il devra être de la catégorie A (Bac + 4). Les 2 autres agents chargés de l'appui conseil seront de la catégorie B (BEPC +3 ou +4).

Le dispositif public d'appui conseil sera exécuté par des agents qui n'auront comme tâches que l'appui conseil. Il s'agit de rompre avec l'agent de l'Etat qui assure toutes les tâches (contrôle des semences, protection des végétaux, contrôle des intrants et produits agricoles, police forestière au niveau de la commune). Le dispositif sera accompagné, dans ces zones, d'un programme d'appui à la structuration des bénéficiaires et à l'émergence des acteurs non étatiques prestataires de service en appui conseil.

Les bénéficiaires, une fois organisés autour des filières, pourront accéder au fonds d'appui aux services ruraux régis par la demande (FASRD) qui va les appuyer dans la formulation et le financement de leurs priorités en sous projets.





Activité 4 : Renforcer les capacités des prestataires publics et non publics dans leurs missions respectives.

L'une des contraintes majeures du dispositif actuel d'appui conseil réside dans son indigence en ressources logistiques et matérielles.

L'amélioration de l'offre nécessitera des ressources financières pour appuyer les services d'appui conseil publics notamment au bénéfice des populations pauvres, en moyens logistiques, matériels et en ressources financières pour assurer leur fonctionnement.

Le nouveau dispositif devra permettre une bonne formulation de la demande et assurer une offre de qualité en appui conseil. La performance du dispositif d'appui conseil sera mesurée à travers un nombre limité d'indicateurs d'efficacité et d'efficience dont les principaux sont :

- le ratio d'encadrement : rapport entre le nombre d'agents d'appui conseil et les OP ou ménages appuyés ;
- les améliorations enregistrées en termes de revenus et de capacité d'organisation des OP ;
- le coût moyen d'un dispositif communal.

Pour asseoir un dispositif performant, des investissements devront être réalisés, en termes de ressources humaines, matérielles et en moyens de fonctionnement.

#### A 4.1 Renforcer en ressources humaines

Il s'agit des personnes chargées de la mise en place et la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Pour la mise en place du dispositif, les ressources humaines se résumeront aux membres du SE-SDR, à la Cellule d'appui au SE-SDR et à la Cellule technique d'appui aux OP.

Pour la mise en œuvre, il s'agit essentiellement du personnel prévu aux différents niveaux du dispositif, composé de 1 104 personnes dont 1 076 techniciens et 28 agents d'appui. La situation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Pour les niveaux opérationnels du dispositif (communal, départemental et régional), il s'agit de techniciens travaillant dans les cinq ministères du développement rural, répartis ainsi qu'il suit :

Tableau 3 : Personnel nécessaire aux services publics

Niveau	Nombre	Profil	Observations
Communal (1)	105	A2 (BAC+4)	1 agent par commune sur 105 communes
Communal (2)	450	B (BEPC +3 /4)	3 agents par commune pour 150 communes
Départemental	396	A1	11 agents par département
Régional	120	A1	15 agents par région
National	5	A1	5 agents
Personnel d'appui	28	1 Assistant administratif (A) 27 Chauffeurs	1 assistant administratif pour la cellule 2 chauffeurs par région 1 chauffeur pour la région de Niamey 1 chauffeur par département (11 départements) 1 chauffeur pour la cellule
<b>Total</b>	<b>1 104</b>		

Les 1 104 agents des services publics d'appui conseil se répartissent comme suit :

- 521 cadres A1,
- 105 cadres A2,
- 450 cadres B1
- et 28 agents d'appui.

A côté de ce dispositif standard, un pool d'agents sera constitué. Il sera déployé selon l'importance de la demande des communes, des départements et régions afin de garantir le principe d'équité dans la fourniture de l'offre d'appui conseil.

En effet, en fonction de l'étendue de la commune, de la diversité et l'importance des systèmes de production, un ajustement du dispositif d'appui conseil pourrait s'avérer nécessaire pour garantir la performance et la qualité de la prestation.

#### **A 4.2 Renforcer en ressources matérielles**

Elles concernent les moyens logistiques, les équipements informatiques, les mobiliers et équipements de bureau à mettre en place principalement au niveau des différentes structures d'appui conseil.

##### **❖ Moyens logistiques**

Chaque agent communal d'Appui Conseil disposera d'une moto.

Chaque équipe départementale d'Appui Conseil sera dotée de 11 motos à l'exception de celles des départements de Bilma, Maïné Soroa, N'Guigmi, Dakoro, Mayahi, Abalak, Tchintabaraden, Filingué, Ouallam, Gouré et Tanout qui seront dotées chacune d'un véhicule DC et trois motos.

Les équipes régionales seront dotées de 2 véhicules doubles cabines chacune sauf celle de Niamey (1 véhicule)

**Tableau 4 : Moyens logistiques nécessaires aux services publics**

<b>Niveau</b>	<b>Motos DT 125</b>	<b>Véhicule DC 4*4</b>	<b>Véhicule 4*4 SW</b>
Communal (1)	105		
Communal (2)	450		
Départemental	275 + 33+15	11	
Régional	0	15	
National	1		1
<b>Total</b>	<b>879</b>	<b>26</b>	<b>1</b>

##### **❖ Equipements informatiques**

**Tableau 5 : Equipements informatiques nécessaires aux services publics**

<b>Niveau</b>	<b>Ensemble PC</b>	<b>Ordinateur Portable</b>	<b>Connexion Internet</b>	<b>Fax Photocopieur</b>	<b>GPS</b>	<b>Appareil photo numérique</b>
Communal						
Départemental	36				72	36
Régional	8	8	8	8	0	
National	6	2	0	1		
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>72</b>	<b>36</b>

##### **❖ Mobiliers et équipements de bureau**

Les besoins quantitatifs et qualitatifs des différents niveaux de la structure d'appui conseil en mobiliers et équipements de bureaux ont été déterminés. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6:** Mobiliers et équipements de bureau nécessaires aux services publics

Désignation	Commune	Département	Région	National	Total
Bureau Expert				5	5
Bureau Assistant administratif				1	1
Bureau Point focal Région			8		8
Bureau Point focal Département		36			36
Bureau Agents communaux	555				555
Fauteuil Experts			8	5	13
Fauteuil Assistant administratif				1	1
Fauteuil	555	36	8		599
Chaises visiteurs	1110	72	16	12	1 210
Armoires métalliques	255	36	8	1	300
Meubles de rangement	0	0	0	5	5
Machine à relier				1	1
Réfrigérateur 100 l				2	2
Machine à relier				1	1

#### ❖ Ressources financières

Les ressources financières se rapportent aux charges salariales du personnel. Elles permettront également la réalisation des différentes études, les formations et d'assurer le fonctionnement courant des différents niveaux du dispositif.

Pour le fonctionnement, il s'agit des postes de dépenses suivants : carburant, eau, électricité, téléphone, consommables informatiques, fournitures de bureau et indemnités de déplacement des agents.

### Résultat 3 : Le nouveau dispositif est créé et est opérationnel

#### Activité 1 : Mettre en place le cadre réglementaire

L'élaboration et l'adoption de textes réglementaires portant organisation du nouveau dispositif d'appui conseil au développement rural de la SDR constituent un préalable.

#### Activité 2 : Mettre en place le nouveau dispositif

#### ❖ Mettre en place les équipes à tous les niveaux

La mise en place du nouveau dispositif doit découler d'une appréciation objective des avantages et inconvénients des différentes possibilités qui se présentent en fonction de la nouvelle vision et doit s'adapter aux différentes mutations qui interpellent le développement agricole au Niger dont principalement :

- la pluridisciplinarité de l'appui conseil;
- la nécessité d'avoir un cadre de coordination adapté au dispositif de mise en œuvre de la SDR et au contexte de la décentralisation ;
- la nécessité d'avoir un dispositif d'appui conseil permettant aux communes, aux OP et aux populations bénéficiaires d'évaluer l'efficacité des services
- la nécessité de rendre plus autonomes, par rapport au niveau central, les structures d'appui conseil situées au niveau des régions et des départements, notamment en matière de programmation, de prise de décisions et de financement,
- l'allègement du dispositif au niveau central en termes de ressources humaines, financières et matérielles par rapport au niveau opérationnel ;

- f) la nécessité de considérer les projets de développement rural qui font de l'appui conseil comme des structures d'appui, dans le temps et dans des espaces bien définis, aux activités du nouveau dispositif d'appui conseil.

**Partant de ces considérations, le nouveau dispositif d'appui conseil pourrait être organisé ainsi qu'il suit :**

Au niveau national : une structure légère de gestion et de coordination, rattachée au SE-SDR.

Il s'agit d'une cellule qui sera créée par un texte réglementaire (arrêté) préparé par le SE de la SDR. La Cellule ne devrait s'identifier à l'actuelle Direction des Transferts de Technologie (DVTT) ou à l'actuelle Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organismes Ruraux (DACPOR) au risque de lui donner un caractère toujours sous sectoriel (agriculture) alors qu'elle doit plutôt concerner le développement rural dans son ensemble.

La cellule sera composée de cinq (5) cadres de haut niveau dont :

- 3 cadres de l'Etat (2 du développement rural et 1 représentant du Ministère en charge de la Décentralisation) ;
- 1 représentant des OP ;
- 1 représentant des ONG/AD ;

La cellule sera appuyée par deux (2) agents d'exécution (1 assistant administratif et 1 chauffeur).

La Cellule d'appui à la mise en place du nouveau dispositif est chargée de préparer les conditions de la réorganisation et constitue l'instrument technique et administratif qui apprête les éléments et dossiers de prise de décisions et de mise en œuvre à soumettre au Comité Technique de Suivi pour examen et adoption.

A cet égard, ses attributions sont :

- ✓ la mise en œuvre des décisions du Comité Technique de Suivi;
- ✓ la coordination de la mise en œuvre de la phase pilote,
- ✓ la préparation du processus de mise en place d'un programme d'appui aux OP pour faciliter leur appropriation et participation au dispositif d'appui conseil
- ✓ la participation à l'élaboration des plans stratégiques de la recherche agricole et de la formation agricole et rurale ;
- ✓ la conduite d'une étude relative à la mise en place du fonds national de développement rural qui devra assurer le financement pérenne de l'appui conseil.
- ✓ l'identification dans chaque région des partenaires non étatiques (ONG, Organisations des producteurs, opérateurs privés) capables d'accompagner l'Etat au démarrage du dispositif ;
- ✓ la définition des cadres de partenariat entre l'Etat et les acteurs non étatiques dans le fonctionnement et l'évaluation des prestations des services;
- ✓ l'évaluation préliminaire des ressources humaines, financières et matérielles requises pour le fonctionnement du dispositif.

Au niveau opérationnel

### **Niveau régional**

Le dispositif comprendrait l'ensemble des structures suivantes :

1. Le Service de Vulgarisation et de Transfert des Technologies
2. Le Service de l'Action Coopérative et de Promotion des Organismes Ruraux
3. Le Service du Génie Rural
4. Le Service de la Protection des Végétaux
5. Le Service de la Pêche et Aquaculture
6. Le Service de reboisement et de la Lutte contre la Désertification
7. Le Bureau de l'Evaluation Environnementale et de l'Etude d'Impact
8. Le Service Aménagement des Massifs Forestiers
9. Le Service de la Santé Animale

10. Le Service de la Production Animale
11. La Division Hydraulique urbaine et semi urbaine
12. La Division Hydraulique rurale
13. La Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
14. La Chambre Régionale de l'Agriculture (4)
15. Les ONG et Associations de Développement (2)

La mission de cette équipe s'articule autour de : (i) la planification et de la préparation du programme d'appui conseil régional, (ii) de l'appui méthodologique et technique aux équipes départementales et communales, (iii) de l'agrégation régionale des indicateurs collectés par le dispositif d'appui conseil, (iv) de la supervision et de l'évaluation des activités d'appui conseil au niveau des départements et communes.

Tous les membres de l'équipe technique régionale devront être de la catégorie A1 (bac+5).

Un point focal, sous la supervision du SGA de la Région, sera désigné, de façon rotative (deux ans) au sein de cette équipe pour coordonner les activités d'appui conseil.

### Au niveau du département

Le dispositif comprendra :

1. Les directeurs départementaux en charge du secteur rural (5)
2. Les représentants des OP (4)
3. Les représentants des ONG et Associations de Développement (2).

L'équipe départementale d'appui conseil sera chargée d'apporter un soutien technique aux équipes étatiques communales et aux acteurs non étatiques (ONG/AD, privés) d'appui conseil afin de les aider à formuler les réponses à la demande et à apporter les conseils requis. Ils constituent un maillon important de techniciens de haut niveau (bac+4 au moins) qui devront être **très mobiles**.

Un point focal sera désigné parmi les membres de l'équipe. Il assurera la coordination des activités d'appui conseil, sous la supervision du Préfet du département.

### Au niveau communal

Comme indiqué plus haut, on distinguera un appui conseil pour :

- **les communes à filières et activités économiques rentables et les zones périurbaines :**

La particularité de ce type d'appui conseil est l'existence dans les **105 communes** concernées, de possibilités de participation des bénéficiaires au financement des services d'appui conseil. Ce type d'appui conseil fera intervenir des prestataires de services essentiellement les ONG, les associations et les opérateurs privés.

Les prestations de services se feront selon une approche contractuelle des interventions régie par des contrats entre les bénéficiaires et les prestataires non publics sur la base d'un cahier de charges sous la supervision de la structure d'appui conseil.

La prestation de service sera rémunérée par les bénéficiaires dans le cadre des ressources financières allouées par le FASRD ou par un service financier décentralisé.

Les élus des communes et des régions pourront aussi bénéficier d'appui conseil à la carte dans des domaines de leur compétence dont entre autres le renforcement des capacités dans les domaines de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans, programmes et projets départementaux, communaux, locaux de développement communautaires, de la bonne gouvernance locale ainsi que dans l'utilisation des instruments financiers, de l'appropriation des ouvrages communautaires...

Un seul agent polyvalent de niveau technicien supérieur (BAC + 2 à 4) sera chargé de coordonner les activités de ces prestataires.

- **Les communes à faibles potentialités (groupes pauvres et vulnérables)**

L'appui conseil concerne **150 communes**. Il sera assuré par une équipe Communale d'Appui Conseil (ECAC) pluridisciplinaire de 3 agents dont les profils seront définis en fonction des priorités et spécificités agro écologiques de la zone.

L'un des 3 agents sera désigné comme chef d'équipe (coordination, contrôle de qualité, appui technique). Les agents chargés de l'appui conseil seront de la catégorie B (BEPC +3 ou +4).

Le dispositif sera accompagné, dans ces zones, d'un programme d'appui à la structuration des bénéficiaires et à l'émergence des acteurs non étatiques prestataires de service en appui conseil.

- ❖ **Organiser des ateliers de lancement du nouveau dispositif**

Des ateliers de lancement seront organisés aux niveaux national et régional

- ❖ **Mettre en œuvre une phase pilote**

Le test d'une phase pilote du dispositif est prévue pour 15 mois, de janvier 2011 à mars 2012 dans neuf (9) communes sélectionnées dans trois des huit régions. Elle sera conduite sous l'égide du CT-DR, en collaboration avec le RECA. Le choix des communes a été effectué sur la base des formes d'activités rurales qui y sont menées.

La phase pilote portera sur :

- ▶ l'expérimentation des deux formes d'appui conseil :

- un appui conseil contractualisé impliquant la participation financière des producteurs qui sera développée au niveau des zones où les filières agricoles sont principalement orientées vers le marché
- un appui conseil en direction des producteurs et groupes pauvres et vulnérables à revenu monétaire faible qui constituent la plus importante part de la population rurale

- ▶ L'expérimentation du processus de formulation de la demande paysanne qui comportera les actions ci-après :

- Formation des représentants des OP en diagnostic participatif (MARP) en planification participative (PPO ou ZOPP) en évaluation participative (SEPO) afin de leur permettre d'organiser des cadres de concertation dans chaque commune pour l'élaboration de la demande
- Formation des prestataires de service en appui conseil (ONG, animateurs villageois retenus, agents de l'Etat chargés de la vulgarisation des communes choisies) aux mêmes modules ci-dessus
- Organisation de cadres de concertation des OP au niveau de chaque commune deux fois par an pour leur permettre de formuler la demande et de la traduire en petits projets de conseil agricole avec l'appui technique des prestataires de service.
- Financement des projets de conseil agricole formulés par les OP à travers un fonds d'appui à la demande paysanne.

Partant de la caractérisation actuelle des régions sur le plan des types de production agro sylvo pastorales et des échanges qui ont eu lieu lors des ateliers régionaux, il est proposé la conduite de la phase test du dispositif dans six (6) communes au niveau de deux (2) régions : Diffa et Tillabéri.

Dans chacune de ces régions, 3 communes ont été retenues dans un même département à savoir :

- Région de Diffa : Gueskéroù , Diffa et Foulatari (département de Diffa)
- Région de Maradi : Tchadoua, Gazaoua et Gangara (département d'Aguié)
- Région de Tillabéri : Abala, Balleyara et Tondikiwindi (département de Filingué).

**Tableau 7 : Communes proposées pour la phase pilote**

Région	Département	Appui conseil contractualisé		Appui conseil aux zones vulnérables	
		Commune	Filière	Commune	Vocation
Diffa	Diffa	<b>Diffa</b> <b>Gueskéroù</b>	BV, C&P, Riz, Poivron	<b>Foulatari</b>	Elevage
			Poivron, Gomme arabique, Riz		
Tillabéri	Filingué	<b>Abala</b>	BV, C&P	<b>Tondikandia</b>	Agriculture
		<b>Tagazar</b>	Sésame, Pomme de terre		
Maradi	Aguié	<b>Tchadoua</b>	Souchet	<b>Gangara</b>	Agriculture
		<b>Gazaoua</b>	Suchet, bétail viande, cuirs et peaux		

Des agents techniques de base seront sélectionnés et affectés dans les six communes choisies. Ils auront pour rôle de participer à la phase pilote comme superviseurs des contrats entre ONG et OP ou comme vulgarisateurs dans les zones dépourvus d'ONG qualifiées pour faire du conseil agricole et rural.

Leurs capacités humaines seront renforcées par la formation et leurs capacités logistiques et matérielles seront améliorées afin de leur permettre de faire face à leurs missions nouvelles.

### **Coûts de la phase pilote**

Les charges à couvrir aux niveaux des 9 communes, des départements et des régions retenus, sont estimées à **599 635 000** CFA réparties comme suit :

**Tableau 8: Coût de la phase pilote du dispositif d'appui conseil sur 15 mois**

Niveau	Equipements	Fonctionnement	Total
Communal (9)	53 520 000	52 350 000	105 870 000
Départemental (3)	105 450 000	73 950 000	179 400 000
Régional (3)	101 460 000	55 965 000	157 425 000
National	49 265 000	107 675 000	156 940 000
<b>TOTAL</b>	<b>309 695 000</b>	<b>289 940 000</b>	<b>599 635 000</b>

Au niveau national, ces coûts intègrent la mise en place et le fonctionnement de la cellule d'appui au SE-SDR ainsi que les consultations juridiques nécessaires à la mise en place du cadre réglementaire.

### ***Activité 3 : Rendre le nouveau dispositif opérationnel***

Il s'agira d'améliorer la qualité des ressources humaines et la liaison recherche –appui conseil.

#### **❖ Améliorer la qualité des ressources humaines**

Cette activité se fera à travers :



- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique des ressources humaines**

L'amélioration des capacités des ressources humaines appelle la mise en place d'un plan de gestion stratégique des ressources humaines dont l'objectif sera de rendre la fonction d'appui conseil attractive et motivante face à la situation léthargique actuelle de beaucoup d'agents de terrain qui ont fait au même poste plus de 10 ans sans formation complémentaire, sans perspective de carrière motivante. Le plan qui devra être élaboré lors de la mise en œuvre du dispositif devra être axé sur les composantes ci-après : (i) un système d'évaluation des personnels, (ii) un système d'élaboration et d'actualisation des plans de formation des personnels, (iii) des plans de carrière incitatifs liés à l'amélioration de la qualification des agents (iv) la mobilité des agents en termes d'affectation, (v) la mise en place d'un système de formation et de perfectionnement au poste, (vi) l'amélioration des cursus de formation académique en rapport avec les besoins de terrain,

Pour améliorer les performances des prestataires de service (publics et non publics) du dispositif, il est nécessaire d'améliorer l'articulation entre les besoins en ressources humaines de qualité du dispositif avec le système de formation agrosylvopastorale.

- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de formation**

Le système de formation agricole et rurale actuel souffre d'un certain nombre de facteurs limitants dont notamment : (i) l'insuffisance en structures de formation adaptées, (ii) l'indigence en ressources financières pour assurer les investissements et le fonctionnement des structures publiques de formation, (iii) la faible liaison entre les structures de formation et celles de développement. La solution devra procéder par l'élaboration d'un plan stratégique de formation agro sylvopastorale qui n'est certainement pas partie intégrante du dispositif d'appui conseil mais qui en constitue un facteur essentiel d'opérationnalisation.. Le plan devra être élaboré et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre recherchées auprès de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers au moment de la mise en œuvre du dispositif d'appui conseil.

La vision du plan stratégique de formation agro sylvopastorale se fonde sur le fait que l'Etat ne peut plus être le seul opérateur de la formation mais doit rester un Etat stratège et corégulateur. Il lui faut organiser un système ouvert où les opérateurs associatifs (ONG, OP) et privés, les collectivités locales et les bénéficiaires participent, avec les services publics, au pilotage, au financement et à la gestion de la formation professionnelle pour le développement rural.

L'objectif du plan stratégique doit revêtir plusieurs aspects : (i) assurer l'adéquation entre l'offre et la demande ; (ii) garantir la qualité de l'offre en certifiant les compétences et les services fournis par les différents opérateurs ; (iii) développer une capacité de veille sur le système de formation en créant des synergies entre les institutions publiques, associatives et privées, la recherche, les organisations d'appui conseil ; (iv) faire participer les collectivités territoriales et les utilisateurs au pilotage du système et à sa durabilité sur le plan financier.

Les axes stratégiques du plan pourront s'articuler autour de principales orientations permettant de :

- Mettre en place un mécanisme interministériel de régulation et y associer l'ensemble des acteurs publics et privés : La formation agricole et rurale est sous la tutelle de plusieurs ministères. Il n'existe cependant pas de mécanisme interministériel, en dehors du Comité interministériel de pilotage de la SDR (CIP/SDR) permettant véritablement à ces ministères d'avoir une vision d'ensemble du secteur y compris les formations assurées par le privé naissant. La création d'un tel mécanisme qui prend en charge l'élaboration, le suivi, l'évaluation et la coordination de la politique de formation est indispensable. Tous les acteurs concernés par la formation agricole et rurale doivent être associés à ce mécanisme qui se traduit par la mise en place d'une commission nationale et de commissions régionales.
- Ces instances planifient, réorientent, évaluent les formations. Les réalités du terrain et la demande exprimée à ce niveau devront inspirer le travail de ces commissions. Il reviendra à la commission nationale d'orienter les efforts de l'Etat vers la création des conditions cadres devant permettre aux institutions de formation de garantir la qualité de leurs prestations : (i) ressources humaines,

infrastructures et équipements, fonctionnement des écoles publiques. (ii) subventions pour les institutions privées répondant à des normes de base.

- Assurer la coordination et la coopération entre les institutions de formation : La rareté des ressources humaines et financières rend indispensable leur meilleure utilisation au sein d'un système basé sur la solidarité et la cohérence entre ses différents niveaux. Il est nécessaire d'imaginer des mécanismes souples et incitatifs de coordination et de coopération pour promouvoir la collaboration entre les institutions de formation.
- Assurer le financement durable du système national de formation agricole et rurale : Bien que l'éducation et la formation demeurent des missions prioritaires de l'Etat, celui-ci ne peut plus assumer seul la responsabilité de leur financement. Les obligations de chaque acteur et les modalités pratiques de sa contribution doivent être définies de façon consensuelle. Si la formation initiale reste essentiellement du ressort de l'Etat et des collectivités territoriales, les bénéficiaires doivent pouvoir contribuer aux formations de courte durée à la demande. Cette contribution peut être directe ou par le biais de certains fonds alimentés en partie par des prélèvements sur les produits agricoles et/ou sur des taxes à l'importation de produits concurrents. Mais dans une situation de transition l'aide des partenaires au développement continuera à jouer un rôle déterminant.
- Appuyer le renforcement des institutions et organisations qui concourent à la mise en place des politiques de formation : la création au niveau du Ministère de l'agriculture d'une structure ayant en charge la coordination des initiatives sur la formation agricole et rurale responsable de la mise en œuvre du Plan stratégique de formation agro-sylvo-pastorale » et de la coordination des structures de formation relevant de ce ministère. Des exemples existent dans d'autres pays de la sous région comme le Sénégal où la Banque Mondiale et les Coopérations française et suisse soutiennent financièrement le bureau.
- Appuyer l'émergence de nouvelles institutions y compris privées : Pour inscrire la formation agricole et rurale dans la décentralisation et rapprocher son pilotage de la base, la création de pôles régionaux de formation et de services pourrait être explorée parmi les orientations stratégiques. Ces pôles ont pour vocation d'être des cadres multi-collèges de concertation entre les acteurs sociaux au niveau régional. Ils doivent favoriser la prise en compte des spécificités régionales dans la formation des acteurs et offrir des possibilités d'économies d'échelle à travers une bonne planification de la formation et le développement de synergies entre les intervenants.

#### ❖ Améliorer la liaison Recherche – Appui Conseil

La levée des principales contraintes qui constituent des facteurs limitant le processus de génération de connaissances que constitue l'articulation Producteurs-Recherche-Appui conseil appelle une approche globale et stratégique. La situation actuelle du Système National de Recherche Agricole (SNRA) ne lui permet pas de jouer son rôle d'appui aux producteurs pour la génération des connaissances et de pourvoyeurs d'itinéraires techniques et économiques au dispositif d'appui conseil.

Le SNRA est confronté à des contraintes humaines (insuffisance en personnel qualifié), financières (budget d'investissement et de fonctionnement), matérielles (détérioration des centres et matériel) logistiques et institutionnelles dont les plus importantes sont : (i) l'absence de mécanismes de participation des producteurs à la gouvernance de la recherche, (ii) l'absence de mécanismes participatifs impliquant les producteurs à toutes les phases du processus de recherche pour la génération de technologies et d'innovations ainsi qu'à leur utilisation à plus grande échelle, (iii) l'absence d'approches plus systématiques des analyses d'impact socio-économique des technologies générées en particulier sur les exploitations agricoles familiales, (iv) la quasi inexistence de cadres de concertation Recherche/Développement (R/D) incluant les producteurs, (v) l'absence de projets R&D agricoles régis par la demande soumis par les bénéficiaires et mettant l'accent sur la résolution des contraintes relatives à la production pour les petits producteurs et à l'augmentation de leur revenus.

L'élaboration d'un **plan stratégique de la recherche** permettra d'inscrire le SNRA dans une perspective de recherche de qualité répondant à la demande paysanne et sera orientée vers les axes ci-après : (i)

réhabilitation et d'aménagement des centres et stations, (ii) l'acquisition de fournitures et d'équipements scientifiques et techniques adéquats le développement de programmes de renforcement des capacités des ressources humaines, (iii) la séparation du financement de l'administration de la recherche de celui des programmes, (iv) la mise en place de fonds compétitifs, dont la gestion et l'utilisation impliquent les producteurs, pour financer les programmes de recherche.

### **3.3 RELATIONS ENTRE ACTEURS ET MODES D'INTERVENTION AU SEIN DU DISPOSITIF**

Les activités d'appui conseil que l'ensemble du dispositif va mener proviendront des programmes d'appui conseil élaborés à partir des diagnostics participatifs réalisés dans chaque commune à la demande des producteurs, et des autres bénéficiaires notamment les associations de gestion des ressources naturelles et des infrastructures rurales. L'un des aspects importants de l'élaboration des programmes d'appui conseil est de s'appuyer sur une analyse de type SWOT (forces, faiblesses, Opportunités, Risques) qui va permettre, partant des priorités exprimés dans le diagnostic participatif, d'identifier les opportunités qui s'offrent aux bénéficiaires d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.

Les agents étatiques d'appui conseil, les prestataires non étatiques d'appui conseil (ONG, privés), les projets de développement participent au diagnostic participatif. Les activités d'appui conseil ainsi identifiées et qui feront l'objet d'un programme d'appui conseil au niveau de chaque commune, constitueront, d'une part, la base d'un contrat annuel entre la structure d'appui conseil étatique et le conseil communal élu, et d'autre part entre la structure centrale d'appui conseil de l'Etat et ses équipes d'intervention de terrain notamment les agents d'appui conseil communaux. Les contrats spécifieront : (i) le contenu des activités d'appui conseil, (ii) les résultats attendus, (iii) les budgets requis avec la participation attendue des producteurs et celle attendue du conseil communal (organe élu de la commune).

Partout où les acteurs non étatiques d'appui conseil retenus auront des animateurs villageois, les agents de la structure étatique d'appui conseil interviendront pour compléter leurs activités en cas de besoin mais ils leur apporteront surtout un appui technique en termes de renforcement de capacités. Les programmes d'activités et d'appui technique aux animateurs villageois feront l'objet de contrats annuels entre la structure de l'Etat d'appui conseil et les ONG ou groupements privés les utilisant. Un manuel devra définir, pour la structure de l'Etat, l'ensemble des dispositions et procédures d'intervention.

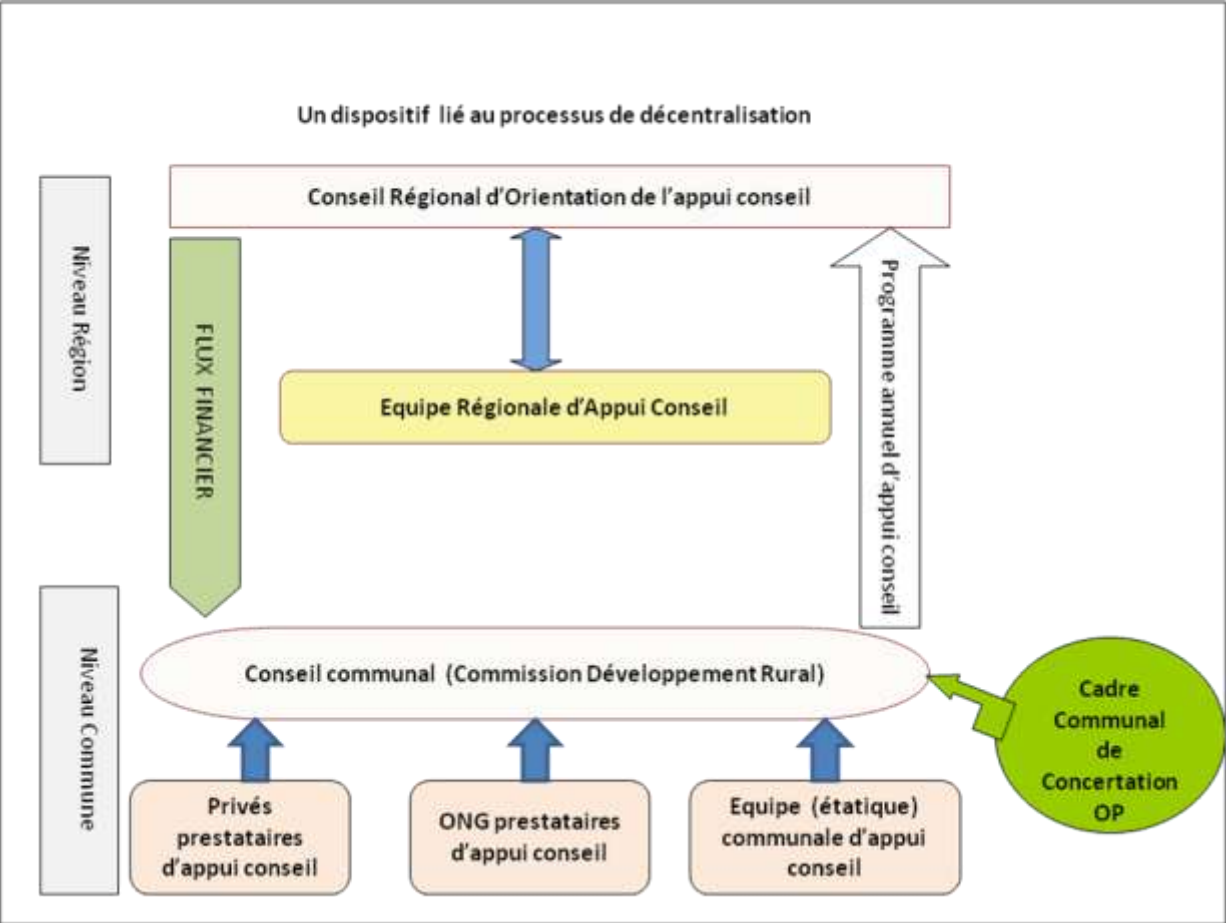
#### **Un dispositif lié au processus de décentralisation**

L'un des objectifs majeurs du processus de décentralisation, au Niger est de transférer plus de responsabilités aux collectivités territoriales pour permettre une réelle prise en mains, par les populations, des affaires de leurs entités administratives et leur pleine participation aux actions de développement à la base.

Il est, par ailleurs, établi que l'un des principes les plus partagés en Afrique en matière de services ruraux est leur articulation avec la politique de décentralisation. L'appui conseil étant une mission d'appui au développement, il doit s'inscrire dans les plans d'actions régionaux dont la préparation, la coordination, le suivi évaluation relèvent, dans le cadre de la décentralisation, des attributions des instances de gouvernance élues au niveau de la région et de la commune sous le contrôle des Autorités Administratives représentant l'Etat (Gouverneur et Préfet).

Sous ce rapport la structure de management du dispositif d'appui conseil au niveau de la région et de la commune devront être respectivement être sous la supervision d'un Comité Régional de pilotage et de la Commission communale de Développement Rural comprenant les représentants des services techniques, des élus, les représentants des différentes catégories de producteurs et d'associations de gestion des infrastructures et des ressources naturelles, les représentants des ONG, du secteur privé, les structures de crédit rural, les projets de développement rural.

La mission du Comité de Pilotage et de la Commission de Développement Rural sera essentiellement : (i) la revue des programmes de travail annuels d'appui conseil, l'examen et l'approbation des budgets y afférents, (ii) l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'appui conseil.



#### **4. *PLAN DE MISE EN OEUVRE***

---

Le nouveau dispositif d'appui conseil comporte un dispositif des producteurs à la base (au niveau des communes) pour élaborer la demande et un dispositif de réponse à cette demande, constitué d'acteurs publics (services Etat) et d'acteurs non publics (ONG, privés..).

Le dispositif d'offres de services d'appui conseil part d'organisation pyramidale et se caractérise par une présence plus marquée sur le terrain (au niveau des communes) et un allègement au niveau régional et central.

La stratégie d'intervention retenue repose sur un dispositif d'offre en conseil agricole capable de faire face :

- d'une part aux besoins d'exploitants agricoles s'investissant dans des filières organisées orientées vers le marché. Il s'agit d'un appui conseil contractualisé où la présence des prestataires privés et des ONG sera fortement soutenue
- d'autre part aux besoins de producteurs pauvres très peu structurés dont l'activité dominante est une activité d'auto subsistance avec un revenu monétaire très faible.

Ces deux types de services correspondent à deux formes d'orientation agricole :

- i) des zones où les activités agricoles portent sur des filières à orientation commerciale significative permettant aux producteurs de disposer de revenus appréciables et de créer des micros entreprises rurales. Il concerne **105 communes** :
  - productrices de riz sur des aménagements hydro agricoles le long du fleuve Niger et de la Komadougou,
  - disposant d'importants marchés à bétail,
  - produisant et exportant d'importantes quantités d'oignon, de souchet, de sésame ou de poivron
  - tirant grand profit de la gomme arabique.

Les acteurs non étatiques (privés, ONG) sont plus présents dans ces zones. Leur expérience sera mise à profit pour alléger l'Etat de la présence de nombreux agents.

- ii) des zones où les revenus des populations sont très faibles et caractérisées par une agriculture souvent vivrière et des activités rurales (élevage, vente de bois) de subsistance. Il concerne les **150 autres communes** des huit régions.

Le secteur public sera plus présent du fait qu'il s'agit de zones et de catégories d'agriculteurs pauvres, qui sont actuellement moins attractifs, mais qui, au nom de l'équité doivent recevoir des services d'appui conseil. L'Etat interviendra par la mise en place d'un dispositif d'appui conseil plus fourni en ressources humaines, matérielles et financières du fait de la plus faible structuration des populations et de la difficile implication des acteurs privés dans l'appui conseil. Le tableau ci-dessous présente la répartition des 255 communes du pays en fonction des deux types d'appui conseil. Les détails sur la vocation de chacune d'elles sont fournis en annexe.

Tableau 9 : Répartition des communes par type d'appui conseil et par région

Régions	Commune à filières	Commune à faibles potentialités	Total
Agadez	12	3	15
Diffa	9	3	12
Dosso	16	27	43
Maradi	14	31	45
Tahoua	16	27	43
Tillabéri	25	20	45
Zinder	12	39	51
Niamey	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>150</b>	<b>255</b>

Le présent plan de mise en œuvre a été élaboré pour dérouler les différentes étapes et opérations nécessaires à l'opérationnalisation du dispositif, comprenant i) le planning de mise en œuvre physique du dispositif, ii) l'évaluation des coûts et des sources de financement en rapport avec la mise en œuvre physique sur une période de 5 ans, iii) les dispositions opérationnelles et les ressources y afférentes à mobiliser par la SDR en rapport avec les autres programmes pour la mise en œuvre et iv) la préparation d'une phase pilote dans neuf (9) communes de trois régions pour tester le dispositif.

#### 4.1 PRINCIPALES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF

La mise en place effective du dispositif d'appui conseil sera un processus à court, moyen long terme qui peut se décomposer en trois grandes phases :

- (i) **une phase initiale** de cinq (5) ans au cours de laquelle il est prévu :
  - la réalisation des différentes études préliminaires entrant dans le cadre de l'amélioration de l'offre (émergence des acteurs non étatiques et renforcement de leurs capacités, amélioration des services publics, élaboration du plan stratégique de la recherche agricole, élaboration du plan stratégique de formation agricole et rurale) et de formulation de la demande (mise en cohérence des faitières nationales, mise en place d'une cellule d'appui aux producteurs, élaboration du programme de renforcement de capacités des OP. ...).
  - l'expérimentation du dispositif dans six communes pilotes. Cette phase test prendra en compte l'ensemble du dispositif dans deux régions afin d'apprécier i) la fonctionnalité de chaque niveau au vu des nouvelles responsabilités et ii) la pertinence et solidité des relations fonctionnelles et hiérarchiques entre les différents niveaux.

Une évaluation sera réalisée au terme de ce test pour tirer et diffuser les leçons apprises en termes de performances à réaliser, d'indicateurs à atteindre pour la formulation de la demande et de procédures de suivi évaluation.

  - la mise en place des investissements matériels et logistiques requis, par niveau et de manière globale pour le décollage du dispositif. Pendant cette étape, l'Etat financera le fonctionnement du dispositif à travers un Fonds d'Appui aux Services Ruraux régis par la Demande (FASRD) et sollicitera, au besoin, les PTF pour la prise en charge de certains investissements. Le FARSD pourrait être un volet du Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales.
- (ii) **une phase de croisière** de 5 ans. Elle correspond à la période de généralisation de du dispositif d'appui conseil sur l'ensemble des 255 communes, avec une structure nationale fonctionnant de manière autonome, disposant de ses ressources propres qui proviennent du Fonds National de développement agro sylvo pastoral (FNDASP) qui correspond au Fonds Filière de la SDR.
- (iii) **une phase de consolidation** de 2 à 3 ans au cours de laquelle seront effectués les ajustements nécessaires afin de corriger les insuffisances constatées au cours des deux premières phases.

## **4.2 RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES A REALISER PENDANT LA PHASE INITIALE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF**

Pendant la phase initiale, les activités porteront sur :

### **Résultat 1 : La formulation de la demande en appui conseil est améliorée**

#### ***Activité 1 : Renforcer les capacités de participation des producteurs et de leurs organisations***

- préparer des termes de référence pour la réalisation d'une étude de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations et réseaux et de ses modalités de mise en œuvre ;
- élaborer et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations
- organiser des ateliers nationaux et régionaux, départementaux et communaux de mise en commun des différentes faïtières et d'harmonisation de leurs démarches dans le cadre de la participation à la conception et la mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui conseil
- préparer un cahier de charges et un protocole d'accord sur les instances et modalités inclusives d'organiser la concertation entre les différents OP au niveau de la commune, du département, de la région, et au niveau national pour participer au processus d'appropriation et de mise en œuvre du dispositif d'appui conseil processus d'appropriation et de mise en œuvre du dispositif d'appui conseil

#### ***Activité 2 : Mettre en place des mécanismes institutionnels de concertation et de préparation de projets pour les producteurs (cadres communaux, régionaux et nationaux de concertation)***

- Organiser des missions de sensibilisation
- organiser des ateliers de concertation aux niveaux communal, départemental, régional et national
- Créer un fonds d'appui des services régis par la demande (FASRD)
- Identifier des sous projets à financer par le FASRD au niveau des communes

#### ***Activité 3 : Développer des mécanismes et outils d'aide à la formulation de la demande***

- Mettre en place un programme d'appui aux OP pour leur faciliter l'appropriation du dispositif d'appui conseil
- Former les responsables des OP au niveau local, régional et national
- Former les producteurs à l'utilisation des outils de diagnostic et d'évaluation participatifs
- Améliorer l'accès à l'information des producteurs et de leurs organisations
- Mettre en place une cellule d'appui technique aux OP auprès du RECA

### **Résultat 2 : L'offre en appui conseil est diversifiée et améliorée**

#### ***Activité 1 : Redéfinir et répartir les rôles entre les différents acteurs***

- Recentrer les rôles des services publics dans l'appui conseil
- Assurer le pilotage stratégique et méthodologique du système national de conseil agricole et rural
- Assurer l'appui conseil par les services de l'Etat au niveau des zones où les prestataires non publics ne sont pas encore installés



- Mettre en place de cadres harmonisés de rencontres et d'échanges entre les acteurs d'appui conseil au niveau des communes, départements et des régions
- Concevoir et gérer un système d'informations et de communication pour la collecte, le traitement et la diffusion de données et d'indicateurs propres aux activités d'appui conseil
- Suivre et évaluer les activités des prestations en appui conseil

**Activité 2 : Promouvoir l'émergence d'un réseau pluriel de prestataires de services d'appui conseil**

- Identifier dans chaque région, les partenaires non étatiques capables de participer au démarrage du dispositif d'appui conseil
- Renforcer les capacités des acteurs non étatiques identifiés par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation

**Activité 3 : Mettre en place un dispositif d'appui conseil adapté à la décentralisation et à la nouvelle stratégie d'intervention**

- Mettre en place une organisation institutionnelle et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil spécialisé sur les filières, les activités économiques rentables, la gestion et exploitation des infrastructures collectives et sur les zones périurbaines
- Mettre en place un dispositif institutionnel et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil au bénéfice des groupes pauvres et vulnérables

**Activité 4 : Renforcer les capacités des prestataires publics et non publics dans leurs missions respectives.**

- Renforcer les capacités des acteurs publics et non étatiques en les dotant de moyens logistiques, matériels et en ressources financières
- Mettre en place les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui conseil

**Résultat 3 : Le nouveau dispositif est créé et est opérationnel**

**Activité 1 : Mettre en place le cadre réglementaire**

- Recenser les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'appui conseil
- Réviser et élaborer des textes portant sur le nouveau dispositif d'appui conseil
- Vulgariser les textes du nouveau dispositif d'appui conseil

**Activité 2 : Mettre en place le nouveau dispositif**

- Mettre en place les équipes à tous les niveaux
- Organiser un atelier de lancement du nouveau dispositif
- Mettre en œuvre la phase pilote

**Activité 3 : Rendre le nouveau dispositif opérationnel**

- Améliorer la qualité des ressources humaines
- Améliorer la liaison Recherche – Appui Conseil

TABLEAU 10 : Chronogramme des activités à mener au cours de la phase initiale du dispositif d'appui conseil

RESULTATS	ACTIVITES/TACHES		Acteur Responsable	Répartition par année (mois)				
				2011	2012	2013	2014	2015
Résultat 1 : La formulation de la demande en appui conseil est améliorée	<b>Activité 1</b> : Renforcer les capacités de participation des producteurs et de leurs organisations	A.1.1.1 Préparer des termes de référence pour la réalisation d'une étude de renforcement des capacités	Equipe AC	***				
		A.1.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités	Equipe AC	***				
		A.1.1.3 Organiser des ateliers de mise en commun des différentes faïtières et d'harmonisation de leurs démarches	RECA	****	***			
A.1.1.4 Préparer un cahier de charges et un protocole d'accord sur les instances et modalités inclusives d'organiser la concertation entre les différentes OP		Equipe AC	****					
	<b>Activité 2</b> : Mettre en place des mécanismes institutionnels de concertation et de préparation de projets pour les producteurs (cadres communaux, régionaux et nationaux de concertation)	A.1.2.1 Organiser des missions de sensibilisation	Equipe AC/RECA	****				
		A.1.2.2 Organiser des ateliers de concertation aux niveaux communal, départemental, régional et national	Equipe AC/RECA		****			
		A.1.2.3 Créer un fonds d'appui des services régis par la demande (FASRD)	CIP/SDR		**			
		A.1.2.4 Identifier des sous projets à financer par le FASRD au niveau des communes	RECA		****	****	****	****
	<b>Activité 3</b> : Développer des mécanismes et outils d'aide à la formulation de la demande	A.1.3.1 Mettre en place un programme d'appui aux OP pour leur faciliter l'appropriation du dispositif d'appui conseil	Equipe AC/RECA	***				
		A.1.3.2 Former les responsables des OP au niveau local, régional et national	RECA		****			
		A.1.3.3 Former les producteurs à l'utilisation des outils de			****			

RESULTATS	ACTIVITES/TACHES		Acteur Responsable	Répartition par année (mois)				
				2011	2012	2013	2014	2015
		<i>diagnostic et d'évaluation participatifs</i>	<b>RECA</b>					
		<i>A.1.3.4 Améliorer l'accès à l'information des producteurs et de leurs organisations</i>	<b>Equipe AC/RECA</b>		****	****	****	****
		<i>A.1.3.5 Mettre en place une cellule d'appui technique aux OP auprès du RECA</i>	<b>Equipe AC/RECA</b>	****				
<b>Résultat 2 : L'offre en appui conseil est diversifiée et améliorée</b>	<i>Activité 1 : Redéfinir et répartir les rôles entre les différents acteurs</i>	<i>A.2.1.1 Recentrer les rôles des services publics dans l'appui conseil</i>	<b>CIP-SDR</b>	***				
		<i>A.2.1.2 Assurer le pilotage stratégique et méthodologique du dispositif d'appui conseil</i>	<b>IP-SDR</b>	***	****	***	***	****
		<i>A.2.1.3 Assurer l'appui conseil par les services de l'Etat au niveau des zones où les prestataires non publics ne sont pas encore installés</i>	<b>Ministères</b>	****	***	***	***	***
		<i>A.2.1.4 Mettre en place de cadres harmonisés de rencontres et d'échanges entre les acteurs d'appui conseil au niveau des communes, départements et des régions</i>	<b>CIP-SDR</b>		***			
		<i>A.2.1.5 Concevoir et gérer un système d'informations et de communication pour la collecte, le traitement et la diffusion de données et d'indicateurs propres aux activités d'appui conseil</i>	<b>Equipe AC</b>		***	***	***	***
		<i>A.2.1.6 Suivre et évaluer les activités des prestations en appui conseil</i>	<b>Equipe AC</b>		***	***	***	***
	<i>Activité 2 : Promouvoir l'émergence d'un réseau pluriel de prestataires de services d'appui conseil</i>	<i>A.2.2.1 Identifier dans chaque région, les partenaires non étatiques capables de participer au démarrage du dispositif d'appui conseil</i>	<b>Equipe AC</b>	***				
	<i>A.2.2.2. Renforcer les capacités des acteurs non étatiques identifiés, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan</i>	<b>Equipe AC, RECA</b>		***	***			

RESULTATS	ACTIVITES/TACHES		Acteur Responsable	Répartition par année (mois)				
				2011	2012	2013	2014	2015
		<i>de formation</i>						
	<i>Activité 3 : Mettre en place un dispositif d'appui conseil adapté à la décentralisation et à la nouvelle stratégie d'intervention</i>	<p><i>A.2.3.1 Mettre en place une organisation institutionnelle et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil spécialisé sur les filières, les activités économiques rentables, la gestion et exploitation des infrastructures collectives et sur les zones périurbaines</i></p> <p><i>A.2.3.2 Mettre en place un dispositif institutionnel et des approches spécifiques pour un service d'appui conseil au bénéfice des groupes pauvres et vulnérables</i></p>	<b>Ministères</b>	***	***	***	***	***
				***	***	***	***	***
	<i>Activité 4 : Renforcer les capacités des prestataires publics et non publics dans leurs missions respectives.</i>	<p><i>A.2.4.1 Renforcer les capacités des acteurs publics et non étatiques en les dotant de moyens logistiques, matériels et en ressources financières</i></p> <p><i>A.2.4.2 Mettre en place les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui conseil</i></p>	<p><b>DRFM/Ministères</b></p> <p><b>Equipe AC</b></p> <p><b>DRH/Ministères</b></p>	***	***	***	***	***
				***	***			

RESULTATS	ACTIVITES/TACHES		Acteur Responsable	Répartition par année (mois)				
				2011	2012	2013	2014	2015
R 3 : Le nouveau dispositif est créé et est opérationnel	A.3 1 : Mettre en place le cadre réglementaire	A.3.1.1 Recenser les textes législatifs et règlementaires relatifs à l'appui conseil	Equipe AC/DL	***				
		A.3.1.2 Réviser et élaborer des textes portant sur le nouveau dispositif d'appui conseil	Equipe AC/DL	***				
		A.3.1.3 Vulgariser les textes du nouveau dispositif d'appui conseil	Equipe AC/DL		***			
	A 3. 2 : Mettre en place le nouveau dispositif	A.3.2.1 Mettre en place les équipes à tous les niveaux	CIP-SDR		***			
		A.3.2.2 Organiser un atelier de lancement du nouveau dispositif	Equipe AC	***				
		A.3.2.3 Mettre en œuvre la phase pilote	Equipe AC		***			
A3.3 : Rendre le nouveau dispositif opérationnel	A3.3.1 Améliorer la qualité des ressources humaines	DRH - IPDR–Fac Agro		***	***	***	***	
	A 3.3.2 Améliorer la liaison Recherche – Appui Conseil	INRAN		***	***	***	***	

## 5. COUTS DU DISPOSITIF

Les coûts globaux de la phase initiale du nouveau dispositif d'appui conseil ont été estimés à **16 594 255 000** F CFA, y compris la phase pilote de 15 mois. Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Tableau 11: Coûts globaux de la phase initiale du dispositif (2011-2015)

Axes	Activités	Coût (F CFA)
<b>Amélioration de la formulation de la demande</b>	1. Elaboration d'un programme préliminaire d'appui aux OP	1 193 660 000
	2. Mise en place de mécanismes institutionnels	
	3. Mise en place d'un mécanisme financier	
<b>Amélioration de l'offre</b>	1. Appui à l'émergence des acteurs non étatiques en appui conseil	475 440 000
	2. Renforcement de capacités des services publics d'appui conseil	3 349 375 000
	Equipements	
	Fonctionnement	11 226 680 000
	3. Elaboration du plan stratégique de la recherche agricole	181 600 000
	4. Elaboration d'un plan stratégique de la formation agricole	167 500 000
	5. Phase pilote du dispositif (15 mois)	599 635 000
	5.1. Acquisition des équipements	309 695 000
	5.2. Fonctionnement	289 940 000
	<b>TOTAL</b>	

La mise en place effective du dispositif d'appui conseil incluant l'ensemble de ses différents aspects sera un processus institutionnel à moyen et long terme qui se décompose en trois grandes périodes : (i) une phase de démarrage de 5 ans, (ii) une phase de croisière de 5 ans, (iii) une phase de consolidation de 3 ans.

## 6. FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Les ressources nécessaires à la mise en place du nouveau dispositif d'appui conseil pourront provenir durant les trois premières années du budget de l'Etat pour le fonctionnement, de l'appui des partenaires techniques et financiers pour les investissements, des contributions des organisations de producteurs et à partir de la quatrième année d'un mécanisme plus pérenne de financement provenant du budget des collectivités locales décentralisées (régions, communes) et d'un fonds national de développement agro sylvopastorale.

la participation des collectivités locales décentralisées : Dans la perspective de la décentralisation, à l'image du Kenya et d'autres pays, il pourra être envisagé la contribution des collectivités locales décentralisées (régions, communes) au financement des activités d'appui conseil.

la contribution des OP : L'appui conseil est un service dont la maîtrise d'ouvrage doit revenir aux bénéficiaires que sont les paysans. Ces derniers doivent donc contribuer à son financement. Comme cela a été révélé à l'issue des ateliers paysans, la plupart des OP disposent de fonds provenant des cotisations de leurs membres.

Elles procèdent également à des prélèvements sur les ventes de certains produits d'exportation comme l'oignon, l'ail, le niébé, le bétail sur pied, la viande, les cuirs et peaux, la gomme arabique, le poivron, le souchet et le sésame. Les modalités de prélèvement sont bien définies bien que pouvant varier selon les OP et le mécanisme fonctionne dans toutes les régions et sur tous les produits. Par ailleurs, au niveau des aménagements hydro agricoles, en particulier le long du fleuve Niger, de la Komadougou, du Goulbi de Maradi et dans la Maggia, les coopératives contribuent au financement de l'appui conseil à travers une redevance versée à l'ONAHA (4.000 F CFA par hectare et par campagne).

Un fonds national de développement agro sylvopastoral L'exemple d'autres pays de la sous région peut inspirer la recherche d'un mécanisme de financement pérenne. Au Sénégal, avec l'accord de l'Etat, un fonds national de développement rural a été mis en place pour financer, entre autres le dispositif d'appui conseil. Ce fonds co-géré par l'Etat et les organisations paysannes est constitué de prélèvements effectués sur les produits alimentaires importés (dont la plupart constituent des produits concurrents à la production nationale. Une étude préalable sera réalisée dans ce sens pour déterminer la possibilité de mettre sur pied le fonds et éventuellement de définir ses modalités de fonctionnement.

A partir de la deuxième phase, le dispositif devra être financé par le fonds national de développement agro sylvo pastoral soulageant ainsi l'Etat et les PTF.

## 7. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

La mise en place du nouveau dispositif d'appui conseil au développement rural nécessite un minimum d'organes préalables animés par des ressources humaines capables de mener les actions requises selon le plan de mise en œuvre défini. Il s'agit :

- (i) d'un organe d'orientation et de décision : Le Comité Technique de Suivi (déjà existant qui a supervisé tout le processus de mise en place du nouveau dispositif) et qui fait office de comité de pilotage,
- (ii) d'un organe d'exécution : L'équipe d'appui à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui conseil.

Le Comité Technique de Suivi

Déjà existant, le Comité Technique de Suivi a pour attributions essentielles de :

- ✓ adopter les plans et programmes proposés par l'équipe d'appui à la mise en œuvre du dispositif ainsi que du budget y afférent;

- ✓ de superviser la mise en œuvre du dispositif;
- ✓ veiller à l'harmonisation des opérations dans les régions, départements et communes
- ✓ assurer le suivi et le contrôle de leur exécution ;

Le Comité Technique de suivi comprend les représentants l'Etat (Ministères, Projets publics), des Partenaires Techniques et Financiers, des ONG, des privés et des Organisations paysannes.

L'arrêté portant composition de ce comité sera modifié pour prendre en compte la participation de tous les acteurs.

### L'équipe d'appui à la mise en œuvre du nouveau dispositif

L'équipe d'appui à la mise en œuvre du nouveau dispositif est chargée de préparer les conditions de la réorganisation et constitue l'instrument technique et administratif qui apprête les éléments et dossiers de prise de décisions et de mise en œuvre à soumettre au Comité Technique de Suivi pour examen et adoption.

A cet égard, ses attributions sont :

- ✓ l'élaboration du programme annuel de travail ainsi que du budget y afférent
- ✓ l'exécution du programme annuel de travail et du budget approuvé par le comité technique de suivi
- ✓ la mise en œuvre des décisions du Comité Technique de Suivi;
- ✓ l'élaboration des différents rapports ;
- ✓ la coordination de la mise en œuvre de la phase pilote,
- ✓ la préparation du processus de mise en place d'un programme d'appui aux OP pour faciliter leur appropriation et participation au dispositif d'appui conseil
- ✓ la participation à l'élaboration des plans stratégiques de la recherche agricole et de la formation agricole et rurale ;
- ✓ la coordination d'une étude relative à la mise en place du fonds national de développement rural qui devra assurer le financement pérenne de l'appui conseil.

L'étude permettra de déterminer les différentes formes de prélèvements à opérer sur les produits agricoles, la taille de l'assiette, la nature juridique du fonds, ses modalités de gestion paritaire impliquant les OP sur le driver seat ;

- ✓ l'identification dans chaque région des partenaires non étatiques (ONG, Organisations des producteurs, opérateurs privés) capables d'accompagner l'Etat au démarrage de la structure ;
- ✓ la définition des cadres de partenariat entre l'Etat et les acteurs non étatiques dans le fonctionnement et l'évaluation des prestations des services de la structure ;

Cette équipe sera créée par un texte réglementaire (arrêté) préparé par le SE de la SDR. Elle sera composée de cadres de haut niveau de l'Etat et des représentants des ONG et des OP :

- 3 cadres du développement rural de l'Etat
- 1 représentant des OP
- 1 représentant des ONG
- 2 agents d'exécution.

L'approche de mise en œuvre du nouveau dispositif intègre le faire faire. A cet effet, l'équipe utilisera les services des spécialistes pour des réaliser les missions spécifiques dont elle assurera la supervision et le contrôle.



L'équipe sera assistée par les services techniques notamment de la FAO spécialisés dans la vulgarisation, la recherche et la communication pour le développement afin de dérouler les activités prévues dans la phase pilote, l'élaboration des plans stratégiques de la recherche et la formation agricole et rurale.

## **8. ARRANGEMENTS FINANCIERS**

La phase de démarrage dont le budget est estimé à **16 594 255 000 F CFA** comportera la mise en place des investissements matériels et logistiques requis.

Pendant ces 5 premières années, l'Etat financera le fonctionnement du dispositif à travers un Fonds d'Appui aux Services Ruraux régis par la Demande (FASRD) et sollicitera, au besoin, les PTF pour la prise en charge des investissements. Le FASRD pourrait être un volet du Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales.

A partir de la deuxième phase, le dispositif d'appui conseil sera financé par le fonds national de développement agro sylvopastorale (FNSASP) qui correspond au Fonds Filière de la SDR, ce qui soulagera l'Etat et les PTF.

## REFERENCES

1. BOUBE Iliassou Boubacar.2005. *Le Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture, (PRSSA)*. Communication Atelier pour l'Afrique Subsaharienne Ouagadougou. 6 pp
2. CAPED. 2005 . *La compétitivité du secteur agro-pastoral au Niger*, 63 p.
3. Charles Ameur.1994. *Vulgarisation agricole, approches et orientations*, dans Sér. A /n024, 1994 - Equilibre alimentaire, agriculture et environnement en Méditerranée Options Méditerranéennes. Banque Mondiale, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, Washington, Etats-Unis. 6 pp
4. Comité Interministériel de Pilotage de la SDR. 2006. *Stratégie de développement Rural Plan d'Actions*. 140 pp
5. Commission Européenne, Délégation du Niger. 2008. *Assistance Technique auprès du Projet de Sécurisation de l'Economie Pastorale*. Rapport de mission.
6. David Wilcock. 2007 : *Niger- Etude diagnostic sur l'intégration commerciale (EDIC), secteur agricole par filière*, 49 p.
7. FAO, République du Niger. 2008. *Mise en place d'un dispositif Intégré d'Appui conseil pour le Développement rural au Niger, Analyse Diagnostique du système d'appui conseil*. 24 pp.
8. FAO, République du Niger. 2008. *Mise en place d'un dispositif Intégré d'Appui conseil pour le Développement rural au Niger, Analyse Diagnostique du système d'appui conseil*. Volet Environnement. 46 pp.
9. FAO, République du Niger. 2008. *Mise en place d'un dispositif Intégré d'Appui conseil pour le Développement rural au Niger, Analyse Diagnostique du système d'appui conseil*. Volet agriculture. 46 pp.
10. FAO, République du Niger. 2008. *Mise en place d'un dispositif Intégré d'Appui conseil pour le Développement rural au Niger, Analyse Diagnostique du système d'appui conseil*. Volet hydraulique. 31 pp.
11. FAO, République du Niger. 2008. *Mise en place d'un dispositif Intégré d'Appui conseil pour le Développement rural au Niger, Analyse Diagnostique du système d'appui conseil*. Volet Aménagement du territoire et du développement communautaire. 41pp.
12. FAO, République du Niger. 2008. *Mise en place d'un dispositif Intégré d'Appui conseil pour le Développement rural au Niger, Analyse Diagnostique du système d'appui conseil*. Volet Elevage
13. FAO. 2000. *Agricultural and rural extension worldwide: options for institutional reform in the developing countries*. Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations.
14. Gary, A., Willem, Z., Derek, B.,& AKIS, T.T,. 2002. *Rural Extension and Advisory Services New Directions*. Rural Strategy Background Paper #9. World bank. 34 pp.
15. Guy, F., Paul, K., & Souleyman, O. 1998. *Le conseil de gestion aux agriculteurs dans la zone cotonnière du Burkina Faso*. Publication dans Etudes Recherche Systèmes Agraires. 31pp.
16. INS,. SAP,.RGAC,. PAM,. FAO,.UNICEF),& (FEWS NET). 2006. *Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger*. 97 pp.
17. Ministère Développement Agricole. 2005. *Evaluation de la production du sésame et du souchet, campagne agricole 2004*, 43 pp.

18. Ministère Développement agricole. 2007. *Approche d'appui conseil à la mise en valeur des petits périmètres irrigués financés par le PIP au Niger*. Projet de Promotion de l'Irrigation privé Phase 2 (PIP2).40 pp.
19. Ministère Développement Agricole.2007. *Projet de Promotion de l'Irrigation Privé phase2 : Approche d'appui conseil à la mise en valeur des petits périmètres irrigués financés par le PIP2 au Niger*. 37 pp.
20. Neuchatel Group. 2008. *Common Framework on market-oriented agricultural advisory services*. 31 pp.
21. OL-DCE Niamey. 2005. *La crise Alimentaire au Niger, Note*. 21 pp.
22. Projet de Promotion des Exportations Agropastorales. 2003. *Etude du marché régional de l'oignon, du niébé et de bétail viande*, 181 pp.
23. RECA Niger.2010. Le dispositif d'appui/conseil aux producteurs et productrices de Mooriben. Note d'information/Appui-conseil n°1. 3pp.
24. Rondot, P. & Collion, M.H., eds 2001. *Agricultural Producer organizations: their contribution to rural capacity building and poverty reduction*. Washington D.C, The World Bank. Rural Department in collaboration with the International Federation of agricultural Producers. 19 pp.
25. SDR. 2008. *Etude préalable à la régionalisation de la Stratégie de Développement Rural, Tome 5, Synthèse, Version finale*
26. Semana, A.R.2002. *Agricultural Extension Services at Crossroads: present dilemma and possible solutions for future in Uganda*. Department of Agricultural Extension/Education, Makerere University 7pp.
27. Swanson, B.E. 2008. *Global Review of Good Agricultural Extension and Advisory Service Practices*. Rome, Food and agriculture Organization of the United Nations. 57 pp.
28. World Bank. 1999. *Agricultural Services and Producer Organizations Program: Project Appraisal Document*. Senegal 99 pp
29. World Bank. 2006. *Agricultural Services and Producer Organizations Program: Implementation completion report* . Senegal 45 pp
30. World Bank. 2006a. *Enhancing agricultural innovation: how to go beyond the strengthening of research systems*. Washington, DC, Agricultural and the Rural Department, The World Bank. 157 pp.
31. World Bank. 2007a. *World development report 2008 : agriculture for development*. Washington D.C, The world Bank.
32. World Bank. 2008, *Sécurité Alimentaire et filets Sociaux , Rapport préliminaire*. Niger 88 pp

## ANNEXES

## Annexe 1 REPARTITION DES COMMUNES PAR TYPE D'APPUI CONSEIL

### Région d'Agadez

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Communes	Filières	Communes
Tchirozérine	Agadez	Oignon, BV C&P	
	Aderbissinet	BV C&P	
	Tchirozérine	Oignon, tomate	
	Dabaga	Oignon, chou, tomate	
	In Gall	Dattes, BV C&P	
	Tabelot	Oignon, pomme de terre, ail, poivron, tomate	
Arlit	Timia	Fruits et légumes, oignon, dattes, chou	Dannet
	Arlit	Légumes, oignon, BV C&P	Gougaram
	Iférouane	Fruits et légumes, dattes	
Bilma	Bilma	Dattes	Djado
	Dirkou	Dattes	
	Fachi	Dattes	

### Région de Diffa

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Commune	Filières	Communes
Diffa	Diffa	Poivron, riz, gomme arabique	Toumour Foulatar
	Bosso	Riz, poivron	
	Gueskérou	BV C&P	
	Chétimari	Poivron	
Malné Soroa	Goudoumaria	Gomme arabique, BV C&P	
	Mainé Soroa	Poivron, Gomme arabique	
	N'Guelbeyli	BV C&P	
N'Guigmi	N'Guigmi	Pêche, gomme arabique, BV C&P	N'Gourti
	Kabéléwa	Maïs, légumes et fruits, BV C&P	

### Région de Dosso

Départements	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Commune	Filières	Commune
Boboye	Birni	Chou, canne à sucre, manioc, BV & CP, natron	Falmey Guiladjé Koygolo N'Gonga Fakara
	N'Gaouré		
	Harikanassou	Chou, canne à sucre	
	Kiota	BV C&P, volaille oignon, chou	
	Fabirdji	BV C&P, natron	
Doutchi	Guéchémé	Canne à sucre, BV C&P	Dan Kassari Dogonkirya Doumega Kiéché Koré Mairoua Soucoucutane
	Tibiri	Canne à sucre, chou, oignon	
	Matankari	Légumes, BV C&P, huile d'arachide, tomate, chou, jaxtu	
	Dogondoutchi	Huile d'arachide	
Dosso	Dosso	Gomme arabique, huile et pate d'arachide, BV C&P, volaille	Farey Garankedey Gollé Gorouban-Kassam Kargui Bangou Sambéra Tessa Tombo -Koarey 1 Tombo-Koarey 2
	Mokko	BV C&P, volaille	
	Gaya	Riz, coton, oignon, rônier, agrumes, huile	Bana

Départements	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
Gaya		d'arachide et beure de karité	Kara Kara Yélou Tounouga Zabori
	Tanda	Riz, coton, BV C&P, bois, poisson, beure de karaté et miel	
	Dioundou Bengou	Riz, coton, canne à sucre, patate douce, manioc ronier et sous produits, patate douce et fruits	
Loga	Loga	BV C&P, volaille	Sokorbé
	Falwel	BV C&P, volaille	

### Région de Maradi

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Commune	Filières	Communes
Aguié	Aguié	Souchet, Sésame	Gangara
	Tchadoua	Souchet	
	Gazaoua	Souchet, BV C&P	
Dakoro	Dakoro	Gomme arabique BV C&P	Adjékoria Azagor Bader Goula Bermo Birnin Lallé Dan Goulbi, Gadabédji Korahane Kornaka, Mayara Roumbou1 Tagriss
	Sabon Machi	BV C&P	
Guidan Roundji	G. Roumdji	Sésame, BV C&P	Chadakori, Guidan Sori
	Saé Saboua	Souchet	
	Tibiri	Moringa, tomate, chou	
Madarounfa	Madarounfa	Maïs, tomate, oignon, Moringa, chou, piment	Dan Issa Maradi 1 Maradi 2 Maradi 3 Safo Serkin Yama
	Djirataoua	Maïs, tomate, oignon, Moringa, chou, piment	
	Gabi	BV C&P	
Mayahi	Mayahi	Sésame, souchet BV C&P	Alassane Maireyrey Attantané Guidan Amoumoune Issawane Kanambakaché Serkin Haoussa Tchaké
Tessaoua	Tessaoua	Sésame, souchet, poivron BV C&P	Baoudéta Hawandawaki Koono Korgom Maïjirgui
	Ourafane	BV C&P	

## Région de Tahoua

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Commune	Filières	Communes
Abalak	Abalak	BV C&P	Akoubounou Azaye Tamaya
	Tabalak	Pêche, maraîchage	
Bouza	Karofane	BV C&P	Baban Katami Bouza Déoulé Tabotaki Tama Allakèye
Illéla	Badaguichiri	Oignon, BV C&P	Bagaroua Illéla Tajaé
Konni	Konni	Oignon, BV C&P	Alléla Bazaga
	Malbaza	Oignon, blé, chou, BV C&P	
	Tsernaoua	Oignon, blé, chou,	
	Doguérawa	Oignon, tomate, Moringa	
Keïta	Keïta	Oignon	Garhanga
	Ibohamane	Maraîchage	
	Tamaské	Oignon, BV C&P	
Madaoua	Madaoua	Oignon, tomate, chou, gombo, BV C&P	Azarori Bangui Galma Koudawatché Sabon Guida
	Ourno	BV C&P	
	Takanamat	BV C&P	
Tchintabaraden	Tchintabaraden	BV C&P	Kao Tassara
	Tillia	BV C&P	

## Région de Tillabéri

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Commune	Filières	Communes
Filingué	Filingué	BV C&P, sesame, pomme de terre, Niébé	Imanan Kourfeye centre Sanam Tondikandia
	Abala	BV C&P, chou, tomate, patate douce	
	Balleyara (Tagazar)	BV C&P, sesame, pomme de terre, manioc, patate douce	
Kollo	Kollo	Riz, BV C&P, Niébé, Poisson	Bitinkodji Dantchandou Hamdalaye Kouré Youri Dingazi Ouallam
	Liboré	Riz, BV C&P, oignon	
	N'Dounga	Riz Niébé, Poisson	
	Namaro	Riz, BV C&P et poisson	
	Karma	Riz, BV C&P, patate douce et fruit	
	Kirtachi	Riz, BV C&P, Niébé, Poisson	
Ouallam	Simiri	Maraîchage	Inates Anzourou, Dessa, Bibiyergou
	Banibangou	Oignon, Maraîchage	
	Tondikiwindi	BV C&P	
Tillabéri	Tillabéri	Riz, manioc, moringa, poisson, fruit, chou et Niébé	Bankilaré Diagorou Kokorou
	Ayorou	BV C&P	
	Kourthèye	Riz, patate douce, niébé, poisson	
	Sinder	Riz, manioc, niébé, poisson, patate douce	
	Sakoira	Riz, manioc, niébé, poisson, oignon, chou, tomate, moringa	
Téra	Téra	Riz, gombo, sésame BV C&P, volaille, moringa, niébé, poisson et huile d'arachide	Bankilaré Diagorou Kokorou
	Gothèye	Riz, sésame, BV C&P, poisson, patate douce et volaille	
	Méhanna	Riz, volaille sesame, BV C&P, poisson	
	Goroual	Riz, niébé, sésame	

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Dargol	Riz, sésame BV C&P, oignon	
Say	Say	Riz, niébé, poisson	Ouro Gueladjo Tamou
	Torodi	Maraîchage, Moringa, gomme arabique, Tomate, volaille, bois , BV C&P	
	Makalondi	Moringa, Riz, Volaille, Poisson	

### Région de Zinder

Département	Communes à filières ou activités économiques rentables		Zones à faible potentialités
	Commune	Filières	Communes
Gouré	Gouré	BV C&P, Gomme arabique	Alakoss Gamou Guidiguir Kellé Tesker
	Bouné	Gomme arabique	
Magaria	Magaria	Maraîchage	Bandé Dantchiao Dogo Dogo Gouchi Kwaya Mallaoua Sassoumbroum Yékoua
	Dungass	Maraîchage	
	Wacha	Maraîchage, BV C&P	
Mirriah	Mirriah	Maraîchage, BV C&P	Albarkaram Dakoussa D. Takaya Dogo Droum Gafati Garagoumsa Gouna Hamdara Koleram Mazamni Moa Tirmini wamé Zermou
	Guidimouni	Oignon, Maraîchage, canne à sucre	
Kantché	Matamèye	Maraîchage, canne à sucre, V C&P	Daouché Doungou Ichirnaoua Kourni Tsaouni Yaouri
	Kantché	Maraîchage, canne à sucre	
	Dan Barto	Maraîchage, canne à sucre	
Tanout	Tanout	BV C&P	Falanko Gangara Ollelewa Tarka Tenhia
Zinder			Zinder



## Région de Niamey

<i>Communes à filières ou activités économiques rentables</i>		<i>Zones à faible potentialités</i>
<b>Commune</b>	<b>Filières</b>	
Niamey	Riz, Maraîchage périurbain, Moringa, aviculture, pêche, BV C&P	

**Annexe 2**

**COUTS DETAILLES DU DISPOSITIF PENDANT LA PHASE INITIALE**

## A/ OFFRE D'APPUI CONSEIL

### A1 / INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR AMELIORER L'OFFRE EN APPUI CONSEIL

#### COUTS DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX SERVICES PUBLICS D'APPUI CONSEIL en FCFA

Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total	Observations
<b>A. NIVEAU COMMUNAL</b>							
<b>1. Logistiques</b>							
	Moto DT 125	1	105	105	3 000 000	315 000 000	1/ Commune à filière
	Moto DT 125	3	150	450	3 000 000	1 350 000 000	3/commune
	<b>Total 1</b>			<b>555</b>		<b>1 665 000 000</b>	
<b>2. Mobiliers de bureau</b>							
	Bureau Agents communaux	1	555	555	120 000	66 600 000	
	Fauteuil	1	555	555	80 000	44 400 000	
	Chaises visiteurs	2	555	1 110	25 000	27 750 000	4 pieds fixes
	Armoire métallique	1	255	255	150 000	38 250 000	2 portes battantes
	<b>Total 2</b>					<b>177 000 000</b>	
<b>TOTAL NIVEAU COMMUNAL</b>						<b>1 842 000 000</b>	
<b>B. NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>							
<b>1. Logistiques</b>							
	Toyota DC	1	11	11	15 000 000	165 000 000	
	Moto DT 125	1	323	323	3 000 000	969 000 000	
	<b>Total 1</b>					<b>1 134 000 000</b>	
<b>2. Mobiliers de bureau</b>							
	Bureau Point focal Département	1	36	36	150 000	5 400 000	
	Fauteuil	1	36	36	100 000	3 600 000	
	Chaises visiteurs	2	36	72	25 000	1 800 000	Simple
	Armoire métallique	1	36	36	150 000	5 400 000	
	<b>Total 2</b>					<b>16 200 000</b>	
<b>3. Equipements informatique et de bureau</b>							

Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total	Observations
	Ordinateur de bureau	1	36	36	700 000	25 200 000	
	GPS	2	36	72	300 000	21 600 000	
	Apararil photo numérique	1	36	36	200 000	7 200 000	
	<b>Total 3</b>					<b>54 000 000</b>	
	<b>TOTAL NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>					<b>1 204 200 000</b>	
<b>C. NIVEAU REGIONAL</b>							
<b>1. Logistiques</b>							
	Toyota DC	2	7	14	15 000 000	210 000 000	
	Toyota DC	1	1	1	15 000 000	15 000 000	
	<b>Total 1</b>					<b>225 000 000</b>	
<b>2. Mobiliers de bureau</b>							
	Bureau Point focal Région	1	8	8	300 000	2 400 000	
	Fauteuil	1	8	8	100 000	800 000	
	Chaises visiteurs	2	8	16	45 000	720 000	3 par poste
	Armoire métallique	1	8	8	150 000	1 200 000	
	<b>Total 2</b>					<b>5 120 000</b>	
<b>3. Equipements informatique et de bureau</b>							
	Ordinateur de bureau (ensemble)	1	8	8	700 000	5 600 000	
	Ordinateur portable	1	8	8	600 000	4 800 000	
	Connexion internet	1	8	8	500 000	4 000 000	
	Photocopieur de table	1	8	8	1 200 000	9 600 000	
	<b>Total 3</b>					<b>24 000 000</b>	
	<b>TOTAL NIVEAU REGIONAL</b>					<b>254 120 000</b>	
<b>D. NIVEAU NATIONAL</b>							
<b>1. Logistiques</b>							
	Toyota SW	1	1	1	35 000 000	35 000 000	
	Moto DT 125	1	1	1	3 000 000	3 000 000	
	<b>Total 1</b>					<b>38 000 000</b>	
<b>2. Mobiliers de bureau</b>							
	Bureau Expert	5	1	5	290 000	1 450 000	
	Bureau Assistant administratif	1	1	1	200 000	200 000	
	Fauteuil Experts	1	1	1	120 000	120 000	
	Fauteuil Assistant administratif	1	1	1	80 000	80 000	

Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total	Observations
	Chaises visiteurs	2	6	12	40 000	480 000	Sans accoudoirs
	Armoire métallique	1	1	1	150 000	150 000	
	Meuble de rangement	1	5	5	100 000	500 000	
	<b>Total 2</b>					<b>2 980 000</b>	
<b>3. Equipements informatique et de bureau</b>							
	Ordinateur de bureau (ensemble)	1	6	6	800 000	4 800 000	
	Ordinateur portable	1	2	2	750 000	1 500 000	
	Photocopieur de table	1	1	1	1 200 000	1 200 000	
	Machine à calculer	1	1	1	75 000	75 000	
	Machine à relier	1	1	1	200 000	200 000	
	Réfrigérateur 100 litres	1	2	2	150 000	300 000	
	<b>Total 3</b>					<b>8 075 000</b>	
	<b>TOTAL NIVEAU NATIONAL</b>					<b>49 055 000</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>3 349 375 000</b>	

## A2/ INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR AMELIORER L'OFFRE EN APPUI CONSEIL

Appui à l'émergence des acteurs non étatiques

	unités	Quantités	Coût unitaire	Coût total	2 011	2 012	2 013	2 014	TOTAL
<b>1. Identification des acteurs par un diagnostic institutionnel</b>									
1.1. Honoraires consultants nationaux	h/jour	120	50 000	6 000 000	6 000 000	-	-	-	6 000 000
1.2. Per diem missions de terrain	h/jour	105	40 000	4 200 000	4 200 000	-	-	-	4 200 000
1.3. Mise à jour annuelle	h/jour	100	50 000	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	2 100 000	12 100 000
1.4 Matériel informatique pour gestion base données des acteurs	Poste	8	1 000 000	8 000 000	8 000 000	-	-	-	8 000 000
<b>Total 1</b>				<b>23 200 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>30 300 000</b>
									-
<b>2. Renforcement de capacités des acteurs non étatiques</b>									
									-
<b>2.1. Elaboration du plan de formation</b>									
									-
2.1.1 Honoraires consultants nationaux	h/jour	170	50 000	8 500 000	8 500 000	-	-	-	8 500 000
2.1.2. Per diem missions de terrain	h/jour	150	40 000	6 000 000	6 000 000	-	-	-	6 000 000
<b>Total 2.1</b>				<b>14 500 000</b>	<b>14 500 000</b>	-	-	-	<b>14 500 000</b>
<b>2.2. Mise en œuvre de la formation</b>									
									-
2.2.1. Honoraire formateurs/c	h/jour	360	50 000	18 000 000	-	18 000 000	18 000 000	18 000 000	54 000 000
2.2.2. Per diem formateurs	h/jour	360	40 000	14 400 000	-	14 400 000	14 400 000	14 400 000	43 200 000
2.2.3. Location salle (18 salles, 2*10 jours)	jour	360	50 000	18 000 000	-	18 000 000	18 000 000	18 000 000	54 000 000
2.2.4. Prise en charge des auditeurs/b (10 jours de formation)	h/jour	2 700	10 000	27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	27 000 000	81 000 000
2.2.5. Matériel didactique (2 sessions pour 270 participants)	participant	540	2 000	1 080 000	-	1 080 000	1 080 000	1 080 000	3 240 000
2.2.6. Pause café et divers (10 jours de formation)	h/jour	2 700	2 000	5 400 000	-	5 400 000	5 400 000	5 400 000	16 200 000
<b>Total 2.2</b>				<b>83 880 000</b>	-	<b>83 880 000</b>	<b>83 880 000</b>	<b>83 880 000</b>	<b>251 640 000</b>
<b>2.3 Dotation en équipements</b>									
									-
2.3.1 Logistiques (motos)	moto	50	3 000 000	150 000 000	-	-	150 000 000	-	150 000 000
2.3.2 Matériel informatique	Poste	50	80 000	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000

	unités	Quantités	Coût unitaire	Coût total	2 011	2 012	2 013	2 014	TOTAL
2.3.3 Mobilier et équipements de bureau	Lot	50	500 000	25 000 000	-	-	25 000 000		25 000 000
<b>Total 2.3</b>				<b>179 000 000</b>	-	-	<b>179 000 000</b>		179 000 000
<b>Total 2</b>				<b>277 380 000</b>	<b>14 500 000</b>	<b>83 880 000</b>	<b>262 880 000</b>	<b>83 880 000</b>	445 140 000
<b>TOTAL A</b>				<b>300 580 000</b>	<b>32 700 000</b>	<b>88 880 000</b>	<b>267 880 000</b>	<b>85 980 000</b>	<b>475 440 000</b>

### A3/ INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR AMELIORER L'OFFRE EN APPUI CONSEIL

#### FONCTIONNEMENT ANNUEL DES SERVICES ETATIQUES

Rubriques	Unités	Nombre par an	Nombre d'entités	Cout unitaire	Coût total	Observations
<b>A. NIVEAU COMMUNAL</b>						
<b>1. Personnel</b>	Pm					
	<b>Total 1</b>					
<b>2. Administration</b>						
Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	12	255	20 000	61 200 000	
Fournitures	Forfait mensuel	12	105	10 000	12 600 000	Appui du type 1
Fournitures	Forfait mensuel	12	150	30 000	54 000 000	Appui du type 2
	<b>Total 2</b>				<b>127 800 000</b>	
<b>3. Déplacement</b>						
Carburant	Dotation mensuelle	12	555	20 000	133 200 000	
Entretien motos	Forfait mensuel	12	555	10 000	66 600 000	
Indemnités de déplacement	Hj	120	555	10 000	666 000 000	10 j par mois
	<b>Total 3</b>				<b>865 800 000</b>	
<b>4. Formation</b>						
Séminaires - voyage d'études	Hj	20	555	50 000	<b>555 000 000</b>	
<b>TOTAL NIVEAU COMMUNAL</b>					<b>1 548 600 000</b>	
<b>B. NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>						
<b>1. Personnel d'appui</b>						
Salaires chauffeurs	mois	12	11	80 000	10 560 000	y compris charges sociales
	<b>Total 1</b>				<b>10 560 000</b>	
<b>2. Administration</b>						
Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	12	36	40 000	17 280 000	
Fournitures - consommables informatiques	Forfait mensuel	12	36	30 000	12 960 000	
	<b>Total 2</b>				<b>30 240 000</b>	
<b>3. Déplacement</b>						



Rubriques	Unités	Nombre par an	Nombre d'entités	Cout unitaire	Coût total	Observations
Carburant véhicule	Dotation mensuelle	12	11	50 000	6 600 000	
Carburant moto	Forfait mensuel	12	323	20 000	77 520 000	
Entretien véhicule	Dotation mensuelle	12	11	20 000	2 640 000	
Entretien moto	Forfait mensuel	12	323	10 000	38 760 000	
Indemnités de déplacement cadres	hj	60	386	10 000	231 600 000	5 j par mois
Indemnités de déplacement (chauffeur)	hj	60	36	7 000	15 120 000	5 j par mois
	<b>Total 3</b>				<b>372 240 000</b>	
<b>4. Formation</b>						
Séminaires - voyage d'études	hj	10	108	50 000	<b>54 000 000</b>	
	<b>Total 4</b>					
<b>TOTAL NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>					<b>467 040 000</b>	
<b>C. NIVEAU REGIONAL</b>						
<b>1. Personnel d'appui</b>						
Salaires chauffeurs	mois	12	15	80 000	14 400 000	y compris charges sociales
	<b>Total 1</b>				<b>14 400 000</b>	
<b>2. Administration</b>						
Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	12	8	50 000	4 800 000	
Fournitures - consommables informatiques	Forfait mensuel	12	8	40 000	3 840 000	
Internet (abonnement)	Facture/mois	12	8	50 000	4 800 000	
	<b>Total 2</b>				<b>13 440 000</b>	
<b>3. Déplacement</b>						
Carburant véhicule	Dotation mensuelle	12	15	60 000	10 800 000	
Entretien véhicule	Forfait mensuel	12	15	20 000	3 600 000	
Indemnités de déplacement cadres	hj	36	120	15 000	64 800 000	3 j par mois
Indemnités de déplacement (chauffeur)	hj	36	8	7 000	2 016 000	3 j par mois
	<b>Total 3</b>				<b>81 216 000</b>	
<b>4. Formation</b>						
Séminaires - voyage d'études	hj	20	32	50 000	32 000 000	
	<b>Total 4</b>				<b>32 000 000</b>	
<b>TOTAL NIVEAU REGIONAL</b>					<b>141 056 000</b>	

Rubriques	Unités	Nombre par an	Nombre d'entités	Cout unitaire	Coût total	Observations
<b>D. NIVEAU NATIONAL</b>						
<b>1. Personnel d'appui</b>						
Salaires assistant administratif cellule	mois	12	1	500 000	6 000 000	y compris charges sociales
Salaires chauffeurs	mois	12	1	80 000	960 000	y compris charges sociales
	<b>Total 1</b>				<b>6 960 000</b>	
<b>2. Administration</b>						
Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	12	1	100 000	1 200 000	
Fournitures - consommables informatiques	Forfait mensuel	12	1	100 000	1 200 000	
	<b>Total 2</b>				<b>2 400 000</b>	
<b>3. Déplacement</b>						
Carburant véhicule	Dotation mensuelle	12	1	100 000	1 200 000	
Entretien véhicule	Forfait mensuel	12	1	20 000	240 000	
Carburant moto	Dotation mensuelle	12	1	30 000	360 000	
Entretien moto	Forfait mensuel	12	1	10 000	120 000	
Indemnités de déplacement cadres	hj	36	5	20 000	3 600 000	3 j par mois
Indemnités de déplacement (chauffeur)	hj	36	5	7 000	1 260 000	3 j par mois
	<b>Total 3</b>				<b>6 780 000</b>	
<b>4. Formation</b>						
Séminaires - voyage d'études	hj	30	5	50 000	7 500 000	
	<b>Total 4</b>				<b>7 500 000</b>	
<b>5. Voyages internationaux</b>						
Séminaires - voyage d'études	Mission	5	2	3 000 000	30 000 000	
Réunions et autres	Mission	5	1	2 000 000	10 000 000	
	<b>Total 5</b>				<b>40 000 000</b>	
<b>6. Assistance technique</b>						
	<b>Forfait annuel</b>				<b>25 000 000</b>	
<b>TOTAL NIVEAU NATIONAL</b>					<b>88 640 000</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 245 336 000</b>	

#### A4/ ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE LA RECHERCHE

	unités	Quantités	Coût unitaire	Coût total	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	TOTAL
<b>1. Elaboration plan stratégique de l'INRAN</b>										
1.1. Honoraires consultants	HJ	100	50 000	5 000 000		5 000 000	-	-	-	5 000 000
1.2. Per diem missions de terrain	HJ	60	40 000	2 400 000		2 400 000	-			2 400 000
<b>Total 1</b>				<b>7 400 000</b>		<b>7 400 000</b>	-	-	-	7 400 000
<b>2. Atelier national de validation du plan stratégique de l'INRAN</b>										
				-			-	-	-	-
Atelier national	Atelier	1	10 000 000	10 000 000		10 000 000	-	-	-	10 000 000
<b>Total 2</b>				<b>10 000 000</b>		<b>10 000 000</b>				<b>10 000 000</b>
<b>3. Mise en cohérence des plans stratégiques des institutions de recherche</b>										
1.1. Honoraires consultants	Hj	60	50 000	3 000 000		3 000 000				3 000 000
1.2. Per diem missions de terrain	Hj	30	40 000	1 200 000		1 200 000				1 200 000
<b>Total 3</b>				<b>4 200 000</b>	-	<b>4 200 000</b>	-	-	-	<b>4 200 000</b>
<b>4. Atelier national de validation du plan stratégique de la recherche</b>										
Atelier national	Atelier	1	10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000
<b>Total 4</b>				<b>10 000 000</b>		<b>10 000 000</b>				<b>10 000 000</b>
<b>5. Financement phase pilote de mise en œuvre du plan stratégique de la recherche</b>										
							75 000 000	50 000 000	25 000 000	150 000 000
<b>Total 5</b>				<b>150 000 000</b>		-	<b>75 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
<b>TOTAL</b>				<b>181 600 000</b>		<b>31 600 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>181 600 000</b>
<b>ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE LA FORMATION</b>										
	unités	Quantités	Coût unitaire	Coût total	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	TOTAL
<b>1 Mise en place d'une base de données sur les ressources humaines</b>										
1.1. Honoraires consultants	HJ	60	50 000	3 000 000		3 000 000		-	-	3 000 000
1.2. Per diem missions de terrain	HJ	30	40 000	1 200 000		1 200 000				1 200 000

	unités	Quantités	Coût unitaire	Coût total	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	TOTAL
<b>Total 1</b>				<b>4 200 000</b>		<b>4 200 000</b>	-	-	-	<b>4 200 000</b>
<b>2. Elaboration plan stratégique de la formation</b>										
1.1. Honoraires consultants	HJ	50	50 000	2 500 000		2 500 000		-	-	2 500 000
1.2. Per diem missions de terrain	HJ	20	40 000	800 000		800 000				800 000
<b>Total 2</b>				<b>3 300 000</b>		<b>3 300 000</b>	-	-	-	<b>3 300 000</b>
<b>3. Atelier national de validation du plan stratégique de la formation</b>										
Atelier national	Atelier			10 000 000		10 000 000	-	-	-	10 000 000
<b>Total 3</b>				<b>10 000 000</b>		<b>10 000 000</b>	-	-	-	<b>10 000 000</b>
<b>4. Financement phase pilote du plan stratégique de la formation</b>										
							75 000 000	50 000 000	25 000 000	150 000 000
<b>Total 4</b>				<b>150 000 000</b>			<b>75 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
<b>TOTAL</b>					-	<b>17 500 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>167 500 000</b>

## B/ INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR L'AMELIORATION DE LA FORMULATION DE LA DEMANDE

Programme préliminaire d'appui aux OP pour faciliter leur appropriation du dispositif d'appui conseil

Rubriques	unités	Nombre/an	Coût unitaire	Coût total	2 010	2 011	2 012	2 013	2014	Total
<b>1. Ateliers nationaux de mise en cohérence des faitières nationales</b>	Atelier national	3	10 000 000	30 000 000		30 000 000	-			
<b>Total 1</b>				<b>30 000 000</b>		<b>30 000 000</b>	-			<b>30 000 000</b>
<b>2. Ateliers régionaux de concertation et de préparation des besoins prioritaires des différentes faitières</b>	Atelier régional	8	5 000 000	40 000 000		40 000 000	-			40 000 000
<b>Total 2</b>				<b>40 000 000</b>	-	<b>40 000 000</b>	-	-	-	<b>40 000 000</b>
<b>3. Préparation d'un cahier de charges et un protocole d'accord sur les instances et modalités inclusives d'organiser la concertation entre les différents OP</b>							-			
Honoraire consultant	h/j	50	70 000	3 500 000		3 500 000	-			3 500 000
Perdiem consultant	jour	15	40 000	600 000		600 000	-			600 000
Ateliers validation	Atelier	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000	-			5 000 000
<b>Total 3</b>				<b>9 100 000</b>	-	<b>9 100 000</b>	-	-	-	<b>9 100 000</b>
<b>4. Elaboration de termes de référence du programme de renforcement des capacités des producteurs, des OP et réseaux</b>										
Honoraire consultant	h/j	50	70 000	3 500 000		3 500 000	-			3 500 000
Perdiem consultant	jour	15	40 000	600 000		600 000	-			600 000
Ateliers validation	Atelier	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000	-			5 000 000
<b>Total 4</b>				<b>9 100 000</b>		<b>9 100 000</b>	-			<b>9 100 000</b>
<b>5- Elaboration du programme de renforcement des capacités des bénéficiaires</b>							-			
Honoraire consultant	h/j	60	70 000	4 200 000		4 200 000	-			4 200 000
Perdiem consultant	jour	30	40 000	1 200 000		1 200 000	-			1 200 000
Ateliers validation	Atelier	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000	-			5 000 000
<b>Total 5</b>				<b>10 400 000</b>		<b>10 400 000</b>		-	-	<b>10 400 000</b>
<b>6- Mise en place d'une cellule technique d'appui aux producteurs</b>										

Rubriques	unités	Nombre/an	Coût unitaire	Coût total	2 010	2 011	2 012	2 013	2014	Total
- 3 cadres universitaires	h/mois	36	200 000	21 600 000			7 200 000	7 200 000	7 200 000	21 600 000
- 3 personnels d'appui administratif recrutés	h/mois	36	100 000	10 800 000			3 600 000	3 600 000	3 600 000	10 800 000
- Moyens logistiques	véhicule DC	1	14 000 000	14 000 000			14 000 000	-	-	14 000 000
- Fonctionnement	forfait mensuel	12	500 000	18 000 000			6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000
<b>Total 6</b>				<b>64 400 000</b>			<b>30 800 000</b>	<b>16 800 000</b>	<b>16 800 000</b>	<b>64 400 000</b>
<b>Total A</b>				<b>163 000 000</b>		<b>98 600 000</b>	<b>30 800 000</b>	<b>16 800 000</b>	<b>16 800 000</b>	<b>163 000 000</b>

PHASE PILOTE DU DISPOSITIF

COUTS DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX SERVICES PUBLICS D'APPUI CONSEIL en FCFA

Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total
<b>A. NIVEAU COMMUNAL</b>						
<b>1. Logistiques</b>						
	Moto DT 125 (1/ Commune à filière)	1	6	6	3 000 000	18 000 000
	Moto DT 125 (3/commune)	3	3	9	3 000 000	27 000 000
	<b>Total 1</b>			<b>15</b>		<b>45 000 000</b>
<b>2. Mobiliers de bureau</b>						
	Bureau Agents communaux	1	15	15	120 000	1 800 000
	Fauteuil	1	15	15	100 000	1 500 000
	Chaises visiteurs	2	15	30	150 000	4 500 000
	Armoire métallique	1	9	9	80 000	720 000
	<b>Total 2</b>					<b>8 520 000</b>
<b>TOTAL NIVEAU COMMUNAL</b>						<b>53 520 000</b>
<b>B. NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>						
<b>1. Logistiques</b>						
	Moto DT 125	11	3	33	3 000 000	99 000 000
	<b>Total 1</b>					<b>99 000 000</b>
<b>2. Mobiliers de bureau</b>						
	Bureau Point focal Département	1	3	3	150 000	450 000
	Fauteuil (180*95*76 cm)	1	3	3	120 000	360 000
	Chaises visiteurs	2	3	6	100 000	600 000
	Armoire métallique	1	3	3	80 000	240 000
	<b>Total 2</b>					<b>1 650 000</b>
<b>3. Equipements informatique et de bureau</b>						
	Ordinateur de bureau	1	3	3	800 000	2 400 000
	GPS	2	3	6	300 000	1 800 000
	Apararil photo numérique	1	3	3	200 000	600 000
	<b>Total 3</b>					<b>4 800 000</b>
<b>TOTAL NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>						<b>105 450 000</b>
<b>C. NIVEAU REGIONAL</b>						
<b>1. Logistiques</b>						
	Toyota DC	2	3	6	15 000 000	90 000 000
	<b>Total 1</b>					<b>90 000 000</b>
<b>2. Mobiliers de bureau</b>						
	Bureau Point focal Région	1	3	3	300 000	900 000
	Fauteuil	1	3	3	100 000	300 000
	Chaises visiteurs	2	3	6	45 000	270 000
	Armoire métallique	1	3	3	80 000	240 000
	<b>Total 2</b>					<b>1 710 000</b>
<b>3. Equipements informatique et de bureau</b>						
	Ordinateur de bureau (ensemble)	1	3	3	800 000	2 400 000
	Ordinateur portable	1	3	3	750 000	2 250 000
	Connexion internet	1	3	3	500 000	1 500 000
	Photocopieur de table	1	3	3	1 200 000	3 600 000
	<b>Total 3</b>					<b>9 750 000</b>
<b>TOTAL NIVEAU REGIONAL</b>						<b>101 460 000</b>

Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total
<b>D. NIVEAU NATIONAL</b> (Equipe d'appi à la mise en oeuvre)						
<b>1. Logistiques</b>						
	Toyota SW	1	1	1	35 000 000	35 000 000
	Moto DT 125	1	1	1	3 000 000	3 000 000
	<b>Total 1</b>					<b>38 000 000</b>
<b>2. Mobiliers de bureau</b>						
	Bureau Expert	5	1	5	290 000	1 450 000
	Bureau Assistant administratif	1	1	1	200 000	200 000
	Fauteuil Experts	1	1	1	120 000	120 000
	Fauteuil Assistant administratif	1	1	1	80 000	80 000
	Chaises visiteurs	2	6	12	40 000	480 000
	Armoire métallique	1	1	1	150 000	150 000
	Meuble de rangement	1	5	5	100 000	710 000
	<b>Total 2</b>					<b>3 190 000</b>
<b>3. Equipements informatique et de bureau</b>						
	Ordinateur de bureau (ensemble)	1	6	6	800 000	4 800 000
	Ordinateur portable	1	2	2	750 000	1 500 000
	Photocopieur de table	1	1	1	1 200 000	1 200 000
	Machine à calculer	1	1	1	75 000	75 000
	Machine à relier	1	1	1	200 000	200 000
	Réfrigérateur 100 litres	1	2	2	150 000	300 000
	<b>Total 3</b>					<b>8 075 000</b>
	<b>TOTAL NIVEAU NATIONAL</b>					<b>49 265 000</b>
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>					<b>309 695 000</b>

#### FONCTIONNEMENT DES SERVICES ETATIQUES

Rubriques	Unités	Nombre	Nombre d'entités	Coût unitaire	Coût total
<b>A. NIVEAU COMMUNAL</b>					
<b>1. Personnel</b>					
	Pm				
	<b>Total 1</b>				
<b>2. Administration</b>					
Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	15	9	20 000	2 700 000
Fournitures	Forfait mensuel	15	9	10 000	1 350 000
Fournitures	Forfait mensuel	15	9	30 000	4 050 000
	<b>Total 2</b>				<b>8 100 000</b>
<b>3. Déplacement</b>					
Carburant	Dotation mensuelle	15	15	20 000	4 500 000
Entretien motos	Forfait mensuel	15	15	10 000	2 250 000
Indemnités de déplacement (10 j par mois)	Hj	150	15	10 000	22 500 000
	<b>Total 3</b>				<b>29 250 000</b>
<b>4. Formation</b>					
Séminaires - voyage d'études	Hj	20	15	50 000	15 000 000
	<b>TOTAL NIVEAU COMMUNAL</b>				<b>52 350 000</b>
<b>B. NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>					
<b>1. Personnel d'appui</b>					
	<b>Total 1</b>				



Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total
<b>2. Administration</b>						
	Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	15	3	40 000	
	Fournitures - consommables informatiques	Forfait mensuel	15	3	30 000	1 350 000
		<b>Total 2</b>				<b>1 350 000</b>
<b>3. Déplacement</b>						
	Carburant moto	Forfait mensuel	15	33	20 000	9 900 000
	Entretien moto	Forfait mensuel	15	33	10 000	4 950 000
	Indemnités de déplacement cadres (5 j par mois)	hj	75	33	10 000	24 750 000
		<b>Total 3</b>				<b>39 600 000</b>
<b>4. Formation</b>						
	Séminaires - voyage d'études	hj	20	33	50 000	33 000 000
		<b>Total 4</b>				<b>33 000 000</b>
<b>TOTAL NIVEAU DEPARTEMENTAL</b>						<b>73 950 000</b>
<b>C. NIVEAU REGIONAL</b>						
<b>1. Personnel d'appui</b>						
	Salaires chauffeurs	mois	15	6	80 000	7 200 000
		<b>Total 1</b>				<b>7 200 000</b>
<b>2. Administration</b>						
	Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	15	3	50 000	2 250 000
	Fournitures - consommables informatiques	Forfait mensuel	15	3	40 000	1 800 000
	Internet (abonnement)	Facture/mois	15	3	50 000	2 250 000
		<b>Total 2</b>				<b>6 300 000</b>
<b>3. Déplacement</b>						
	Carburant véhicule	Dotation mensuelle	15	6	60 000	5 400 000
	Entretien véhicule	Forfait mensuel	15	6	20 000	1 800 000
	Indemnités de déplacement cadres (3 j par mois)	hj	675	3	15 000	30 375 000
	Indemnités de déplacement (chauffeur) 3 j par mois	hj	90	3	7 000	1 890 000
		<b>Total 3</b>				<b>39 465 000</b>
<b>4. Formation</b>						
	Séminaires - voyage d'études	hj	20	3	50 000	3 000 000
		<b>Total 4</b>				<b>3 000 000</b>
<b>TOTAL NIVEAU REGIONAL</b>						<b>55 965 000</b>
<b>D. NIVEAU NATIONAL (Cellule d'appui )</b>						
<b>1. Personnel</b>						
	indemnités membres équipe	h/mois	15	5	200 000	15 000 000
	Salaires assistant administratif cellule	h/mois	15	1	500 000	7 500 000
	Salaires chauffeurs	h/mois	15	1	80 000	1 200 000
		<b>Total 1</b>				<b>23 700 000</b>

Rubriques	Unités	Poste	Nombre d'entités	Nombre total	Coût unitaire	Coût total
	<b>2. Administration</b>					
	Eau- Electricité -Tél	Facture/mois	15	1	100 000	1 500 000
	Fournitures - consommables informatiques	Forfait mensuel	15	1	100 000	1 500 000
		<b>Total 2</b>				<b>3 000 000</b>
	<b>3. Déplacement</b>					
	Carburant véhicule	Dotation mensuelle	15	1	100 000	1 500 000
	Entretien véhicule	Forfait mensuel	15	1	20 000	300 000
	Carburant moto	Dotation mensuelle	15	1	30 000	450 000
	Entretien moto	Forfait mensuel	15	1	10 000	150 000
	Indemnités de déplacement cadres	hj	45	5	20 000	4 500 000
	Indemnités de déplacement (chauffeur)	hj	45	5	7 000	1 575 000
		<b>Total 3</b>				<b>8 475 000</b>
	<b>4. Formation</b>					
	Séminaires - voyage d'études	hj	30	5	50 000	7 500 000
		<b>Total 4</b>				<b>7 500 000</b>
	<b>5. Voyages internationaux</b>					
	Séminaires - voyage d'études	Mission	5	2	3 000 000	30 000 000
	Réunions et autres	Mission	5	1	2 000 000	10 000 000
		<b>Total 5</b>				<b>40 000 000</b>
	<b>6. Assistance technique</b>	Forfait annuel	1	1	25 000 000	25 000 000
	<b>TOTAL NIVEAU NATIONAL</b>					<b>107 675 000</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					<b>289 940 000</b>
	<b>TOTAL PHASE PILOTE</b>					<b>599 635 000</b>